



VALEURS SOCIETALES ET SYSTEMES POLITIQUES AU **BURKINA FASO**



DOCUMENTS D'ANALYSE - 2020

Les publications de Gorée Institute sont indépendantes d'intérêts nationaux ou politiques spécifiques. Elles sont principalement destinées aux décideurs, à la société civile, aux politiciens et aux praticiens dans le domaine. Elles ciblent aussi le monde universitaire et les citoyens en général.

Gorée Institute © 2020

Pour toute demande d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de n'importe quelle partie de cette publication, veuillez contacter :

Gorée Institute

Résidence Bibi, Rue des Gourmets

BP: 05 - Île de Gorée, Dakar, Sénégal

Téléphone: +221 33 849 48 49

E-mail: info@goreeinstitut.org

Gorée Institute encourage la dissémination de son travail et répondra promptement aux demandes d'autorisation pour la reproduction ou la traduction de ses publications.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	8
I. MÉTHODOLOGIE	14
1.1. Outils de recherche.....	14
1.2. Méthodologie	14
1.3. Ligne de conduite éthique	15
IDENTIFICATIONS DES VALEURS SOCIÉTALES	18
2.1. Présentation des valeurs	18
2.2. Charte des valeurs.....	25
ANALYSE DES SYSTÈMES POLITIQUES TRADITIONNELS : DES ORIGINES À NOS JOURS.....	28
3.1. Les rois et les chefs : incarnation de l'Exécutif d'avant la colonisation.....	31
3.2. Les rois et les chefs sous l'ère coloniale	34
3.3. La chefferie sous la colonisation	39
3.4. La chefferie depuis les indépendances	60
GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET PRATIQUE JUDICIAIRE AU FASO : FORCES ET FAIBLESSES	81
4.1. Zoom sur le contexte	81
4.2. Partis politiques et système partisan dans le renouveau politique.....	83
4.3. La redefinition du système politique.....	92
4.4. La reconfiguration des acteurs.....	94

4.5. Les facteurs de désintégration de l'unité nationale.....	100
4.6. La communauté internationale	103
4.7. Opinions des Burkinabè sur les chefs traditionnels et religieux.....	103
4.8. Les pratiques de Justice.....	112
LES OUBLIÉS	121
5.1. Bref rappel des données historiques des peuples actuels du Burkina Faso	122
5.2. Une cartographie des oubliés.....	123
5.2.1. Au plan général	124
LES RECOMMANDATIONS.....	154
CONCLUSION	156
BIBLIOGRAPHIE	158
NOTES	168

INTRODUCTION



INTRODUCTION

Le Burkina Faso, ex Haute-Volta, est un pays de l'Afrique de l'Ouest qui a une superficie de 274.200 km² et une population estimée à 23 millions in situ. Le pays considéré depuis la colonisation comme la terre des hommes a servi de réserve de main-d'œuvre pour les chantiers des autres colonies telles la Côte d'Ivoire, le Soudan et le Niger. Cette situation a créé une sorte d'appel d'air qui se poursuit de nos jours avec une forte présence des Burkinabè à l'extérieur de leurs frontières. On estime à plus de dix millions le nombre d'émigrés burkinabè présents essentiellement sur le continent africain. Cette forte diaspora contribue à l'économie nationale par l'épargne et les transferts monétaires mais elle rencontre également des difficultés de plusieurs ordres.

Politiquement, le Burkina Faso a connu une instabilité depuis son indépendance en 1960. En effet, le premier régime fut défait six (06) ans après par un soulèvement populaire. Cette situation s'est perpétuée jusqu'au rétablissement des nouvelles autorités issues des élections couplées présidentielles et législatives de novembre 2015. En somme, sur au moins douze (12) régimes qui ont marqué l'histoire politique du pays, seuls quatre (04) ont été des régimes civils. Ceci montre les limites évidentes des acteurs de la gouvernance (gouvernés et gouvernants) à s'approprier les civilités démocratiques tout le moins à promouvoir des accords face aux contradictions tous azimuts.

Le pays est riche de sa diversité ethnique et culturelle. L'on compte une soixantaine de groupes ethniques avec des langues, des coutumes, des rites, des croyances, des valeurs différentes mais souvent complémentaires. En matière de gouvernance, il faut reconnaître qu'avant l'intrusion coloniale française en 1895, les différentes composantes qui peuplent le Burkina vivaient dans des royaumes, des émirats, des cantons, des villages dirigés par des rois, des émirs ou des

chefs qui assumaient des fonctions politiques, administratives, judiciaires et religieuses. Loin d'apparaître comme la chose la mieux partagée, la chefferie culturelle (d'essence politique) ne caractérise que les sociétés moose, gulmanceba, kurumba, bisa, fulbe¹, jula, tuareg, etc. En effet si certains groupes ethniques ont choisi la chefferie comme modèle politique, d'autres ont opté pour des organisations de type villageois, lignager ou segmentaire avec la présence de chefferie culturelles tels les chefs de terre ou les chefs de culte que l'on retrouve chez tous les peuples du Burkina ; on peut citer les Bobo, Lobi, Bwaba, Birifor, Gurunsi, San, Dafin, Dian, Marka, Zara, Gan, Koroboro, Bolon, Karaboro, Turka, Tusian, Senufo, etc.

Si, sur le plan du nombre, on remarque une sous-représentation des sociétés à chefferie culturelle, il faut pourtant savoir qu'elles constituent plus des $\frac{3}{4}$ de la population du Burkina et s'étend sur plus de la moitié du territoire national. Une ligne de démarcation passant par le Nahouri, le Zoundwéogo, le Bazega, le Boulkiemdé, le Passoré, le Zandoma et le Yatenga divise le Burkina en deux : à droite les sociétés à chefferie culturelle, à gauche les sociétés à structure villageoise, segmentaire ou lignagère avec la présence de chefs de terre ou chefs de cultes. Il faut reconnaître qu'aucune chefferie n'est dépourvue d'une dimension politique ; c'est une question de taux. Ce dernier qui est fort élevé dans les chefferies culturelles est relativement faible dans les chefferies culturelles. Ceci explique sans doute l'attrait qu'exerce la politique partisane sur les chefs culturels tandis qu'elle semble laisser de marbre les chefs culturels.

Les chefferies participent de la vie des collectivités du Burkina. Elles jouent un rôle dans l'équilibre social et dans le développement. Après avoir été considérées comme de simples vestiges du passé, les chefferies commencent à susciter des interrogations et il urge que la démocratie s'emploie à leur définir leur place et leur rôle. Il existe deux types de chefferies : l'une est d'essence politique et l'autre de type

cultuel. La première a perdu sa dimension politique avec la colonisation pour se muer au fil des années en une chefferie culturelle. Elle présente tous les appareils du pouvoir politique, mais elle ne peut l'exercer que dans une sphère privée. Elle ne dispose plus de la puissance publique pour imposer ses décisions. Mais une telle chefferie constitue un référentiel identitaire pour les communautés qui s'en réclament.

La chefferie culturelle, présente dans toutes les ethnies du Burkina, est perceptible à travers la figure des chefs de terre et des responsables de cultes. Ces types de chefferie ont peu de visibilité politique. Chargés d'assurer le lien entre les vivants et les morts, les prêtres de la terre sont réservés et se méfient de toutes les manifestations profanes. Visant dans la hantise de se voir sanctionnées par les morts pour les fautes qu'ils viendraient à commettre, ils ploient sous le poids des traditions et se révèlent peu loquaces. Parlant des chefs culturels, PACERE Titinga Frédéric affirmait que « ceux qui parlent ne savent rien ; et ceux qui savent ne parlent pas ! ». Vivant souvent dans une austérité et une grande précarité, les chefs culturels sont choisis souvent selon le principe de la korocratie² ou droit d'ânesse. Il n'existe aucune compétition pour devenir chef de terre et nul ne se montre pressé pour succéder à un chef de terre en exercice. Contrairement à la chefferie culturelle où la suppléance est vécue comme un crime ou une hérésie, la chefferie culturelle fonctionne sur la base d'un tel principe : chaque chef en exercice travaille en tandem avec celui qui est appelé à lui succéder. Celui-ci apprend ainsi en silence les gestes et les rites qu'il lui faudrait accomplir après le décès du titulaire en attendant de transmettre à son tour ses compétences à son suppléant.

Si à l'origine, la plupart des chefferies culturelles ont été bâties sur la base de la conquête et de la domination, les chefferies de terre, par contre, sont une émanation des populations plus anciennement installées que Michel IZARD désigne sous le vocable de « gens de la

terre ». Celles-ci diffèrent et s'opposent, par moments, aux « gens du pouvoir » par leurs fonctions car

Ils sont les détenteurs des droits éminents sur la terre de ceux des hommes qui furent les premiers établis. Ce sont des protecteurs de la nature, des garants de l'abondance des pluies, de la fertilité du sol, de la qualité et de l'abondance des récoltes. Ils s'assurent de la bienveillance des ancêtres en mettant en œuvre les rituels funéraires et assurent la pérennité de l'existence du groupe en veillant au respect de la coutume, qui est respect de la volonté de la terre et des ancêtres³.

Au moment où les chefs culturels se sont ouverts à la modernité par la scolarisation, les chefs culturels sont majoritairement analphabètes et vieux. Peu ouverts aux changements, les chefferies de terre et de culte accusent une certaine régression numérique. En effet, les convertis aux religions révélées ont des réticences à accepter exercer les fonctions de chefs culturels. Ainsi l'on assiste paradoxalement à une tendance haussière du nombre de chefs culturels et une tendance baissière du nombre de chefs culturels.

Dans la perspective de l'étude qui se présente comme une prise en compte des valeurs sociétales par rapport aux systèmes politiques au Burkina Faso, il est nécessaire que tous les acteurs avec leurs back grounds culturels soient concernés et impliqués dans la gestion de la cité moderne, sans être obligés de se trahir.

Pour mener à bien la présente étude, l'équipe se fonde sur des recherches et enquêtes antérieures menées sur le terrain et des ouvrages traitant de la question. Nous ambitionnons mener l'étude en suivant le plan ci-dessous :

- Identification des valeurs sociétales
- Analyse des systèmes politiques traditionnels.
- Gouvernance démocratique et pratique judiciaire au Faso : forces et faiblesses.

- Les oubliés de gouvernance démocratique : la société civile, les chefs, les chefs traditionnels coutumiers et religieux, le genre, la diaspora, les minorités, etc.
- Recommandations

MÉTHODOLOGIE



I. MÉTHODOLOGIE

1.1. Outils de recherche

Étant entendu que la présente étude, pour des motifs de contraintes budgétaires, n'intègre pas une dimension de recherche de terrain, qui aurait effectivement exigé une élaboration des outils de collecte de données de terrain, le choix d'un échantillon représentatif, la réalisation de la collecte des données de terrain, le dépouillement, les exploitations et l'analyse, l'équipe de consultants a estimé que pour réunir les données et éléments utiles à la réalisation des présentations et des analyses attendues, il était utile d'avoir recours à au moins un des outils de collecte de données et d'informations, qu'est la recherche documentaire, dans sa double dimension de recherche et d'exploitation documentaires.

1.2. Méthodologie

Pour mieux l'organiser, les consultants ont, lors de la séance de travail durant laquelle ils ont proposé un plan provisoire de rédaction du rapport de l'étude, également indiqué une première liste de références de documents susceptibles d'aider à retrouver et réunir les données et informations utiles aux présentations et aux analyses envisagées. Il s'agit, entre autres références :

- des ouvrages et autres publications sur l'histoire des peuples du Burkina Faso, y compris leurs modes de vie et de rapports sociaux et humains dans les domaines de la vie au quotidien, des rapports sociaux, économiques, politiques, religieux, etc. et les valeurs qui les sous-tendent.
- des ouvrages et autres publications de niveau africain et mondial.
- des résultats d'études et de recherches, nombreuses ces dernières années, sur les préoccupations de cohésion sociale, de paix sociale, d'unité nationale, d'intégration nationale et régionale, etc.(Dori,

Ziniaré, Tenkodogo, Yako, Ouagadougou).

- des sujets, échanges et débats lors de rencontres diverses organisées à cet effet, y compris les communications, les synthèses, les conclusions et les recommandations : ateliers, conférences, colloques, symposium.
- des publications et autres articles et débats dans la presse écrite.
- des textes de lois et les textes réglementaires du Burkina Faso.
- des traités et protocoles des organismes régionaux de développement (UEMOA, CEDEAO, UA), des conventions et autres références de niveau bilatéral et international.
- Etc.

Ces références documentaires pourront être utilement accompagnées de tous les supports ou de toutes les illustrations disponibles. Les exploitations se baseront sur les analyses de contenu.

1.3. Ligne de conduite éthique

Les énoncés d'exigence éthique sont requis surtout lorsque le travail fait recours à des données de première main collectées par le consultant ou le chercheur. Ici, les consultants utiliseront des données de seconde main, donc déjà publiques. Néanmoins, les consultants ici s'obligeront à des attitudes et comportements de réserve et de retenue, surtout quand ils auront accès à des documents d'ordre confidentiel.

Par ailleurs, ils s'obligeront à un devoir de réserve sur les contenus des rapports de leur travail, tant que le commanditaire de l'étude ne leur en aura pas donné l'autorisation d'une exploitation individuelle et personnelle.

IDENTIFICATIONS DES VALEURS SOCIÉTALES



IDENTIFICATIONS DES VALEURS SOCIÉTALES

2.1. Présentation des valeurs

Le Burkina Faso est un pays dont la richesse culturelle et linguistique est considérable. En effet sur un territoire de 270. 200 km², le pays abrite une soixantaine d'ethnies qui pratique quatre-vingt et une (81) langues africaines⁴ auxquelles s'ajoutent le français, l'arabe et l'anglais. Si l'on considère que les langues sont les principaux véhicules de la pensée et de la culture, alors le Burkina dispose d'une diversité linguistique qui lui permet d'exprimer le monde de plusieurs manières. Au même titre que la diversité biologique, la diversité linguistique mérite d'être sauvegardée. Malheureusement force est de reconnaître que plusieurs langues du Burkina ont disparu (Yoyoore, et.) tandis que, selon une étude de Gérard KIENDREBEOGO, cinq langues sont en danger de disparition si rien n'est entrepris pour les sauver (le **blé**, le **natioro**, le **wara**, le **silanka** et le **pana**). Parmi les langues les plus parlées, on peut citer par ordre d'importance : le moore (51,40 %), le jula (8,8%), le fulfulde (8,8%), le gulmancema (4,51 %), le bisa (4,51 %), le dagara (1,76 %), le san (1,66 %) ; le lobiri (1,57 %), le lyele (1,52 %) et le bobo (1,29%)⁵. Toutes les langues véhiculent ces valeurs et des visions du monde des peuples qui les ont en partage. Ainsi les visions et les ressentis diffèrent selon les peuples du fait de l'histoire, de la géographie et des vécus des uns et des autres. Mais sans doute du fait de l'appartenance de ces populations à des groupes linguistiques communs telles les langues nigéro-congolaises (langues gur⁶, les langues mandé et les langues ouest-atlantiques), les langues nilo-sahariennes (songhaï et zerma) et les langues chamito-sémitiques (haoussa et la tamacek), l'on constate une convergence de nombreuses valeurs qui constituent le socle du vivre-ensemble burkinabè. De nombreux Burkinabè sont polyglottes et sont capables de s'exprimer avec aisance dans plusieurs des langues nationales. En la matière, les

femmes du fait des mariages exogamiques qui obligent les hommes à épouser des femmes en dehors de leurs clans, constituent de véritables passerelles culturelles. En effet, elles sont porteuses de la culture de leurs familles dans leurs familles d'adoption et il leur revient d'inculquer à leur progéniture la culture des pères.

Les Burkinabè, malgré la diversité linguistique et culturelle sont persuadés d'avoir des valeurs en partage qui leur permettent de vivre dans une certaine harmonie, loin des guerres ethniques, tribalistes et religieuses. Il est vrai que de temps en temps, il se produit çà et là des différends à caractère économique sur fond du partage des ressources naturelles. En effet, ces dernières années, les conflits agriculteurs – éleveurs sont de plus en plus récurrents engendrant de nombreux dégâts matériels et des pertes en vie humaines ; la situation s'est aggravée avec le terrorisme et les vols de bétail dans le Nord, le Centre-Nord, l'Est et le Sahel. Mais grâce à l'action des institutions et de l'intervention des autorités traditionnelles et coutumières, le pays a su éviter de tomber dans les cycles de vendettas qui obligent les belligérants à s'inscrire dans les logiques mortifères de vengeance et de représailles (c'est malheureusement ce qui s'est produit à Yirgou le 1er et 2 janvier 2019 avec le massacre de Peuls suite à l'assassinat du chef de Yirgou et d'une partie de sa famille par des terroristes d'origine peul). Les auteurs de troubles identifiés, la justice est saisie et les mécanismes de pardon et de réconciliation sont activés pour circonscrire l'incident. En effet, un adage du terroir stipule que toute cohabitation humaine est porteuse de germes de conflits (*wa t'd zind yaa wa t'd zabe*) et en dépit du fait que les dents cohabitent avec les dents, il arrive que les dents mordent la langue. Les conflits en soi ne sont pas inutiles et néfastes, car ils sont souvent l'expression d'un déséquilibre ou d'un mal-être qui demande des correctifs ou des réajustements.

Fort du sentiment de l'existence de valeurs communes partagées par les Burkinabè, le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme a commandité une étude sur l'identification des valeurs culturelles de référence au Burkina Faso en 2017. Sur la base d'une enquête quantitative et qualitative, 1571 personnes ont fait l'objet du questionnaire sur l'ensemble du territoire national. L'enquête révèle que les Burkinabè partagent de nombreuses valeurs cardinales qui leur permettent de regarder souvent dans la même direction, malgré certaines divergences politiques ou économiques.

Les valeurs de référence relèvent d'un héritage multiséculaire. Mais peut-on affirmer que celles-ci sont encore de mise de nos jours avec la mondialisation, l'urbanisation et le tout numérique?

Par ordre d'importance, il a été répertorié les valeurs : le respect (29,50%), la solidarité (20,40%), la tolérance (8,20%), l'intégrité (8,10%), l'ardeur au travail (8,00%), l'honnêteté (6,40%), la fraternité (5,70%), le courage (3,90%), l'hospitalité (3,70%), l'humilité (1,90%), l'honneur (1,70%), la sobriété (1,50%) et l'altruisme (0,90%). Mais quels contenus renferme chacune des valeurs répertoriées et dont se réclament les enquêtés ? Selon l'étude, « la modalité « Respect » est un ensemble de propositions regroupant le « respect des personnes âgées » « respect des aînés », le « respect de toute personne », le « respect de l'autorité », le « respect des us et coutumes », le « respect de la parole donnée », « l'amour de son pays » etc. Ces différentes valeurs font référence aux attitudes que chaque individu dans la société devrait avoir pour contribuer à la construction du vivre-ensemble et à la préservation de la société. Ce sont donc des valeurs de soumission à l'autorité, aux aînés et de respect de son pays qui ressortent dans ce lot de valeurs. »

Quant à la seconde valeur, à savoir la solidarité, elle « impose des devoirs réciproques entre membres d'une société. Elle est une sorte de générosité que la société exige à ses membres. Chacun devant dans le

sens de Marcel Mauss faire des dons, en accepter et en redonner. Du reste, dans son sens anthropologique, le don est considéré comme le ciment des relations sociales. La solidarité ici est liée à l'entraide dans les activités, au secours en cas de difficultés, etc. L'altruisme qui occupe la dernière marche du classement avec 0,90% des avis peut être associé à cette valeur, étant donné que celui-ci suppose la disposition d'un individu à venir au secours de son prochain. La fraternité recueille également un score important de 5,70%. Ces trois valeurs font toute référence à l'amour du prochain. ». Il apparaît que « l'intégrité, l'honnêteté, l'humilité, l'honneur et la sobriété qui se rapportent à la vertu des personnes peuvent être classées comme la troisième catégorie la plus importante des valeurs chez les Burkinabè. Le score cumulé de ces cinq valeurs qui est de 19,60% des avis conforte que ce sont des valeurs auxquelles les Burkinabè se réfèrent et y tiennent. Les Burkinabè éduquent leurs enfants à la réserve et à la modération dans leur comportement. »

S'agissant de la tolérance, elle « est pour les Burkinabè, une valeur capitale. C'est en appliquant cette attitude qu'on peut faire ensemble, permettre à certaines personnes qui ont commis des mauvais actes de se rattraper. La société ne peut se construire sans la tolérance. »

Le travail qui occupe la cinquième place des valeurs se fonde sur le principe que « Chez les Burkinabè aucune société ne se construit sans l'ardeur au travail de ses membres. Voilà pourquoi, ils évoquent cette valeur comme essentielle pour leur pays. À côté de l'ardeur au travail, ils mettent le courage. C'est cette attitude qui permet de donner le meilleur de soi dans les activités, et surtout de défendre sa patrie. »

L'hospitalité légendaire des Burkinabè apparaît en neuvième position dans l'étude et se définit comme l'accueil de l'autre en tant que frère et « l'amour de l'étranger est aussi important que l'amour de son frère. Dans les sociétés burkinabè, les individus respectent bien l'étranger qui respecte leurs institutions, leurs us et coutumes. L'étranger a accès

aux ressources au même titre que les membres de la société. Les différents récits recueillis dans les différents espaces géographiques du pays montrent que dans les sociétés burkinabè, l'étranger qui arrive bénéficie d'un gîte et reçoit de l'aide des populations. ».

En onzième position, il y a l'humilité des Burkinabè qui ont tendance à ne pas se mettre en valeur et à se sous-estimer devant l'altérité. Rejetant la vandardise, les Burkinabè cultivent le sens de l'effacement au point d'apparaître, par moments, comme des personnes cultivant le complexe d'infériorité. Cette posture serait-elle liée à l'enclavement du pays et aux supposés absences de richesses du sol et du sol que des siècles de colonisation et de néo-colonisation ont inscrit dans l'inconscient collectif ? Ceci explique le peu de présence de cadres burkinabè dans les instances internationales telles l'ONU, la CEDAO, le FMI, la Banque mondiale, l'UEMOA, etc. Pourtant des compétences de grandes valeurs existent dans le pays et dans la diaspora.

En douzième position, il y a le sens de l'honneur qui oblige les individus à fuir les situations susceptibles de jeter l'opprobre et l'infamie sur soi et sur les siens. Dans de nombreuses communautés burkinabè, il y a l'adage qui stipule que la mort est préférable au déshonneur. C'est sans doute ce qui a inspiré les concepteurs de la Révolution sankariste du 4 août 1983 à opter pour la devise suivante : « la patrie ou la mort, nous vaincrons ! ». Le patriotisme apparaît comme une vertu cardinale pour tout citoyen digne de ce nom. Chaque Burkinabè devrait être capable du sacrifice suprême si la défense de la patrie l'exige. Dans de nombreuses familles, il était admis que devant une grande infamie, il est préférable pour le coupable de se suicider afin de bénéficier d'obsèques dignes.

En treizième position, il a été recensé la sobriété qui commande aux individus le sens de la mesure et de la pondération tant dans les actes et que dans les discours. Dans un espace sahélien qui ne connaît

qu'une saison hivernale de quatre (4) mois suivis d'une longue période de sécheresse, il est de bon ton d'avoir le sens de la privation et de l'économie. Les sécheresses et les famines étaient endémiques et il fallait proscrire tout gaspillage. Dans les traditions, les hommes avaient au maximum deux repas par jour et la nourriture était considérée comme un objet sacré que l'on aborde avec beaucoup de déférences.

La dernière valeur retenue est l'altruisme qui, comme son nom l'indique, est la capacité de faire le bien pour le bien sans attendre la moindre rétribution en retour. Dans la majorité des textes oraux burkinabè (contes, mythes, chants, proverbes et devises), l'on met en scène des personnages en situation de manque qui par leurs actions altruistes (porter assistance à des personnages vulnérables) obtiennent sans le rechercher des objets magiques qui les transfigurent en héros.

Outre ces valeurs qui ressortent de l'enquête, il est à observer que les Burkinabè, à l'instar des négro-africains, sont croyants. Ils reconnaissent l'existence d'un Dieu unique, créateur du ciel et de la terre et capable de tout. Les différentes religions traditionnelles, à travers les cultes, célèbrent le lien sacré entre Dieu et les hommes. Ces religions réservent une place importante à la nature et à tous les êtres vivants. C'est dans cette dynamique que la vie, sous toutes ces formes est sacrée. Nul n'a le droit d'ôter impunément la vie. Et au-delà de la justice des hommes qui peut se révéler imparfaite, il existe, selon les croyances populaires, une justice immanente qui sanctionne les fautifs et les criminels à travers les manifestations de la nature (foudre, mort violente, malheurs de tous ordres, etc.).

Parmi les institutions culturelles, la parenté occupe un choix capital dans le vécu des Burkinabè. La grande famille qui regroupe les membres d'un clan ou d'une tribu constituait le fondement des sociétés. Excepté la peine de mort, il n'y avait pas de peine plus redoutée que le bannissement social qui consiste à renier un individu

de la famille, des suites d'un manquement grave. Outre la parenté qui permet aux individus de s'inscrire dans la communauté des humains, il a été développé depuis des siècles au sein des populations du Burkina les alliances et parentés à plaisanterie qui permettent de rire et de se moquer de soi et des autres sans que cela ne prête à conséquence. Les alliés et parents à plaisanterie s'interdisent la moindre violence physique dans les échanges et se doivent assistance et solidarité mutuelles.

L'enquête a montré que toutes ces valeurs se rencontrent dans la société burkinabé, indépendamment de l'appartenance sexuelle, politique, religieuse ou économique des enquêtés.

Mais ces valeurs, loin d'être immuables, subissent le coup du temps et de l'évolution de la société. En effet d'une société essentiellement rurale et souvent mono-ethnique, le Burkina est désormais une nation composite et multiculturelle avec une grande ouverture à l'urbanité et à la mondialisation. La notion de famille, pourtant jadis sacrée, connaît une métamorphose. La grande famille a tendance à se réduire dans les centres urbains et les familles monoparentales ou recomposées sont de plus en plus nombreuses. L'éducation est souvent laissée à l'école moderne qui pourtant ne parvient pas encore à prendre en charge toute la jeunesse scolarisable. C'est ainsi que l'Etude commanditée par le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme révèle que : « les valeurs burkinabé sont dans une pente de déperdition. Les valeurs burkinabé ne sont plus respectées comme par le passé. Il y a une sorte d'érosion des valeurs. Certains enquêtés pensent même qu'elles sont vidées de leur substance. Non seulement, elles ne sont plus une référence pour les Burkinabé, mais celles qui sont appliquées le sont à demi-teinte. Ce sont donc des valeurs lointaines d'un passé auquel les Burkinabé se réfèrent. Ces valeurs existent toujours dans le lexique du Burkinabé mais sont difficilement appliquées dans les comportements au quotidien. Ce sont les anciennes générations qui trouvent que les

valeurs ne sont pas aujourd'hui observées. Elles indexent les jeunes qui sont plus tournés vers les valeurs occidentales. »

2.2. Charte des valeurs

Le Ministère de la Justice, des droits humains et de la Promotion civique, en septembre 2018, a entrepris d'élaborer un projet de charte nationale des valeurs sociales burkinabé. Ladite charte qui « vise à interpellier la conscience des Burkinabé sur la nécessité de préserver nos valeurs sociales dans le respect de la dignité humaine et à promouvoir ces valeurs au sein de la nation » définit la valeur sociale comme « tout fait social ou pratique culturelle conforme à la raison, à la nature de l'homme et qui répond positivement aux besoins fondamentaux des membres d'une communauté humaine pour son développement ». Elle répertorie vingt et une (21) valeurs individuelles et collectives burkinabé :

- L'alliance/la parenté à plaisanterie,
- L'amour du travail,
- Le civisme,
- Le courage,
- La courtoisie,
- La culture de la paix,
- Le dialogue,
- La discipline,
- L'équité,
- La loyauté,
- L'hospitalité,
- L'intégrité,
- Le pardon,
- Le patriotisme,

- La redevabilité,
- Le respect de l'Autorité,
- Le respect du bien public,
- Le respect des personnes âgées,
- La solidarité,
- Le sens de la responsabilité,
- La tolérance

L'adoption de ladite charte par le Conseil des Ministres en fera le prochain référentiel des valeurs nationales à promouvoir et à enseigner sur toute l'étendue du territoire national.

ANALYSE DES SYSTÈMES POLITIQUES TRADITIONNELS: DES ORIGINES À NOS JOURS



ANALYSE DES SYSTÈMES POLITIQUES TRADITIONNELS : DES ORIGINES À NOS JOURS

Par chefferie, nous entendons aussi bien les chefferies d'essence politique que les chefferies culturelles. L'étude englobe les sociétés du Burkina qui traditionnellement ont élaboré des systèmes politiques et des modes d'organisation centralisés qui furent incarnés par la figure emblématique d'un roi, d'un chef, d'un sultan, d'un chef de terre ou de toute autre personne dont le titre suscite déférence et soumission de la part d'un groupe organisé d'hommes et de femmes. Le mot « chef » dérive de caput qui signifie en latin « tête » ; le Petit Robert définit la chefferie comme une unité territoriale sur laquelle s'exerce l'autorité d'un chef de tribu. Dans cette définition, on voit clairement transparaître les thèses ethnologiques qui considèrent les sociétés non occidentales comme des sociétés primitives que l'on se doit d'étudier afin de comprendre l'évolution de l'espèce humaine, depuis l'homo erectus à l'homo sapiens.

Que recouvre le terme chefferie appliqué aux réalités politiques ethniques ? La démarche la plus opérationnelle consiste à interroger de l'intérieur les sociétés à chef afin de mieux appréhender des notions que la traduction déforme et dénature nécessairement. Le Pouvoir (appelé naam⁷ chez les Moose, paalu chez les Gulmanceba, kirbari chez les Bisa) se présente, à l'origine, comme le privilège qu'a un homme, de par une naissance qui le rattache à un ancêtre mythique à prétendre à la direction politique de l'un ou l'autre des royaumes, des principautés, des cantons ou des villages du pays.

Chez les Moose, le naam considéré comme une « force d'origine divine qui permet à un homme d'en dominer un autre⁸ » est rattaché au mythe fondateur des Moose qui fait de Yenenga, l'amazone mamprunga-

dagomba, la mère de ce peuple issu de la rencontre problématique⁹ entre une princesse (enfant unique du roi Nedega) et un chasseur aux origines incertaines (manding ou bisa). Wedraogo, le fils issu de la liaison, apparaît comme le père et le premier d'un peuple dont la naissance se fera par le feu, le sang, les viols et les mariages.

Chez les peuples ayant une structure politique centralisée, l'on assiste à une hiérarchisation sociale forte. Ainsi chez les Moose, l'on distingue parmi les détenteurs d'un naam qui sont des nanamse (sing. naaba) : les nanamse d'origine noble, les nanamse anoblis et les nanamse sans noblesse. Décrivant la chefferie chez les Moose, le capitaine P.L. MONTEIL écrit :

*Les Nābas se distinguant par le port d'une coiffure spéciale, sorte de béret blanc en coton, dont le turban égale ou excède même celui d'une casquette à trois ponts. Leurs femmes et leur domesticité se distinguent par le port aux bras et aux jambes, de larges ornements aux bras et aux jambes de cuivre, ayant certains d'entre eux, la forme plus étranglée vers les extrémités, des jambières de nos anciens zouaves.*¹⁰

Dans les sociétés à chefferie, le sommet de la hiérarchie est occupé par le chef suprême et les membres de son clan, viennent ensuite les courtisans (les fonctionnaires des Cours royales et les membres de leurs clans), les artisans, les paysans, les captifs et les esclaves.

A partir de l'exemple du naam des Moose, on peut distinguer les rois régnant sur des royaumes et les chefs qui sont des ministres de rois, des responsables de communautés spécifiques ou placés à la tête de villages et de quartiers. Le roi est un chef suprême qui ne prête allégeance à aucune autorité supérieure, tandis que les chefs sont nommés par des rois ou par d'autres chefs de rang supérieur. La chefferie étant souvent matérialisée au Burkina par le port du bonnet, on peut affirmer que le roi, qui ne détient pas le bonnet d'une autorité supérieure, a la prérogative de coiffer et de décoiffer des chefs. Au regard de ce qui précède, il ressort que les chefs sont nommés ou

dénommés par une autorité supérieure, selon les règles prescrites par la tradition. Les rois, qui ne sont pas nommés, pour la plupart, sont élus par un collège de grands électeurs constitué, chez les Moose, des dignitaires suivants : Wiid-naaba, Lagl-naaba, Gung-naaba, Tãpsoba et Balem-naaba auxquels s'ajoute Waogdg-naaba¹¹. Une des spécificités de ce collège devant choisir le nouveau Moog-naaba (roi supérieur des Moose de Ouagadougou) est qu'aucun des membres ne relève de la lignée de Wedraoggo. Ils descendent soit des populations déjà en place à l'arrivée des guerriers nakomse, soit des généraux dagombas ayant accompagné Wedraoggo dans son expédition. Ainsi apparaît le grand paradoxe du pouvoir chez les Moose qui permet d'expliquer la longévité exceptionnelle du naam qui a survécu à la Colonisation, à l'Indépendance, à la Révolution, à la Rectification et à la Démocratisation. Les ministres ou gens de pouvoir n'appartiennent pas à la couche supérieure des nakomse. Il s'agit de chefs anoblis et investis par la tradition pour désigner, parmi des candidats qui leur sont supérieurs par le sang, le futur roi chargé de gérer le destin de milliers d'hommes.

Les chefs traditionnels du Burkina Faso, avant la colonisation, exerçaient le pouvoir et tout le pouvoir politique. Ils avaient en charge l'exécutif, le législatif, le judiciaire et même l'information. Ils ne faisaient pas que gouverner mais "mangeaient le naam"¹² (selon les Moose) pour essayer de retarder le plus longtemps possible l'instant où ils seront dévorés par celui-ci.

Au Burkina, la chefferie est plurielle et se trouve être diversement appréciée tant par les chefs que par les citoyens ordinaires. La présence remarquée ces derniers temps de la chefferie dans les postes électifs (députés, maires, conseillers municipaux) commence à inquiéter certes, mais il faut reconnaître que les chefs politiquement engagés constituent une minorité comparativement à ceux qui continuent d'évoluer en marge de la politique partisane. Mais à quel prix le

Burkina peut-il construire la modernité si l'on ignore certaines valeurs du passé. Comme l'écrivait Cheikh Anta DIOP :

*Modernité n'est pas synonyme de rupture avec les forces vives du passé. Au contraire, qui dit « modernisme » dit « intégration d'éléments nouveaux » pour se mettre au niveau des autres peuples mais qui dit « intégration d'éléments nouveaux » suppose un milieu intégrant, lequel est la société reposant sur la partie vivante et forte d'un passé suffisamment étudié pour que tout un peuple puisse se reconnaître.*¹³

3.1. Les rois et les chefs : incarnation de l'Exécutif d'avant la colonisation

Les rois, après leur désignation, devaient régner, dans le respect et la crainte des ancêtres, garants des valeurs et lois de la tradition. Après avoir juré officiellement d'œuvrer pour le bonheur de la population, ils se donnent les moyens de gérer le pouvoir d'Etat. Dans la plupart des cas, le nouveau roi continue le programme du père ou du frère défunts et confirme les différents dignitaires à leurs postes. Dans le cas contraire, il nomme de nouveaux responsables et imprime sa vision du pouvoir.

Dans la mesure où le pouvoir traditionnel ne tolère pas l'existence d'une opposition, tous les chefs qui dépendent de l'autorité du roi doivent se soumettre ou se démettre. La question de la double chefferie, telle qu'elle se manifeste aujourd'hui, était une hérésie. En effet, si tous les prétendants au trône ont toute légitimité pour régner, cependant seul le choix du souverain tutélaire en confère la légalité. Dès lors, toute contestation de la part des perdants est considérée comme un crime de lèse-majesté et punie comme tel. Le prince récalcitrant est mis à mort s'il ne choisit pas délibérément l'exil. Les exemples sont nombreux dans l'histoire du Burkina où des princes évincés du trône ont dû fuir avec leurs proches pour de nouvelles contrées lointaines afin d'assouvir leur soif de gouverner.

Le roi n'a pas d'égal, et toute personne susceptible d'apparaître comme un rival est éliminé physiquement ou symboliquement¹⁴. La peur de l'alternance pousse le roi à éviter ses frères de sang, ses cousins et son fils aîné. Ses plus proches collaborateurs ne sont en réalité que des serviteurs et des administrateurs fidèles avec lesquels il ne partage pas des liens de sang.

Le roi a sous son autorité des principautés plus ou moins indépendantes, des provinces, des cantons et des villages. La gestion du pouvoir se caractérise souvent par une forte centralisation qui ôte aux individus le libre choix et la possibilité de remettre en cause les vérités établies. Dès leurs naissances, les individus sont reliés à la chefferie par mille et un liens qui commencent par la famille. Le père qui se présente comme le chef de famille est soumis à l'autorité du chef du lignage (qui est l'homme le plus âgé) qui, à son tour, est assujetti au chef du village.

Le roi ou le chef, en toutes circonstances, est l'objet d'une grande déférence et jouit de privilèges. Son rang lui impose d'avoir de la fortune pour mériter les honneurs qui lui sont réservés. Mais quelle peut être l'origine de la fortune des rois et des chefs ?

En direction des territoires étrangers, les rois et les chefs qui sont, à l'origine, des chefs de guerre, à la tête des cavaleries, pillaient, tuaient et réduisaient leurs prisonniers en captifs :

*Les Mossis étaient fiers de leur tradition guerrière qui leur avait valu de conquérir leurs divers royaumes, principautés et cantons. Le moindre chef de canton pouvait faire des récits sur les guerres où ses ancêtres s'étaient taillé leur empire dans les territoires des populations aborigènes. Ces traditions de conquêtes légitimaient dans une large mesure la puissance des rois et des chefs Mossi qui n'hésitaient jamais à recourir à la force pour se faire verser un tribut, affirmer leur puissance et faire respecter leur autorité.*¹⁵

Les fruits des pillages, auxquels s'ajoute la vente des captifs et des esclaves aux commerçants arabes et Yarse¹⁶, fournissaient aux rois et chefs assez d'argent pour se procurer les chevaux indispensables aux conquêtes et aux razzias.

En direction des administrés, les rois et les chefs imposaient des impôts, des taxes et des prestations de toutes natures. Sans être les maîtres des terres sur lesquelles s'exerçaient leur autorité, les rois et les chefs géraient les terres non occupées et pouvaient les attribuer à des tiers pour usage d'habitat ou pour exploitation agricole. L'agriculture et le petit élevage étant les principales activités des paysans, les rois et les chefs, qui en étaient exemptés, recevaient régulièrement de leurs administrés des présents sous forme de céréales ou d'animaux domestiques. Toutes visites aux chefs s'accompagnaient de cadeaux dont la valeur, proportionnelle à l'importance de la doléance, traduisait la considération qui leur était faite. A l'occasion des fêtes rituelles, les administrés étaient tenus d'honorer la chefferie par des présents massifs.

Les rois et chefs supérieurs étaient courtisés des jours, des semaines, des mois, voire des années par les princes désireux d'accéder au trône d'une chefferie devenue vacante, du fait du décès ou du désaveu d'un ancien chef. Pour la quête du pouvoir, les princes investissaient leurs fortunes en cadeaux divers pour espérer recueillir les faveurs du choix du roi ou du chef supérieur. Ceux-ci en profitaient souvent pour ruiner les princes afin d'en faire, une fois nommés, des collaborateurs dociles. En effet les rois et les chefs supérieurs ont toujours eu des difficultés à maintenir leur autorité sur les chefferies de niveau inférieur qui ambitionnent de s'affranchir de toute tutelle.

Manifestement les guerres constituaient l'un des sports favoris des rois et des chefs. Les plus belliqueux restaient les chefs de canton de noblesse supérieure qui n'hésitaient à se faire la guerre pour étendre leur autorité sur l'espace juridictionnel de leurs homologues. Les

moog-nanamse de Ouagadougou évitèrent d'intervenir dans les conflits militaires entre chefs de cantons ou de village qui ne sont pas de nature à porter préjudice à leur propre autorité. Le goût de la guerre et les pillages organisés contre les territoires étrangers ont réussi à préserver certains royaumes des envahisseurs. Ainsi on ne note aucune attaque extérieure contre le Moogo tout au long du XIX^{ème} siècle ; même l'intrépide Samory TOURE ne s'y hasarda pas. L'invincibilité des rois moose prit fin avec la conquête coloniale française survenue en 1895.

3.2. Les rois et les chefs sous l'ère coloniale

La conquête coloniale qui marque la défaite militaire et politique des chefferies va considérablement transformer le pouvoir traditionnel. Au moment de la conquête coloniale française (1896), la plupart des royautes et chefferies étaient déchirées par des guerres intestines. Pour réduire leurs vassaux entrés en rébellion, certains chefs n'ont pas hésité pas à pactiser avec le colonisateur français.

Le roi Baoogo du Yatenga sollicita l'aide du commandant Destenave pour punir Bangre, un chef de canton entré en rébellion. Mais c'est celui-ci qui devint Dima du Yatenga, après la mort au combat de naaba Baoogo, avec le soutien de DESTENAVE :

En mai 1895, les troupes françaises accompagnèrent Bagare jusqu'à Yatenga, écrasèrent les rebelles, le réinstallèrent dans la ville sacrée de Gourcy et placèrent son royaume sous la protection de la France. Pendant qu'il se trouvait à Yatenga, Destenave envoya, à ce qu'on dit, un message à l'empereur de Ouagadougou lui demandant de signer un traité avec la France.¹⁷

Il faut signaler qu'au même moment, le Moog- naaba Wobgo de Ouagadougou faisait face à la sédition de naaba Wobgo de Lallé. Après la fuite de Moog-naaba Wobgo devant la colonne meurtrière de

VOULET-CHANOINE le 1er septembre 1896, le Wiid-naaba, pour se venger de la témérité du naaba Wobgo de Lallé se fit le complice de VOULET, selon Salfo A. BALIMA qui rapporte les propos du Wiid-naaba (sans pour autant citer ses sources) :

Pour que le calme revienne complètement et rapidement, il est maintenant une nécessité politique : il te faut prendre vivant et tuer devant tout le monde le chef de canton de Lallé, symbole de l'opposition et de rébellion victorieuse au pouvoir central. Ni Nāba Sānem, ni Nāba Wobgo n'ont pu réduire ce malappris depuis douze ans. Il faut que ce rebelle meure, et qu'il meure sans prestige. Alors tous verront ou sauront que ton bras est invincible.

Les vœux du Wiid-naaba furent exaucés, car quatre jours après l'intronisation du nouveau roi Sigri, le chef de Lallé est capturé :

Cerné de près, surpris, n'eut hélas pas le temps de se suicider, et ainsi de mourir noblement. Capturé, ceinturé, enchaîné, dénudé, cravaché, traîné, juché à poil sur la plus efflanquée des haridelles de tout le pays, avant de comprendre l'étendue de ses malheurs, il était dès son arrivée dans la capitale, en plein jour, fusillé et jeté sans cérémonie dans un fossé, tel un chien enragé, publiquement devant la population atterrée, réjouie et interdite de fascination : l'opinion publique dans la capitale était frappée. La cote politique de Voulet montait en flèche. Le rebelle était mort, mort vite, mort sans prestige¹⁸.

A Tenkodogo, la situation n'était guère brillante. Le premier royaume des Moose connaissait une guerre civile. Le roi Karango, qui subissait depuis plusieurs années des séries de révoltes de la part des Bisa (qu'il parvenait plus ou moins à contenir grâce à l'appui du Moog-naaba de Ouagadougou), était confronté depuis 1887 à la sédition d'un des princes du royaume, en l'occurrence naaba Lebgbundu. Le lieutenant VOULET, qui obtint la reddition du chef bisa de Garango en 1897, prêta main forte au roi pour combattre le prince Lebgbundu qui n'eut

pas le temps de suicider pour échapper à l'ignominie. Surpris avant l'aurore, saisie, dénudé, ceinturé, ligoté, copieusement cravaché, perché à poil sur la plus méchante de toutes les rosses du coin, il fut abandonné par ses partisans de Tenkodogo et par ses alliés de Koupéla et de Biongo.

Il fit dans la capitale de Naba Zungrana une entrée pitieuse qui combla d'aise, de soulagement, de satisfaction et de quiétude le roi et toute la population, perclus d'étonnement admiratif, à l'égard des Français¹⁹

Dans le pays gourma, les intrigues, les rebellions et les meurtres étaient la préoccupation des classes régnantes. Le paroxysme de ce désordre fut atteint lorsqu'en 1892, « Nāba Yemtugury, fils de Yemtiabry lui succéda. Mais après sept jours de commandement, il fut assassiné par son propre frère Nāba Batchande, immédiatement expulsé de sa capitale par une coalition des chefs de Matia-Koala, Diapangu et Yamba». ²⁰ Yemtugury ne devint roi du Gourma qu'avec le soutien du capitaine DECOEUR (signature d'un traité de protectorat le 20 Janvier 1895) qui lui permit de détruire ses ennemis, à savoir ses propres parents (frères et cousins).

Le pays gurunsi, objet de convoitises et d'exactions, depuis toujours, de la plupart des aventuriers (Dagomba, Moose, Gulmanceba, Zerma, etc.), va enfin trouver en la personne de Hamaria, le chef militaire qui réussit aux environs de 1894 à fédérer plusieurs villages pour faire face aux Zerma et aux sofas de Samory TOURE. Suite à l'accord signé avec VOULET, le 19 septembre 1896, il put repousser l'attaque de ses ennemis africains. La guerre de résistance engagée par les populations du centre-sud (Gurunsi) ne put prospérer longtemps du fait de l'intervention des guerriers du Moogo-naaba. Ainsi avec la bénédiction de l'autorité coloniale, les Africains combattirent les uns contre les autres et la défaite du contient fut totale.

Les peuples du Sahel, après s'être affranchis de la tutelle des rois du Gourma, fondèrent en 1810 l'émirat du Liptako, avec à sa tête Ibrahima Saïdu ; en 1827 les Tuareg de l'Oudalan s'affranchissent du joug de l'émir du Liptako. Les royaumes du Yaga, Aribinda et Djelgodji sont à situer à la même époque. Au moment de la conquête coloniale française, le Sahel était également traversé par des querelles intestines et des guerres dynastiques. Après avoir perpétré un coup d'Etat contre son cousin en 1891, Boubakar SORI, devenu émir du Liptako s'empressa de demander « l'amitié et la protection de la France »²¹. Des traités de protectorat furent signés en 1894 avec le Djegodji, le 4 octobre 1895 avec l'émirat du Liptako, le 27 octobre 1895 avec le royaume d'Arbinda.

Les émirats fulbés du Mouhoun (Barani et Louta) firent bon accueil aux colonisateurs français, au grand dam de leurs populations (Bwaba, Marka, et San) :

Ouidi était devenu un Pullo idolâtre, comme l'extrême majorité des Burkinabè de l'époque, soit par conviction, soit par politique.

*Prenant les devants, il dépêcha des émissaires à Bandiagara pour y saluer le capitaine Destenave, résident de France à qui il demanda amitié et protection pour son émirat que, de sa propre volonté, il plaçait sous la suzeraineté de la France. Il accepta et signa tout ce que les Blancs voulurent lui présenter*²²

A Wahabou, la principauté marka, fondée par Mamadou KARANTAO vers 1850 au détriment des populations gurunsi, bwaba, puguli et dian, était en pleine guerre d'expansion quand survient la conquête française. Karantao Moktar, vaincu en 1897 par les Français, fut maintenu mais réduit à n'être qu'un chef de canton.

Dans l'Ouest du Burkina, on peut mentionner les royaumes senufo créés vers 1700 par les OUATTARA de Kong et vers 1825 par les frères TRAORE (Nianiamaga et Tiémonkonko). Le royaume de

Guiriko des OUATTARA connut son apogée vers 1800 avec Tiéba OUATTARA qui parvint à dominer les Bobo, Bwaba, San, Tusian, Guẽ. Le déclin survint avec la destruction de Kong et la création de l'émirat de Wahabu.

Les TRAORE du KénéDougou connurent leur apogée avec Tiéba le grand qui mit en déroute les sofas de Samory TOURE devant les murailles de Sikasso. En 1888, il signe un traité de protectorat avec la France. Les tentatives d'invasion des autres peuples de l'Ouest (Bobo, Bwaba, San, Tusian, Guẽ, etc.) échouèrent grâce, en partie, à l'action énergique de Zelebu SANON devenu chef des Bobo-Diula.

Au regard de ce qui précède, on retient que la conquête française a souvent été rendue facile par l'action des chefferies. La majorité, sinon l'entière des chefs et rois, a été obligée de pactiser avec l'envahisseur. S'agissant des royaumes moose (Tenkodogo, Ouagadougou, Boussouma et Yatenga), on peut retenir que le pacte signé par le roi du Yatenga a affaibli la résistance du Moog-naaba de Ouagadougou qui, obnubilé par l'insoumission du chef de Lallé, ne put porter secours du roi de Tenkodogo. Si la conquête du Yatenga fut des plus aisées, on note une certaine résistance à Ouagadougou. La colonne de DESTENAVE ne put franchir Yako et dut rebrousser chemin, après avoir essuyé des revers. C'est alors que la colonne VOULET-CHANOINE entre en scène. Le Moog-naaba Wobgo ayant refusé toute soumission est contraint de livrer bataille. L'inégalité des armes l'oblige à battre en retraite et à opérer un repli tactique pour mieux organiser une résistance qui durera vingt mois et qui se révélera vaine (ni la contre-attaque survenue trois jours plus tard, ni la mobilisation des chefs de cantons restés fidèles, ni les interventions des britanniques ne parvinrent à le ramener sur le trône perdu).

Dans leurs luttes pour la défense de leurs trônes, convoités par leurs frères, cousins et neveux, les rois et les chefs ont souvent perdu les pays et les nations dont ils avaient la charge. Leurs résistances contre

les colonnes françaises ou anglaises furent des plus dérisoires, contrairement aux peuples à structure segmentaire ou villageoise. La résistance chez les Lobis ; les Bwaba et les Gurunsis dura plus longtemps que chez les Moose.

3.3. La chefferie sous la colonisation

Après la défaite militaire, les chefs découvrent avec stupeur que les traités de protectorat qu'ils ont signés signifiaient en réalité la fin de leur pouvoir et le début de leur vassalisation. L'administration coloniale connaît moins de difficultés à gérer les régions à chef que les régions à structure segmentaire ou lignagère. Dans les sociétés à chefferie, la reddition du chef suffit pour soumettre toute la population, tandis que dans les sociétés à structure villageoise, segmentaire ou lignagère, la soumission ou la défaite d'un clan ou d'un groupe n'a aucune incidence directe sur l'ensemble, si ce n'est d'aiguiser la résistance et la détermination des uns et des autres. C'est ce que décrit KI-ZERBO :

En Haute-Volta, comme bien souvent ailleurs, ce sont les ethnies traditionnellement moins bien organisées sur le plan politique qui s'opposèrent le plus à la conquête, car le patriotisme était centré chez eux sur chaque village, ce qui multipliait la résistance.²³

Les chefs, même à leur corps défendant, vont se faire les complices des exactions coloniales. A leur décharge, on peut retenir que les velléités de résistance ou d'insoumission ont été sanctionnées par l'humiliation et très souvent par l'exécution du roi ou du chef. La cruauté de la colonne VOULET-CHANOINE est légendaire ; à ce sujet, Abdoulaye MAMANI écrit :

Voulet et sa légion de mercenaires noirs quittent le 2 Janvier 1899 Ségou, capitale de l'ancien Soudan (actuellement le Mali). Ils traversent le pays Mossi, le Gourma et le pays Djerma en brisant impitoyablement toute

*résistance à leur marche vers l'Est. Au cours des luttes particulièrement sanglantes qui les opposent aux populations locales hostiles à la colonisation de leur région, des villages entiers sont rasés, les hommes, les femmes et les enfants sont décimés avec une rare sauvagerie. C'est par le feu et par le fer qu'ils imposent leurs traités d'amitié aux royaumes qu'ils traversent.*²⁴

Dans le Moogo, la fuite et la résistance à partir de la Gold Coast du Moog-naaba Wobgo n'empêchèrent pas son frère Mazi de monter au trône. Son règne fut néanmoins de courte durée, car il mourut de manière mystérieuse. Un autre de ses frères, en la personne de Mahmadou, accède au trône, avec la bénédiction du colonisateur, et signe le traité de protectorat plaçant son royaume sous autorité française. Il est intronisé et prend le titre de Moog-naaba Sigri le 27 Janvier 1897. C'est justement ce traité qui fit échouer l'alliance tissée avec les Britanniques pour une reconquête du royaume préconisée par le Moog-naaba Wobgo.

La politique coloniale avait besoin, pour servir sa cause, de chefs affaiblis ou illégitimes qui ne doivent leur autorité qu'à la seule présence française. Les autres chefs fidèles à l'ordre ancien ont été démis et exécutés pour affirmer la puissance et l'autorité de la France. Dans ces conditions, il est malaisé de comprendre le rôle que la chefferie a joué ou a été obligée de jouer dans la mise en œuvre de la politique coloniale. Devenue un simple organe d'exécution entre les mains des colons, la chefferie doit collaborer. Si une telle posture ne change rien au statut des chefferies inférieures habituées à recevoir des directives de la part des chefferies supérieures, il en va autrement pour les rois et les chefferies supérieures qui voient leur prestige et leur pouvoir s'effondrer.

La lettre de DESTENAVE, relative à la conduite à tenir vis-à-vis des chefs et des chefferies, est sans équivoque :

*Nous n'avons aucun intérêt à renforcer le pouvoir que l'on considère comme central, pas plus qu'accroître la puissance des divers Naba ; nous devons bien au contraire, rechercher des points de tension qui nous permettront de diviser le pays et, par conséquent, d'empêcher toute coalition contre nous... Ce faisant, l'autorité du Morho Naba lui-même en sera affaiblie car il nous sera facile de reconnaître l'indépendance de ses vassaux et de les émanciper de son influence. Il s'agirait là d'une mesure excellente d'un point de vue politique ; nous ne devons en effet pas perdre de vue le fait que nous n'avons aucun intérêt à renforcer les pouvoirs de l'autorité centrale. Nous devons au contraire encourager dans toute la mesure du possible la tendance chez les grands chefs (vassaux) à rompre les derniers liens qui les attachent encore à Ouagadougou. C'est là la politique qui a été suivie par le Résident ; elle a produit d'excellents résultats et les impôts réclamés sont rentrés régulièrement. A l'avenir, nous devons profiter de toutes les occasions qui s'offriront à nous d'affaiblir l'autorité de ces vassaux en proclamant l'indépendance des villages sur lesquels ils règnent. Tout récemment encore, les chefs de Goundiri et de Tema se sont émancipés du chef de Yako et relèvent aujourd'hui directement du Résident.*²⁵

Dans les faits, les régions conquises (devenues la colonie du Soudan français créée en 1890) vont subir des bouleversements et de profondes mutations : des chefferies anciennes vont disparaître et de nouvelles vont apparaître.

A Ouagadougou, le colonisateur imposa, à la mort de naaba Sigri, son jeune fils de seize ans (Saïdou CONGO) qui sera intronisé comme Moog-naaba Koom en 1905. Les principautés devinrent des cantons. Même les cinq grands ministres de provinces ne furent pas épargnés. Ainsi, le Lagl-naaba Pa-wit-raogo, après sa mystérieuse disparition dans la région de Koudougou, est remplacé en 1908 ; le Kamsaog-naaba est destitué et remplacé par un protégé de l'administrateur colonial. Dans les régions de l'Ouest non pourvues de chefferies politiques centralisées, le colon invente de toutes pièces, les chefs de cantons issus des populations étrangères (cas du pays lobi), dans un

deuxième temps des chefs de terre et dans un troisième temps sont désignés comme chefs de canton « les amis des Blancs »²⁶. Tous les chefs récalcitrants furent déposés et leurs villages brûlés et saccagés, car comme le reconnaît le Poe-naaba (Ministre de la justice du Moog-naaba) :

*Lorsque le colon est arrivé en Haute-Volta, il a utilisé les chefs coutumiers comme des collaborateurs. Bien sûr, certains ont résisté et d'autres ont accepté. Evidemment, le Blanc a fait la promotion de ceux qui l'ont suivi au détriment des "rebelles".*²⁷

Devenus des auxiliaires de l'administration, les rois et les chefs seront amenés à exploiter les ressources humaines, agricoles et financières pour la métropole et l'entretien de l'administration coloniale. Sous la fêrule humiliante, les chefs devinrent des supplétifs aux pouvoirs limités. Ils seront convertis en collecteurs d'impôts, en recruteurs de main-d'œuvre et de soldats pour la métropole.

En tant que collectionneurs d'impôts, certains chefs vont s'illustrer négativement en harcelant les populations et en se servant au passage des taxes perçues (les impôts passèrent de 5800000 francs en 1921 à 1827400 francs en 1927 avec une projection de 26400000 francs pour 1930); en effet des décrets de 1903 autorisaient « *les chefs indigènes à percevoir les impôts et leur octroyaient une commission sur la recette, afin de les intéresser au paiement régulier de l'impôt* »²⁸.

Les exactions pour la perception de l'impôt furent telles et les montants si élevés qu'une partie de la population choisit de se réfugier en Gold Coast. Ceci impacta négativement sur l'image des chefs et des rois qui ne sont plus perçus comme les pères protecteurs de leur peuple.

En tant que recruteurs de main-d'œuvre, les chefs ont soutenu la politique des travaux forcés qui a permis :

- les constructions de routes (6000km), de ponts, d'édifices administratifs et de rails,
- la création de chantiers agricoles (100000 ha de champs collectifs),
- le développement des autres colonies (Sénégal, Côte d'Ivoire, Soudan et Niger),
- les victoires de la France dans ses guerres coloniales (Indochine et Algérie) et dans les deux guerres mondiales.

L'administration coloniale eut des relations des plus ambiguës avec la chefferie. A certains moments, elle lui retirait toute considération et restreignait son autorité (régime de l'indigénat et interdiction de certaines cérémonies populaires), à d'autres moments, elle se montrait attentionnée à l'endroit de la chefferie qui bénéficiait de certains avantages (salaires, pouvoir judiciaire, octroi de décorations, ...).

La chefferie supporta plus difficilement les missionnaires chrétiens qui, avec la religion et les soins apportés aux populations et l'école, mettaient à mal leur autorité, ou du moins ce qui en restait. La place accordée aux femmes par l'Eglise sera source de tensions constantes entre la chefferie et la colonisation. Le christianisme constituait une menace pour la chefferie, dans la mesure où il véhicule une autre vision du monde et un autre système de valeurs. Analysant l'impact de la religion chrétienne sur la civilisation des Moose, PACERE Frédéric parle d'ethnocide :

La colonisation était donc remise en cause avec une mauvaise politique d'ethnocide culturel ; une autre spiritualité était en train de se substituer, qui est sous l'angle de la lutte beaucoup plus dangereuse ; elle est moins sous un certain angle philosophique que le Mogho puisqu'elle ne tolère pas le suicide comme forme violente de riposte ; seule la mort physique de l'adversaire est le but recherché.²⁹

Malgré le dévouement des chefs au pouvoir colonial, la colonie de la Haute-Volta créée le 1er Mars 1919 est supprimée le 5 septembre 1932 par un décret qui la démantèle en trois entités rattachées aux colonies du Soudan, du Niger et de la Côte d'Ivoire. La chefferie vécut douloureusement la partition de la Haute-Volta, en particulier le Moog-naaba Koom II qui multipliera les actions pour la reconstitution du pays, et ce en dépit de l'opposition du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A), comme le rappelle KI-ZERBO :

L'Union Voltaïque s'opposa en vain à l'élection d'Houphouët en 1945-46. Le R.D.A au départ s'opposa aussi à la reconstitution de la Haute-Volta. Mais quand celle fut acquise, le prestige d'Houphouët Boigny, la supériorité des moyens matériels et d'organisation permit au R.D.A de s'implanter rapidement dans l'ouest du pays. Des sous-sections sont créées à Tougan, Nouna, Bobo-Dioulasso, Po, etc.³⁰

La création de la Haute Côte d'Ivoire en 1938 fut un premier succès de cette démarche. Lorsqu'éclate la seconde guerre mondiale, le Moog-naaba fait enrôler deux de ses fils pour la défense de la France et participe à l'effort de guerre.

La fin de la seconde guerre mondiale apporte de grands changements avec la victoire des alliés et l'arrivée au pouvoir du général De Gaulle en France. Aux élections à la première assemblée constituante française du 1er Octobre 1945, le Moog-naaba Saaga, qui succéda à son père (mort le 12 Mars 1942), oppose à la candidature du médecin planteur Félix Houphouët BOIGNY du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (P.D.C.I) celle de son ministre, le vénérable Balm-naaba Tanga de l'Union pour la Défense des Intérêts de la Haute-Volta (U.D.I.H.V) qui était assez mal préparé pour les responsabilités d'élu au sein du palais Bourbon. La bataille fut pourtant rude et n'eût été l'engagement de OUÉZZIN Coulibaly, Houphouët BOIGNY aurait perdu les élections (il obtient 13750 voix contre 12900). Cet échec fut douloureusement ressenti par la chefferie des Moose. Aux élections du

2 Novembre 1946, la chefferie des Moose, tirant leçon de l'échec de l'U.D.I.H.V, crée l'Union Voltaïque (U.V) et s'allie au R.D.A pour la désignation des représentants de la colonie ; Félix Houphouët BOIGNY, Daniel Ouézzin COULIBALY et Philippe Zinda KABORE (Henri Guissou succéda à KABORE, mort prématurément) seront élus. Mais l'opposition de la chefferie au R.D.A ira en s'accroissant en dépit des gestes d'amitié de ce dernier (augmentation des émoluments des chefs et octroi de bourses aux élèves voltaïques).

Mettant à profit l'anti-impérialisme du R.D.A pour se créer des sympathies auprès des autorités françaises, les chefferies engagent le combat de la reconstitution de la colonie de la Haute-Volta. Passant outre la loi d'évitement, le Moog-naaba de Ouagadougou prit sur lui de rencontrer les rois de Tenkodogo, de Fada N'Gourma et du Yatenga, afin d'arrêter une position commune pour la réunification de tous les territoires dans une colonie de Haute-Volta reconstituée. Toute cette agitation dont la chefferie est responsable et à laquelle se joignirent certains hommes politiques et certains syndicalistes aboutit le 4 Septembre 1947 à la promulgation de la loi autorisant la reconstitution de la Haute-Volta. Les élections de Janvier 1949 qui furent remportées par l'Union Voltaïque installèrent une profonde rivalité entre le R.D.A et la chefferie.

Dans le souci de voir sauvegardés leurs intérêts dans les instances de décision, les chefs créent l'Union des Chefs traditionnels de la Haute-Volta, présidée par le Moog-naaba de Ouagadougou ; ils initient dès 1953 des projets de loi tendant à leur octroyer un statut. Le Moog-naaba Saaga réussit à concrétiser le rêve de son père : entendre le train siffler à Ouagadougou. En effet, en Décembre 1954, les rails dont la construction a mobilisé des milliers de Voltaïques dont un grand nombre de Moose atteignent Ouagadougou. Alors que le Moog-naaba de Ouagadougou prenait du relief et devint une autorité politique

incontournable, ses principaux ministres perdaient leur pouvoir avec la nomination d'administrateurs français dans toutes les circonscriptions, les cercles, les subdivisions et les postes administratifs. P.E. SKINNER écrit fort justement :

*Les chefs de village, étant ceux des membres de la hiérarchie Mossi traditionnelle qui étaient en contact le plus étroit avec la population, ressentirent plus vivement que les autres chefs l'évolution administrative de l'après-guerre. Ils avaient de plus en plus de difficultés à traiter avec les anciens combattants, les fidèles des religions établies et les autres habitants qui avaient perdu tout respect pour les valeurs et les pratiques traditionnelles. Alors que rares étaient les Mossis qui auraient refusé de rendre visite ou de prêter serment au Morho Naba ou à leurs chefs de canton, avec lesquels ils n'avaient que peu de contacts personnels, nombreux étaient désormais ceux qui refusaient toutes relations politiques avec des chefs de village qu'ils n'aimaient, ni ne respectaient.*³¹

La volonté affichée par la chefferie de jouer un rôle de premier plan sur la politique de la colonie commence à irriter. La première fronde vient du Yatenga en 1955 avec le Mouvement Démocratique Voltaïque (M.D.V) présidé par Gérard Kango OUEDRAOGO et le Français Michel DORANGE. Résolument anti-chef, ce mouvement combat le retour du pouvoir féodal et sera rejoint plus tard par des amis politiques des chefs qui tenaient à affirmer une certaine indépendance de pensée et d'action (cas du Dr. Joseph CONOMBO avec la création du Parti Social d'Education des Masses en 1955) et par des formations politiques tels le Parti Démocratique Voltaïque (section locale du R.D.A) et le Mouvement Populaire de la Révolution Africaine³² (M.P.R.A) de Nazi BONI.

A partir de 1956, une véritable campagne anti-chef est menée pour écarter la chefferie du jeu politique (le journal Afrique Nouvelle sera une des tribunes de la fronde anti-chefs où on peut lire les invectives suivantes : « Il convient de ne donner aux chefs de canton, ni position, ni salaire ! », « Démocratisons la chefferie ! », « Décapitons le canton ! »).

Assaillie de toutes parts, la chefferie de l'Afrique Occidentale Française se réunit en congrès à Dakar en Décembre 1956. Les travaux aboutissent à la création d'une structure dénommée « Union Fédérale des Syndicats des chefs traditionnels » qui, tout en se déclarant apolitique, ambitionne jouer un rôle politique. En 1957, pour marquer sa détermination à survivre à la colonisation et à la montée de ce que Fama appelle « *les bâtardises des soleils des indépendances* »³³, la chefferie se constitue en un "Syndicat des chefs traditionnels de la Haute-Volta " dirigé par Etienne CONGBO, frère du Moog-naaba Saaga.

*La fronde contre la chefferie conduit le Parti social d'éducation des masses africaines (P.S.E.M.A) du Dr. CONOMBO à fusionner au P.D.V-R.D.A pour la création du Parti Démocratique Unifié (P.D.U) qui condamne, dans un de ses manifestes, la « division artificielle du territoire en Volta de l'est et en Volta de l'ouest » et la « classification de la population en Mossi et non Mossi ». Le P.D.U milite pour une reconnaissance de la chefferie en faisant du Moog-naaba son président d'honneur qui « pourrait être nommé Gouverneur d'une Haute-Volta autonome ou indépendante ».*³⁴

Aux élections de Mars 1957 pour les sièges de l'Assemblée territoriale et du Conseil de gouvernement, le P.D.U acquiert la majorité, mais trois faits vont marquer le début des difficultés de la chefferie :

- au Yatenga, le M.D.V emporte les sièges contre les partisans de la chefferie ;
- à Koudougou, Maurice YAMEOGO remporte tous les six sièges contre la liste de Henri GUISSOU, le candidat de la chefferie ;
- le retour en force du R.D.A de Félix Houphouët BOIGNY se concrétise par l'élection de Ouézzin COULIBALY au poste de 1er Vice-Président du gouvernement auquel ont été exclus les partisans de la chefferie tels Joseph CONOMBO et le chef de Manga, François Daniel BOUDA.

La chefferie perdit ainsi l'une des grandes batailles de la veille des indépendances. Dès lors, dans les territoires d'Afrique Occidentale Française, la chefferie ne fut plus une question à résoudre. Les tentatives de reconstitution du P.S.E.M.A au service des chefs échouèrent. Et c'est en ces périodes sombres de l'aristocratie que meurt le Moog-naaba Saaga ; précisément le 12 Novembre 1957. Tout un symbole !

Le Moog-naaba Kugri qui succède à son père hérite d'un monde qui s'effondre³⁵ et où la politique n'est plus une affaire du naam des ancêtres, comme il l'a reconnu dans un discours pathétique :

Il n'y a pas plus de dix ans, il était facile d'être chef, tout comme il était aisé d'être commandant de cercle. Il suffisait de donner des ordres pour que tout se passe bien. Aujourd'hui, le chef doit, au contraire, ajouter à son titre des mérites réels, doit bien connaître les hommes, être véritablement dévoué, intègre et surtout décidé à assurer le bien-être de ceux qui se trouvent sous sa juridiction. C'est à ces seules conditions que les chefs coutumiers sauvegarderont et étendront leur influence et il nous incombe précisément de développer cette influence. En effet, si les institutions nouvelles ont pour objet le progrès et le bien-être des Africains, elles doivent être également conçues de manière à assurer ceux des chefs. Nous avons donc l'intention de ne pas laisser la direction du pays aux seuls représentants élus et de coopérer étroitement avec eux ; en effet, si les représentants élus hier ont des droits, il n'en demeure pas moins que les représentants de traditions plusieurs fois séculaires, conservent aussi les leurs. Votre Excellence, Monsieur le Gouverneur, honorables ministres et Parlementaires, je suis certain que vous me comprenez. [...] C'est à vous qu'il incombe, en tant qu'agent de l'autorité supérieure, de faire cesser les vexations arbitraires qui frappent les chefs, vexations auxquelles aucun fonctionnaire n'est désormais plus soumis, et de les envoyer, non pas comme mercenaires, mais comme de véritables capitaines, au fort du combat que nous menons tous contre la pauvreté humaine qui pèse si lourdement sur notre peuple.³⁶

Une telle missive montre à souhait la volonté des chefferies supérieures de peser sur les décisions politiques devant conduire aux

indépendances. Après avoir été dépossédés illégalement de l'administration de leurs territoires du fait des défaites militaires, elles nourrissent l'espoir de reprendre leurs dus des mains du colonisateur. C'est alors qu'elle mit en œuvre des stratégies de nature à délégitimer la nouvelle classe politique, constituée par l'élite intellectuelle voltaïque.

Mais en dépit des manœuvres politiciennes orchestrées pour rendre le pays ingouvernable, Ouézzin COULIBALY parvient à conserver l'unité territoriale du pays et nomme Maurice YAMEOGO ministre de l'intérieur. Les partisans de la chefferie continuèrent à mener d'autres combats tout aussi désespérés (adresse au général De GAULLE) dont l'un des plus épiques fut la tentative de coup d'Etat organisé par le Moog-naaba Kugri, avec le soutien de la hiérarchie traditionnelle. Suite à la mort prématurée du Président Ouézzin COULIBALY (survenue à Paris le 7 septembre 1958), la chefferie exige de figurer dans les organes dirigeants de l'Assemblée Territoriale. Devant le peu d'empressement des députés à sa proposition de mise en place d'un « gouvernement d'union et de sécurité publique », le Moog-naaba perd patience et décide une intervention militaire. Il mobilise une troupe de cavaliers qui prend d'assaut l'Assemblée Territoriale le 17 Octobre 1958 :

[...] environ 3000 guerriers Mossi armés d'arcs et de flèches, d'épées, de lances et de vieux fusils à pierre, convergèrent vers l'Assemblée. Plus tard dans la matinée, la Morho Naba lui-même, accompagné de son Tansoba, arriva sur la scène des événements, revêtu de sa tunique de guerre en coton marron foncé et de son bonnet de guerre, symbole de sa puissance. La manifestation dura jusqu'à onze heures, heure à laquelle l'armée française entreprit de disperser les guerriers. Finalement le Ouidi Naba ordonna à ces derniers de rentrer au palais.³⁷

L'aventure, qui fut un échec, scelle pour de nombreuses années le sort de la chefferie dans l'évolution du pays vers les indépendances. Elle apparaît aux yeux de la classe politique comme des alliés du

colonisateur dans son refus de la décolonisation. Le Moog-naaba est désormais isolé et le bureau du Syndicat des Chefs traditionnels de la Haute-Volta marque publiquement sa désapprobation vis-à-vis des événements du 17 Octobre. Le 20 Octobre 1958, l'Assemblée Territoriale élit, à l'unanimité, Maurice YAMEOGO, Président du Conseil du Gouvernement.

La chefferie traditionnelle qui a combattu la colonisation n'a pas su se faire les alliés des nouvelles forces politiques africaines formées dans les écoles coloniales. Considérant la période de la colonisation comme une simple parenthèse dans l'histoire de l'Afrique, les chefferies n'ont pas su apprendre à leurs fils à *"lier le bois au bois"*⁸, par un refus de l'école coloniale. C'est ainsi qu'en dépit des efforts déployés pour l'indépendance, elles seront marginalisées par la nouvelle élite politique africaine qui, après avoir combattu la colonisation, au nom de la liberté et pour la citoyenneté, n'entendait pas devenir les sujets de monarchies restaurées.

La constitution adoptée le 11 Décembre 1958 ne fait aucune mention de la chefferie, plaçant ainsi les chefs au rang des citoyens ordinaires et confirmant l'orientation démocratique du régime. Le 05 Août 1960 la Haute-Volta devient une république indépendante avec Maurice YAMEOGO comme Président.

Il peut paraître iconoclaste, sinon blasphématoire, de porter un jugement sur un pan de l'histoire pour lequel de vaillants nationalistes ont perdu la vie et ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Il ne s'agit pas de dire que la lutte pour la reconstitution d'une Haute-Volta écartelée entre le Soudan, la Côte d'Ivoire et le Niger ne valait pas la peine d'être menée. La démarche est moins passionnée et vise plutôt, avec le recul du temps et à la lumière des drames vécus, de tirer les enseignements pour l'avenir. Conquise en 1896, la colonie de la Haute-Volta constitue une aberration. En effet de toutes les colonies françaises ne jouissant pas d'un littoral maritime, elle est la plus petite avec une superficie de

274.200 km². En comparaison, tous les autres pays enclavés bénéficient de grandes immensités : le Mali avec 1.240.000 km², la Mauritanie avec 1.030.700 km², le Niger avec 1.270.000 km² et le Tchad avec 1.284.000 km². Mais à la différence de toutes les autres colonies, la Haute-Volta est la seule qui a réussi à maintenir, sur un même territoire, les différentes composantes d'une ethnie majoritaire ; celle des Moose qui regroupait plus d'un million d'individus ; soit un peu plus de 50% de la population de la future colonie. C'est fort d'un tel constat que Pierre Elliott SKINNER écrivait que « *la société moaga l'unique exemple de société soudanaise ayant réussi à sauvegarder son identité ethnique et son autonomie politique en dépit des vicissitudes de l'histoire, et cela jusqu'à la conquête française.* »³⁹

En effet, la colonie de Haute-Volta regroupait tous les royaumes des Moose. Ce qui ne fut pas le cas pour les ethnies comme les Gourmantché qui se retrouvent dispersés entre la Haute-Volta, le Niger, le Togo et le Bénin ; c'est également le cas pour les Foulani ou Peuls qui se retrouvent en Haute-Volta, au Niger et au Mali ; il en est de même pour les Touaregs (Haute-Volta, Mali et Niger), les Birifor (Haute-Volta, Ghana et Côte d'Ivoire), les Sénoufo (Haute-Volta, Mali et Côte d'Ivoire), les San (Haute-Volta et Mali), les Dogon (Haute-Volta et Mali), les Bobo (Haute-Volta et Mali), les Bwaba (Haute-Volta Mali). En somme, c'est le sort de tous les peuples des frontières, victimes de la politique coloniale française du « diviser pour mieux régner ».

Dans la mesure où toute son entité culturelle et territoriale a été conservée à l'intérieur de la nouvelle colonie, la chefferie des Moose supporta la défaite à elle infligée par les troupes coloniales françaises et s'imagina qu'il s'agissait d'une mauvaise passe à traverser. Mais lorsque la colonie créée le 1er Mars 1919 est supprimée treize (13) ans plus tard (le 5 septembre 1932) par un décret qui la démantèle en trois entités rattachées aux colonies du Soudan, du Niger et de la Côte

d'Ivoire, les Voltaïques le ressentirent comme leur deuxième humiliation (après la défaite militaire). La chefferie moaaga (partisane d'une homogénéité territoriale des Moose) ne décoléra pas de se voir amputée du Yatenga, désormais rattaché au Soudan français. Elle n'eut de cesse de multiplier les actions auprès de l'autorité coloniale pour la reconstitution de la colonie avec la réintégration de l'ancien royaume du Yatenga. Le Moog-naaba Koom II de Ouagadougou, tout en associant la chefferie des gourmantchés, en fit une affaire personnelle au point que même après sa mort, son fils, le Moog-naaba Saaga, poursuivit le même combat qui, avec le soutien des intellectuels, des syndicats et de l'élite politique accoucha de la reconstitution de la colonie le 4 septembre 1947. Ce fut une véritable victoire pour les patriotes voltaïques qui reprirent confiance en eux-mêmes et en leur pays. Par le fait colonial, ils ont été faits voltaïques (comme les autres peuples de l'Afrique sous domination), et c'en était assez. Point n'est besoin de les réduire par la suite en un appendice de nouvelles nationalités dont ils avaient assuré, par ailleurs, par leurs forces de travail, la prospérité et la renommée. La reconstitution de la Haute-Volta fut vécue comme une libération vis-à-vis de nouvelles allégeances illégitimes et humiliantes. La fierté voltaïque recouvrée permettait de penser l'avenir avec optimisme. Il y avait tant de défis à relever et d'injustices à réparer. Mais comme il a été affirmé avec beaucoup de justesse :

Paradoxalement, cette reconstitution va créer plus de problèmes politiques au sein de l'élite dirigeante qu'elle n'apportera de solutions. Les perspectives de promotion individuelle s'ouvrent à chacun des acteurs. La création de nouveaux partis politiques va s'intensifier. [...] Après l'union sacrée, c'est l'ère des divisions qui s'installe pour durer.⁴⁰

La reconstitution de la Haute-Volta, qui s'est faite contre vents et marées⁴¹, participe de la fierté nationale et montre, à souhait, que les Burkinabè peuvent se donner les moyens de réaliser leurs désirs.

Contre tous les pronostics alarmistes et défaitistes qui montraient que le pays reconstitué n'était pas viable, le Burkina, tel un roseau, plie mais ne rompt pas. Les adversités climatiques, économiques, sanitaires ou politiques ne sont jamais parvenues à remettre en cause la volonté des Burkinabè de vivre ensemble et de construire une véritable nation. Les Burkinabè sont si attachés à leur pays que certains hésitent souvent à faire valoir leurs droits à la bi-nationalité. Une telle dévotion à un pays, classé pourtant parmi les plus pauvres, est à l'origine du changement du nom du pays intervenu le 4 août 1984. La Haute-Volta est le nom que les vainqueurs d'hier ont imposé à un peuple conquis et dominé. L'appellation « Burkina Faso » se veut être un acte de réappropriation de son destin par un peuple libre et souverain. La dignité des Voltaïques semble trouver sa plénitude dans la nouvelle dénomination. Ainsi, quelles que puissent être les difficultés auxquelles les Burkinabè pourraient être confrontés, ils sauront toujours puiser au fond de leur mémoire collective les recettes pour, encore et toujours, reconstruire le pays. Une telle foi est à l'origine de la détermination du Moog-naaba Koom de voir le train siffler en gare de Ouagadougou.

Persuadé que le chemin de fer⁴² en provenance de la Côte d'Ivoire devait avoir pour destination finale Ouagadougou, le Moog-naaba Koom II s'investit personnellement pour le recrutement de la main-d'œuvre "mossi". Il se sentit trahi lorsque l'administration coloniale fit de Bobo-Dioulasso le terminus du chemin de fer, abusivement dénommé Réseau Abidjan-Niger (RAN)⁴³. Il pesa de son poids pour demander la reprise des travaux de construction des rails. Mais il n'eut pas le plaisir de voir le train siffler en gare de Ouagadougou ; cet honneur revint au Moog-naaba Saaga II (son fils héritier qui monta sur le trône le 23 mars 1942) lorsque les rails atteignirent Ouagadougou en 1954. Cette victoire fut considérée comme une reconnaissance de l'engagement des Voltaïques dans le combat du désenclavement de leur pays. Les rails rappellent à tous les Burkinabè le travail forcé et le prix de sang et de sueur que leurs ancêtres ont payé pour la

construction et de la colonie et de la sous-région. La bataille du rail sera reprise en 1984 avec les acteurs de la révolution du 4 août. Et ainsi, contre les avis de experts internationaux (Banque mondiale, FMI, etc.), le peuple burkinabè, mobilisé derrière l'idéal révolutionnaire, décida de prolonger le chemin de fer jusqu'à Tambao⁴⁴. Si aujourd'hui, les autorités politiques et administratives font du désenclavement un axe majeur de la politique nationale, l'on le doit assurément à la détermination des Voltaïques⁴⁵ des premières heures.

En dépit des efforts déployés, le pays est resté structurellement pauvre. Le volontarisme dont a fait montre le premier gouverneur (HESLING) a abouti à des résultats catastrophiques, du point de vue humain. Le découpage fantaisiste du territoire semble le prédisposer à n'être qu'une arrière-cour d'entités économiquement plus importantes et plus viables. Le dessein colonial fut de faire de la Haute-Volta une sous-colonie dont la main-d'œuvre devait servir essentiellement au développement des grandes colonies de la Côte d'Ivoire, du Soudan et du Niger. Objectivement, la Haute-Volta était conçue pour être une réserve et non pour devenir un pays, comme l'analyse, Jacques Lepe TOKPA :

*En définitive, ce travail, [...] loin d'apporter au Mossi le progrès, d'élever son niveau de vie, a vidé les sociétés mossi d'elles-mêmes.*⁴⁶

Contrairement à une certaine idée reçue, les Voltaïques s'opposèrent, au début, à la migration de travail que le colonisateur leur imposait comme le montre fort justement Anne-Marie DUPERRAY :

Les choses ne se passèrent comme prévu. Les Voltaïques se refusaient à des migrations de travail volontaire en Côte d'Ivoire ou dans le delta intérieur du Niger et la réquisition administrative persistait comme seul mode d'action pour se procurer du travail jusqu'à la 2^e Guerre mondiale⁴⁷.

La reconstitution du territoire prouve combien les Voltaïques refusaient d'inscrire leur destin dans le schéma tracé par la colonisation. Mais il faut déplorer le fait qu'après la reconstitution et l'indépendance, ni Ouézzin COULIBALY ni Maurice YAMEOGO n'aient jugé utile de briser un tel paradigme colonial, en faisant en sorte que la main-d'œuvre voltaïque soit mobilisée pour la construction de la Haute-Volta. Bien au contraire, la Haute-Volta signera des accords de main-d'œuvre avec la Côte d'Ivoire, sans se donner les moyens de veiller à l'application des dispositions contenus dans lesdits accords. Ce faisant, des millions de Voltaïques passèrent du statut de coopérants techniques (qui aurait dû leur être accordé) à celui, peu enviable, de travailleurs migrants. Il faut pourtant se convaincre que, quels que soient les apports financiers des migrants, le développement d'un pays ne peut se faire sans la contribution active du capital humain mobilisé autour d'un idéal que les politiques doivent inspirer et conduire.

Si la reconstitution de la Haute-Volta a fait la fierté des Voltaïques, elle cache pourtant mal une grande injustice. Le territoire de la Haute-Volta a subi des préjudices graves du fait de sa suppression et de son démantèlement. De 1932 à 1947, soit pendant quinze ans, les unités économiques ont disparu et les ressources humaines ont été utilisées pour la construction des autres colonies, sans aucune contrepartie. Il aurait fallu que la reconstitution exigeât une réparation, sous une forme ou une autre, d'une telle « injustice ». Pour ne l'avoir pas fait, le pays s'est installé dans une immigration structurelle qui oblige majoritairement les jeunes Burkinabè ruraux à quitter le pays pour des aventures qui tournent, souvent, au drame. L'on estime aujourd'hui à plus de dix (10) millions le nombre de Burkinabè vivant à l'extérieur du Faso. Il s'agit d'un potentiel humain qui ne participe plus, au quotidien, au développement du pays, même si par ailleurs les migrants transfèrent annuellement des sommes d'argent appréciables. Durant quinze ans, le pays disparaît pour ne plus être qu'une des composantes

de colonies jugées plus rentables et plus viables. Ainsi les ex-colonisés voltaïques devinrent des colonisés soudanais, nigériens et ivoiriens. Les populations de la Haute Côte d'Ivoire (ex colonie de Haute-Volta) seront utilisées pour développer la Basse Côte d'Ivoire (ex colonie de la Côte d'Ivoire) qui était particulièrement sous-peuplée. Sur les différents chantiers, les travailleurs voltaïques, déportés pour la plupart, ont payé le prix du sang pour bâtir la Côte d'Ivoire (construction du chemin de fer, de routes, de ponts, du port d'Abidjan, d'unités industrielles, etc.) et créer les richesses (exploitation des ressources agricoles) indispensables au développement et au bien-être des populations.

La Côte d'Ivoire d'aujourd'hui est assurément le résultat des efforts conjugués des Côtédivoiriens⁴⁸. Mais le fait de transporter la main d'œuvre du Nord vers le Sud a eu pour effet de créer un complexe de supériorité chez les populations ivoiriennes, tandis que se mettait en place insidieusement chez les populations voltaïques un complexe d'infériorité. Pourtant, à l'analyse, le démantèlement de la colonie de la Haute-Volta répondait à la recherche d'une efficacité économique. S'étant aperçue que la colonie de la Côte d'Ivoire n'est pas viable sans celle de la Haute-Volta (et vice versa) du fait de la faiblesse démographique de la première et de la faiblesse économique de la seconde, l'administration coloniale française pensait ainsi corriger son erreur historique qui a consisté à créer de toutes pièces une colonie atypique (territoire enclavé d'une superficie et des ressources économiques moindres contrastant avec une démographie importante).

Et si, pour une fois, le colonisateur français avait vu juste ? Autrement dit, qui est le véritable gagnant de la reconstitution de la Haute-Volta ? Et si la reconstitution n'avait pas eu lieu ? L'on aurait regretté certainement le détachement du cercle de Ouahigouya (Yatenga) auquel pourtant la chefferie moaaga tenait absolument.

Mais si la reconstitution de la Haute-Volta n'avait pas eu lieu, l'on aurait pu éviter une série d'erreurs qui ont sérieusement retardé le décollage socio-économique d'un espace intégré regroupant au Nord la Haute Côte d'Ivoire et au Sud la Basse Côte d'Ivoire. Après avoir hérité du tiers de la population de la colonie de la Haute-Volta durant quinze (15) ans, pour amorcer son décollage économique, il aurait été juste que les Voltaïques ne fussent pas traités comme des étrangers en Côte d'Ivoire. Et ainsi la Côte d'Ivoire n'aurait pas vécu avec le sentiment d'être la vache à lait des pays de l'hinterland et l'ivoirité n'aurait pas pu être conceptualisée et ne pouvait pas se présenter comme un alibi politique pour écarter un candidat politique tel Alassane OUATTARA à la magistrature suprême ! Ce faisant, l'on aurait épargné les milliers de vies que la crise ivoirienne a occasionnées du fait que tous les nordistes furent traités par les tenants de l'ivoirité comme des Burkinabè, voire des « Assaillants ». L'ivoirité n'aurait pas pu prospérer, avec autant de succès, dans une Côte d'Ivoire où tous les fils et filles de la Basse et Haute d'Ivoire auraient eu une seule et même nationalité.

Toutes ces hypothèses et suppositions visent à montrer que le Burkina et la Côte d'Ivoire ont en partage de nombreuses réalités qui font que rien de tout ce qui touche la Côte d'Ivoire ne peut se faire sans une certaine implication du Burkina, et rien de tout ce qui touche le Burkina ne peut se faire sans une certaine implication de la Côte d'Ivoire. Combien sont-ils aujourd'hui les Ivoiriens d'origine burkinabè ? Des millions. Le nombre de Burkinabè d'origine ivoirienne est également en pleine croissance. Il est impérieux que les dirigeants de deux pays œuvrent à refonder leurs relations, après toutes ces blessures de l'histoire, en veillant surtout à rendre justice à toutes les victimes. Ne pas le comprendre serait suicidaire pour les deux peuples et les deux pays, car le destin des deux pays est de vivre ensemble l'enfer ou le paradis. C'est aux dirigeants de choisir ! Mais il est un fait certain : une Côte d'Ivoire prospère ne peut pas se réaliser

à côté d'un Burkina misérable, tout comme un Burkina paisible ne peut se construire à côté d'une Côte d'Ivoire en guerre. Il appartient aux dirigeants d'aujourd'hui et de demain de tirer les leçons des erreurs du passé pour construire une nouvelle citoyenneté dont le cadre de référence est la CEDEAO⁴⁹.

A l'heure de la constitution des grands ensembles, les pays africains devraient savoir se départir de tout nationalisme d'un autre âge et d'un autre temps. Les dirigeants du Burkina et de la Côte d'Ivoire devraient apprendre à vaincre ensemble l'adversité et savoir se montrer visionnaires. Honnis tous ceux et toutes celles qui sont la cause du malheur de leur peuple et qui croient qu'il peut exister sur Terre des peuples heureux en face d'autres malheureux !

Si l'idéal panafricaniste était de parvenir à terme aux Etats-Unis d'Afrique et d'abolir toutes les frontières qui divisent les peuples, il faut convenir qu'aujourd'hui l'on est plus éloigné des possibilités de rapprochement des peuples d'Afrique qu'au moment des indépendances. Les frontières géographiques se sont doublées de multiples autres barrières (linguistiques, économiques, politiques et religieuses) et ont rendu hypothétique l'unité des peuples africains. Mais au regard de l'étroitesse des espaces nationaux, les espaces régionaux (Afrique du Nord, de l'est, de l'ouest, centrale et australe) peuvent s'avérer être des solutions durables aux difficultés économiques, sociales et politiques des Etats-nations.

Sur le plan économique, la complémentarité des économies régionales est de nature à permettre la conjugaison des ressources et des compétences. Les pays côtiers constituent les portes d'entrée naturelles pour les marchandises tant à l'importation qu'à l'exportation. Ainsi en plus des terminales existant pour les pays de l'intérieur, il y a lieu de créer les ports en terre sèche reliés par un réseau routier et ferroviaire efficace pour acheminer les productions des espaces régionaux. Pour rendre les échanges attrayants, il y a lieu

de spécialiser les productions et laissant jouer les avantages comparatifs. Les pays seront ainsi plus spécialisés dans certains domaines de production. Ceci aura l'avantage de concentrer les investissements pour la création de trusts au profit de la communauté régionale. Un tel dispositif nécessite la prise de mesures efficaces pour la libre circulation des personnes issues de la communauté régionale concernée. Les tracasseries policières et douanières ainsi que les fraudes devraient être combattues.

Sur le plan social, les peuples des frontières seront de nouveau rassemblés, car avec l'émergence des espaces régionaux, l'on opère une correction du découpage issu de la conférence de Berlin. Ainsi les populations qui ont été arbitrairement séparées par des frontières pourront de nouveau se sentir réunifiées. Ceci rend urgent la mise en circulation des documents affirmant les citoyennetés régionales tels les passeports. Les ressortissants des communautés devraient avoir les mêmes droits au travail et à la résidence que les nationaux. En outre, des programmes d'éducation à la citoyenneté régionale devraient voir le jour dans les cursus scolaires et dans les projets de développement.

Sur le plan politique, l'émergence des citoyennetés régionales rend caduques les discriminations contre les étrangers dans la mesure où l'espace régional est intégrateur. Mais pour une concrétisation d'un tel idéal, les politiques ont la lourde mission de revoir leur perception du développement qui jusque-là était centré sur l'Etat-nation. Les citoyennetés nationales devraient se montrer plus ouvertes ; et des dispositions législatives devraient être prises pour permettre l'octroi de nationalités nouvelles aux ressortissants de la communauté qui en feraient la demande et qui rempliraient les conditions requises. Les nationaux résidant dans un pays de l'espace communautaire devraient voir leurs droits civiques et politiques renforcés. Ainsi, l'on devrait parvenir, dans le cadre de la décentralisation et de la communalisation, à élire des conseillers et de maires non nationaux, mais ressortissants

de l'espace communautaire. C'est à ce prix que l'intégration commencera à devenir une réalité tangible et non plus un vœu pieux.

3.4. La chefferie depuis les indépendances

3.4.1. La chefferie sous la 1^{ère} République

La première République ne fait aucune concession à la chefferie traditionnelle. Sur les traces de Philippe Zinda KABORE qui croisa le fer avec la chefferie (accusée de faire le jeu du colonialisme dans son acharnement à obtenir la reconstitution de la Haute-Volta), le Président Maurice YAMEOGO ne rate aucune occasion pour affirmer le caractère républicain de l'Etat. Il déclare qu'étaient révolus

les jours de la dévotion à certains petits saints » et que « maintenant doit débiter l'ère du culte de la Haute-Volta, qui ne doit passer qu'après celui de Dieu⁵⁰.

Une série de mesures sont prises dans l'optique de réduire la chefferie à sa plus simple expression :

- La chefferie est privée de la possibilité de se renouveler. Ainsi fut-il interdit de procéder au remplacement des chefs décédés ;
- En Janvier 1962, des décrets interdisent « le port de tout costume ou coiffure révélateurs du statut de chef ou d'esclave »;
- Le Moog-naaba Tigre de Tenkodogo est convoqué à la présidence et un décret le suspend de son titre.

Quoique justifiée (au regard des velléités du Moog-naaba Kugri d'instaurer une monarchie constitutionnelle⁵¹ traduite par la tentative du putsch du 17 octobre 1958), la mise à l'écart de la chefferie dans la gestion de la cité constitue une impasse, car il s'agit d'une des composantes majeures de la réalité socio-politique du nouvel Etat. Incarnant la légitimité auprès des millions de leurs concitoyens, les

chefferies ne devraient pas être ignorées, car aucune démocratie véritable ne peut se construire sans une prise en compte des forces sociales en place. Malheureusement, le Président Maurice YAMEOGO n'a pas jugé utile d'inscrire son action dans la philosophie du Président Ouézzin COULIBALY qui déclarait lors des funérailles du Moog-naaaba Saaga II :

Le gouvernement n'oublie pas que le progrès comporte deux facteurs déterminants : la sagesse des grands dignitaires de la coutume qui ont compris que dans ce monde du XXe siècle les mœurs doivent évoluer ; ensuite, l'administration qui a saisi, elle aussi, la nécessité de ne pas tout bouleverser, l'utilité de composer avec une civilisation africaine qui, si différente qu'elle soit, a prouvé sa vitalité et sa valeur par la sanction de plusieurs siècles d'existence. Aussi, nous l'avons déjà dit, nous le répétons sur cette tombe : « Il n'y a pas, il n'y aura pas, il ne peut y avoir un conflit de pouvoirs entre l'autorité coutumière et l'administration du gouvernement voltaïque. Les deux systèmes vivant en symbiose conduiront harmonieusement ce pays vers son destin⁵²

L'une des devises qu'affectionnait le Président YAMEOGO était celle qui défiait le Moog-naaba. En effet, il aimait à répéter que « Kudgo tá-dagre wáagda Wogodogo kugri » qui se traduit par « la motte de terre de Koudougou est à même de briser la Pierre de Ouagadougou ». L'allusion était plus qu'évidente dans la mesure où Moogo-naaba Kugri signifie l'Empereur Pierre. Il s'agit-là d'un affront fait à Sa Majesté Kugri! Frédéric GUIRMA dans son ouvrage consacré à la première République de la Haute-Volta écrit :

Le moro naba a perdu son influence. Il lui est interdit de faire flotter le drapeau national sur son palais et sur sa voiture. Maurice a supprimé les soronés et interdit le port des bracelets de cuivre et de laiton. Les chefferies de canton ont également été abolies. Les chefs de canton devenus chefs de village, sont élus par la population du village concerné⁵⁴.

Après une série d'erreurs et de fautes politiques, Maurice YAMEOGO est renversé par l'armée le 3 Janvier 1966, sous la conduite du Colonel LAMIZANA, suite aux grèves et manifestations des syndicats, avec la bénédiction du clergé et de la chefferie coutumière et traditionnelle.

3.4.2. La chefferie sous le Gouvernement Militaire Provisoire (1966-1970)

Contrairement à la politique martiale de Maurice YAMEOGO, le Colonel Sangoulé LAMIZANA se montre un habile politique et un homme de grande écoute, constamment à la recherche du compromis et du consensus. Ses rapports avec la chefferie sont cordiaux au regard des relations à plaisanterie qui existent entre les Moose et les San (groupe ethnique auquel appartient LAMIZANA). Il accepte d'examiner la requête du Moog-naaba pour une réhabilitation de la chefferie, même si aucune décision ne sera prise dans ce sens. Le 5 Août 1968, il décore le Moog-naaba Kugri au grade de commandeur de l'Ordre National.

3.4.3. La chefferie sous la deuxième République (1971-1974)

Le Président LAMIZANA (devenu général) a désormais, selon la nouvelle constitution du 29 Juin 1970, un premier ministre, chef du gouvernement en la personne de Gérard Kango OUEDRAOGO. A l'Assemblée Nationale, en qualité de Président, siège Joseph OUEDRAOGO qui entretient quelques relations cordiales avec la chefferie ; ce qui n'est pas le cas de Gérard OUEDRAOGO qui l'a toujours combattue. La lutte de pouvoir et l'inimitié entre les deux hommes paralysent le fonctionnement de la République au point de voir le Président LAMIZANA perpétrer un coup d'Etat le 8 Février 1974 qui renverse le régime dont il est, du reste, le premier magistrat.

3.4.4. La chefferie sous le gouvernement du Renouveau (1974-1976)

Pendant cette période d'exception, tout le Pouvoir est concentré aux seules mains des militaires, tant au gouvernement, au conseil consultatif, qu'au niveau de l'administration territoriale. La chefferie traditionnelle est divisée : les chefs supérieurs sont négligés tandis que les chefs de village font l'objet d'une reconnaissance officielle.

La levée de boucliers que soulève le projet de création, de la part du Général Sangoulé LAMIZANA, du Mouvement Voltaïque pour le Renouveau National l'oblige à mettre fin à ce régime d'exception le 29 Janvier 1976 et à préparer le retour à une vie constitutionnelle normale.

3.4.5. La chefferie sous le gouvernement d'Union Nationale (1976-1978)

Une Commission spéciale chargée d'étudier le contexte politique, économique, social et culturel de la Haute-Volta fait des recommandations allant de la limitation du nombre de partis politiques (3 partis au maximum) à la lutte contre toutes les formes de sectarisme, en passant par le règlement des problèmes pendants. Un avant-projet de constitution de type présidentiel est soumis au chef de l'Etat qui prend tout son temps, soit plus d'un an, pour organiser un référendum le 30 Novembre 1977. Dans le gouvernement de transition dominé par le Mouvement de Libération Nationale (M.L.N) du Pr. Joseph KI-ZERBO figure un représentant de la chefferie, en la personne du Wiid-naab a Karfo (Tinga DOAMBA), qui a en charge le ministère de la santé. L'embellie avec la chefferie était ainsi amorcée car il fallait séduire les « grands électeurs » tels les chefs pour espérer recueillir le maximum de voix lors des scrutins à venir.

3.4.6. La chefferie sous la troisième République (1978-1980)

Les élections législatives du 30 Avril 1978 voient cinq partis politiques accéder à l'hémicycle ; il s'agit de :

- l'U.D.V-R.D.A (28 députés),
- l'Union Nationale pour la Défense de la Démocratie (13 députés),
- l'Union Progressiste Voltaïque (9 députés),
- le P.R. A (6 députés),
- l'Union Nationale des Indépendants (1 député).

Les élections de Mai 1978 sont remportées au second tour par le général Sangoulé LAMIZANA au détriment de son rival Macaire OUEDRAOGO, illustre inconnu qui avait réussi la prouesse, pour la première fois dans l'histoire des élections en Afrique, de mettre en ballottage le président en exercice ! Un tel exploit qui témoigne de la vitalité d'une démocratie et la maturité des électeurs ne se reproduisit plus. Le soutien de la chefferie dont a pu bénéficier le candidat LAMIZANA provoqua les récriminations publiques vis-à-vis du Moog-naaba Kugri de la part de Joseph OUEDRAOGO.

En guise de récompense à la chefferie des Moose, Joseph CONOMBO est nommé à la tête d'un gouvernement de dix-neuf membres. Les autorités traditionnelles bénéficient de rémunérations, gratifications et autres traitements de faveur attachés à leurs rangs. Mais le Premier Ministre conduit les affaires de la cité sans tenir compte de la faible marge de manœuvre dont bénéficie le régime. Il multiplie les déclarations malheureuses et le pays donne l'image d'un navire sans capitaine tant le laxisme et l'affairisme prennent des proportions jamais égalées. La troisième République finit par plonger le pays dans une grave crise (grèves des enseignants) qui se dénoue par le surgissement de nouveau de l'armée dans la vie politique nationale. Le 25 Novembre 1985, le Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National (C.M.R.P.N), conduit par le colonel Saye ZERBO, renverse le régime.

3.4.7. La chefferie sous le Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National (1980 - 1982)

Après les généraux, c'est le tour des colonels de s'exercer en politique à travers la perpétration d'un coup d'Etat qui survint le 25 novembre 1980. Régime militaire par excellence, la conduite des affaires se fit à coup de décisions autoritaires et brutales. Néanmoins les tentatives de moralisation de la vie publique et politique furent accueillies au départ avec beaucoup d'enthousiasme par la population. Les sorties du chef de l'Etat dans les provinces, au départ saluées et appréciées, sont tournées par la suite en dérision : le spectacle des cadeaux en nature reçus fut assimilé à une sorte de racket des paysans. La chefferie ne s'est pas, à notre connaissance, particulièrement illustrée durant cette période. Le colonel Saye ZERBO, appartenant au même groupe ethnique que le Général Sangoulé LAMIZANA, a maintenu les relations séculaires (fondées sur les alliances à plaisanterie) qui le lient aux Moose et donc à la chefferie traditionnelle. Cependant les mesures anti-syndicats finissent par emporter le régime le 7 Novembre 1982, sous la forme d'un coup d'Etat dont le médecin commandant Jean-Baptiste OUEDRAOGO sera le bénéficiaire.

3.4.8. La chefferie sous le Conseil du Salut du Peuple (1982- 1983)

Le médecin-commandant Jean-Baptiste OUEDRAOGO, qui n'est pas le véritable instigateur du coup d'Etat ayant conduit le Conseil du Salut du Peuple (CSP), rencontre des difficultés à imprimer sa vision politique. La tendance progressiste du régime conduite par des jeunes officiers s'oppose à la politique de modération prônée par le Président qui a pourtant le soutien de la chefferie traditionnelle. L'exacerbation des contradictions internes aboutit au coup de force du 17 Mai 1983 perpétré par le colonel Yorian Gabriel SOME. Mais avec l'arrestation du Capitaine Thomas SANKARA (alors Premier Ministre) survenue le 17 mai 1983, une véritable crise s'empare de la Grande muette et provoque une cassure entre les jeunes et la vieille garde militaire. Ainsi

le régime des commandants avait également vécu, car peu de temps survint le coup d'Etat des capitaines avec l'instauration de la Révolution le 4 Août 1983. La dimension militaire du coup d'Etat des capitaines fut placée sous la conduite du Capitaine Blaise COMPAORE. Le CSP n'eut pas véritablement le temps pour définir ses rapports avec la chefferie tant les contradictions internes avaient mobilisé une bonne partie de son énergie.

3.4.9. La chefferie sous le Conseil National de la Révolution (1983- 1987)

L'avènement des Capitaines à la tête de l'Exécutif national marque l'épilogue d'une tradition de coups d'Etat en Haute-Volta depuis celui perpétré par le Général Sangoulé LAMIZANA le 3 janvier 1966.

Le Conseil National de la Révolution (C.N.R), dès les premiers moments, affiche son appartenance idéologique révolutionnaire. Il s'agit de combattre un système ancien et jugé décadent incarné par les réactionnaires que constituent les anciens politiciens, les hauts cadres de l'armée et de l'administration publique, les commerçants véreux, les vieillards, la chefferie, les religieux et les non militants des Comités de Défense de la Révolution (C.D.R). Un certain nombre de mesures sont prises en vue de combattre la féodalité et les forces jugées rétrogrades et anti-révolutionnaires que sont les chefferies :

le décret du 30 Décembre 1983 qui abroge « les textes organisant les modes de désignation des chefs de village, ceux fixant les limites de compétences territoriales entre autorités coutumières et autorités administratives ainsi que tous les textes relatifs aux rémunérations, gratifications et autres traitements des chefs coutumiers en Haute-Volta » ;

- les changements du nom du pays en Burkina Faso, de l'hymne "fière volta" en "ditanyé", de la devise "Unité -Travail-Justice" en "La patrie ou la mort, nous vaincrons" et du drapeau ;

- la réforme agraire et foncière;
- la création des secteurs urbains en lieu et place des quartiers;
- l'institution des Tribunaux Populaires Révolutionnaires qui ont compétence pour tout juger, etc.

Sous la Révolution, la chefferie connaît ses jours les plus sombres. L'émancipation des hommes et des femmes prônées par la Révolution devait passer par un refus systématique de soumission ou d'égards vis-à-vis des chefs et des chefferies considérés comme des forces obscurantistes et rétrogrades. Les chefs et rois furent tellement moqués que la plupart de leurs fils préférèrent adopter un profil bas en se fondant dans la masse. Avec la Révolution, il s'est institué une inversion des valeurs : les grands d'hier devaient devenir des petits et les petits d'hier se transformaient, jour après jour, en grands. Les jeunes, les chômeurs et tous les laissés-pour-compte comprirent que leur heure était arrivée. Point n'est besoin désormais d'attendre de grandir en apprenant auprès des Anciens et des plus expérimentés ou des plus diplômés. Les Anciens étaient précisément les "ennemis de la Révolution" dont il fallait se départir ou se débarrasser. Ceci explique la vague des licenciements, des déagements et autres suspensions pour des motifs tenant souvent plus à des règlements de comptes qu'à des insuffisances ou fautes professionnelles. Tous les liens séculaires fondés sur la soumission ou la dépendance devaient être défaits et les responsables combattus. Ainsi régulièrement les chefs et les chefferies étaient vilipendés et humiliés par les membres des Comités de Défense de la Révolution (CDR) qui avaient, pour la plupart, une revanche à prendre sur la vie. Sans l'avoir véritablement prémédité, les tenants de la Révolution venaient d'instaurer dans l'esprit des jeunes et des enfants l'attrait de l'incivisme et des incivilités. Il était devenu ringard et même contre-révolutionnaire d'afficher des égards pour les Anciens et les chefs ! Etre jeune était devenu la valeur suprême qui donnait des droits et des privilèges.

Le paradoxe c'est que, tout en combattant les chefferies, le Comité National de la Révolution se révèle être une chefferie à quatre têtes qui, régulièrement, au moment de la dissolution du Gouvernement (qui durait en moyenne une semaine) se retrouvait entre militaires. Ainsi les capitaines Thomas SANKARA, Blaise COMPAORE et Henri ZONGO et le Commandant Jean-Baptiste LINGANI reprenaient tout le Pouvoir d'Etat, loin des politiques, comme pour mieux rappeler la véritable essence du régime.

Malgré ces précautions, la chaleur révolutionnaire finit par embraser la fraternité d'armes qui liait le quatuor de militaires pas toujours assortis les uns aux autres. L'attelage était en réalité des plus problématiques. En effet qu'y avait-il de commun entre le volubile et extraverti Capitaine SANKARA et les taciturnes et introvertis capitaines COMPAORE et ZONGO ? Qu'est-ce qui lie le Commandant LINGANI aux trois capitaines, de loin ses cadets ? En outre, comment un commandant pouvait-il recevoir des ordres de la part d'un capitaine ? De telles bizarreries étaient perceptibles également dans l'âge des membres du quatuor : le Capitaine SANKARA en était le plus jeune ; c'est pourtant à lui qu'il échet de diriger du 4 août 1983 au 15 Octobre 1987 le processus révolutionnaire ! Il est vrai néanmoins que la présence du Commandant LINGANI permettait d'éviter la couleur « trop moaaga » de la Révolution. Mais à aucun moment l'appartenance à l'ethnie majoritaire du pays (les Moose) des trois capitaines ne fut une raison de collusion avec la chefferie des Moose. Bien au contraire ! Parce que la connaissant, les ténors de la Révolution savaient mieux que quiconque la combattre. L'un des faits majeurs qui a frappé la conscience des citoyens fut, sans conteste, la suspension de l'électricité de la Cour du Moog-naaba de Ouagadougou pour des factures impayées !

Au fil des années, Les dissensions au sein du CNR, alimentées par les partis gauchisants et d'obédience marxiste-léniniste, se soldèrent par la

« Rectification » du 15 Octobre 1987 avec la disparition tragique du Capitaine SANKARA et de quinze de ses compagnons. Venue par les armes, la Révolution s'achevait sous les bruits des kalachnikovs.

3.4.10. La chefferie sous le Front Populaire (1987-1991)

La mort du Capitaine SANKARA fut vécue par les révolutionnaires du monde entier et par les cercles anti-impérialistes et tiers-mondistes comme une véritable trahison. En plus des « ennemis extérieurs », le pouvoir politique de la Rectification ne pouvait s'offrir le luxe d'entretenir encore des « ennemis intérieurs ». C'est alors qu'une certaine décrispation se fit jour avec la Création du Front Populaire qui entame une politique d'ouverture et de réconciliation à l'endroit des forces qui ont eu à subir les violences de la Révolution. Les chefs et les chefferies traditionnels vont connaître un certain répit. De nouveaux rapports s'instaurent entre la chefferie et les dirigeants politiques afin de panser les meurtrissures de la Révolution. De plus en plus consultés, les chefs se montrèrent de moins en moins hostiles au processus. Toutes les dérives de la Révolution sont publiquement condamnées.

Tout en appréciant les discours plus ou moins apaisants du Front Populaire, les chefferies et les chefs restaient encore méfiants car les animateurs de la Révolution n'avaient pas tous disparu et leur reconversion manquait de crédibilité et de légitimité. Le démantèlement des Comités de Défense de la Révolution (CDR) et leur reconversion éphémère en Comité Révolutionnaire (CR) et la traque contre certains des tortionnaires de la Révolution créa les conditions d'un dégel social. C'est alors que fut organisé le Référendum constitutionnel le 2 Juin 1991 pour une sortie de l'Etat d'exception. Les chefs vécurent l'avènement du Front populaire comme un moment de rédemption car l'ambition de la Révolution était de sonner le glas de toutes les chefferies.

3.4.11. La chefferie sous la quatrième République (de 1991 au 31 octobre 2014)

Toute démocratie se fonde sur des élections libres et transparentes. Dès l'instant où le pouvoir en démocratie s'acquiert à travers les urnes, pour tous ceux qui aspirent au pouvoir, il devient impérieux de courtiser les petits et les grands électeurs. En dépit des mutations que la chefferie a connues depuis la colonisation, elle conserve toujours une certaine présence et constitue une référence pour les populations rurales et urbaines. Si dans les villes la chefferie tend à se folkloriser, du fait du brassage humain, il en va tout autrement dans les villages où les chefs conservent encore du prestige et une certaine force de coercition. Avec l'adoption de la Constitution, le pays autorise la création des partis politiques et réinstaura les libertés individuelles et collectives. La presse privée est de nouveau autorisée.

A l'instar de la troisième République, la quatrième République se concilie la chefferie dans l'optique de recueillir les voix des masses paysannes lors des scrutins électoraux. Si la palme de la cour aux chefs revient au parti majoritaire, en l'occurrence le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (C.D.P), il faut convenir que tous les partis du Burkina recherchent le soutien de ces grands électeurs que sont les chefs. La quasi-totalité des partis politiques siégeant à l'Assemblée Nationale ont des chefs au sein de leurs militants. L'histoire du Burkina montre que les chefs engagés politiquement n'ont jamais géré le pouvoir d'Etat en tant que président du Faso ou président de l'Assemblée nationale !

Le rapport de la chefferie au pouvoir politique moderne est des plus problématiques. Comment en effet comprendre que les révolutionnaires d'hier puissent coopérer avec ceux qu'ils ont combattus farouchement et traités de « réactionnaires indécrottables », et de « forces obscurantistes et rétrogrades » ? Ceci tient au fait que les hommes politiques sont conscients que s'aliéner les chefferies

traditionnelles est la meilleure façon de ne pas accéder au pouvoir d'Etat ou de le perdre⁵⁵.

Dès les premiers moments de l'ouverture démocratique, échaudés par les violences de la Révolution, les chefs ont agi avec la classe politique comme leurs ancêtres l'avaient fait avec les administrateurs coloniaux. Ils ont accepté servir de piédestal aux politiques et de les servir. Les propos de KI-ZERBO sont, à cet égard, d'actualité :

Les partis et l'administration ont souvent exploité le dispositif de l'autorité traditionnelle pour leurs campagnes électorales et leur propagande. Pendant longtemps, pour le peuple, la seule convocation authentique était celle du chef. Très naturellement certains partis ont recherché le patronage des autorités coutumières⁵⁶

Dans la configuration de l'Assemblée nationale, l'on constate un accroissement des chefs et des apparentés à la chefferie. A la première législature, l'on dénombrait, parmi les cent sept (107) députés du peuple, six (6) chefs. A la seconde législature, l'on compte parmi les cent onze (111) députés, douze (12) chefs et près d'une quarantaine d'élus issus des familles de chefs. A la troisième législature, l'on a compté sept (7) chefs, dont deux rois, et un certain nombre d'élus apparentés à la chefferie. La quatrième législature enregistre sept (7) chefs, dont deux rois, et un certain nombre d'élus apparentés à la chefferie sur cent vingt et sept (127) députés⁵⁷.

Il est révolu le temps où les chefs faisaient publiquement l'objet de rejet et de méfiance de la part de la classe politique, ils sont désormais partout présents : aussi bien dans les rangs du parti au pouvoir, de la majorité présidentielle qu'au sein des partis de l'opposition et de la société civile. La chefferie est en pleine renaissance avec la claire conscience de son importance sociale. Mais il s'agit d'une présence qui commence à poser des problèmes à la démocratie burkinabè, somme toute encore fragile. Alors que, par le passé, des princes héritiers refusaient la succession au trône arguant leurs statuts de

fonctionnaires ou d'intellectuels, de nos jours, l'on assiste à une course à la chefferie. En effet celle-ci offre une reconnaissance et une capacité sociale aux chefs. Nombreux sont les militaires, les policiers, les enseignants, les opérateurs économiques et les agents de l'administration publique qui arborent fièrement les attributs de leurs chefferies et qui assument avec un certain prestige la fonction de chefs.

Au rythme de la croissance des chefs, et de leur implication dans la politique partisane (tous les partis politiques souhaitent pouvoir se tarder de mobiliser des chefs), il est à craindre une dérive de la gouvernance démocratique. La chefferie par son engagement dans la politique partisane commence à indisposer certains politiques et l'opinion publique qui se posent des questions. Les récentes affaires de meurtres impliquant les chefs de Tenkodogo, de Bobo-Dioulasso, de Pô et de Ouahigouya ont mis à mal les tenants de la chefferie traditionnelle. L'horreur a été à son comble le 2 mars 2012 à Guenon (localité située 40 kms de Pô dans la commune rurale de Tiébélé) où onze (11) personnes ont été massacrées et certaines brûlées suite à une querelle de deux chefs qui se disputent un même trône.

L'on peut parler de guerre de chefferies au Burkina tant les protagonistes sont animés d'une fureur fratricide au point de souhaiter l'extermination de la partie adverse. La double-chefferie est devenue désormais une question pendante au Faso. Si avant la période coloniale et même pendant la colonisation un tel phénomène était résiduel, il tend à devenir endémique depuis l'avènement de la quatrième République. Par le passé, la double-chefferie était considérée comme un acte d'insubordination qui se soldait par l'exil ou la condamnation à mort du coupable. Mais de nos jours, nul n'a le droit de se faire justice en interdisant à un citoyen de résider sur la terre de ses ancêtres ou d'infliger à un adversaire la sanction suprême. La colonisation et l'Etat de droit ayant vidé la chefferie de sa substance politique, les chefferies supérieures (empereurs, rois et émirs) se trouvent dans

l'incapacité de sévir contre les chefs illégaux et donc illégitimes du fait de leur non-reconnaissance par la tutelle. L'impuissance des chefs à faire la police est considérée comme un encouragement à l'indiscipline de la part des perdants. La double-chefferie se multiplie a miné le canton du Riziam dans le Bam et mine toujours l'émirat de Dori, le royaume de Fada N'Gourma et certaines chefferies du Boulgou, de Fada N'Gourma, de Ouagadougou, du Sanmatenga, etc.

3.4.12. La chefferie sous la Transition (du 31 octobre 2014 au 29 décembre 2015)

Après 27 ans de pouvoir, le régime de Blaise COMPAORE, essoufflé a fait l'objet de contestations et de remise en cause. Si la longévité du régime a été possible grâce aux multiples motivations de la Constitution (article 37) et à la main mise de l'armée sur les institutions de la République, il faut admettre que c'est la nième tentative de modification de l'article 37 de la Constitution pour permettre, par voie parlementaire, au président sortant de briguer un autre mandat, qui a été l'élément déclencheur de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 qui a vu la chute du régime. Après des semaines de troubles et de confusion, les forces vives de la Nation sont parvenues avec un encadrement de l'armée à élaborer une charte de la Transition sur la base la laquelle a été créé le Conseil National de la Transition avec quatre-vingt-dix (90) parlementaires issus des partis politiques de l'ex-opposition (30), des Forces de défense et de sécurité (25), des organisations de la société civile (25) et des partis politiques de l'ex-majorité (10). Au niveau de l'exécutif, on ne trouve aucun représentant de la chefferie traditionnelle et coutumière, car les mouvements de jeunes et les associations à caractère spécifiques ayant fait de l'Insurrection leur chasse-gardée voulaient se défaire de toute présence qui rappelle le régime du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP). En effet, le régime de Blaise Compaoré s'est illustré par une immixtion assez forte des chefs traditionnels dans le jeu

politique partisan. Une telle perception aura pour conséquence une certaine défiance des leaders de l'Insurrection populaire issus de l'armée, des partis politiques de l'opposition, du syndicat et des mouvements associatifs (Balai citoyen, Brassard noir, Mouvement Plus Rien Ne Sera Comme Avant, CAR, etc.) vis-à-vis des chefs, considérés, à tort ou à raison, comme les alliés du Congrès pour la Démocratie et le Progrès. Les chefs ont donc été discriminés au sein du Conseil National de la Transition, à l'exception du Dima Soore de Boussouma qui doit son salut à son appartenance aux partis politiques de l'opposition. Le roi de Fada N'Gourma aurait pu bénéficier d'un tel traitement si son parti (ADF-RDA) n'avait pas rejoint le camp de ceux qui prônaient la modification de la Constitution pour permettre au Président Blaise COMPAORE de briguer un nième mandat.

Dès les premiers moments de la Transition, la chefferie fut considérée comme une force rétrograde dont il fallait se débarrasser. Se fondant sur une idéologie révolutionnaire sankariste, les leaders avaient commencé à exhumer des documents qui attestaient de la collusion du régime du CDP avec les chefferies supérieures. L'on a même envisagé, à un certain moment, la suppression de la chefferie n'eût été le positionnement courageux du Larlé Naaba qui, après avoir servi fidèlement le régime du CDP, a opéré une rupture violente pour rejoindre le noyau fondateur du MPP. Mais comme le dit un adage, une hirondelle ne fait pas le printemps. Les seules présences du Dima Soore de Boussouma à l'hémicycle et du Larlé Naaba au MPP ne sauraient être considérées comme une caution de la Transition à la chefferie.

Mais la Transition, sous la houlette du colonel Yacouba Isaac ZIDA et de Michel KAFANDO sera confrontée à de nombreuses crises essentiellement de la part du Régiment de Sécurité Présidentiel (RSP) dont Issac ZIDA était l'un des représentants au sein de l'Exécutif. Mais les violences politiques attribuées au RSP (assassinats du

chauffeur de François COMPAORE et de Norbert ZONGO, etc.) ont rendu ce corps d'élite si impopulaire que la Transition n'eut d'autres choix que le dissoudre. Après des tentatives de séquestration de la part du RSP, le Premier Ministre Issac ZIDA a dû trouver refuge dans le palais du Moogo-Naaba Baoogo en date du 4 février 2014. La médiation permit d'obtenir une accalmie de courte durée car en date du 16 septembre 2015 un mouvement d'humeur de la soldatesque du RSP se transforma en une tentative de coup d'Etat qui prit le chef de l'Etat, le Premier Ministre et certains des ministres en otage. Face à cette crise majeure, les forces politiques, les syndicats, les organisations de la société civile décrétèrent la désobéissance civile et paralysèrent le pays par des grèves illimitées et des érections de barricades tout en menant des actes de défiance de l'autorité sur les voies publiques. La communauté internationale condamna le putsch du Général Gilbert DIENDERE. C'est alors que s'enclencha un ballet diplomatique qui conduisit les partis politiques, les syndicats, les organisations de la société civile, les religieux et l'armée au Palais du Moogo-Naaba Baoogo pour une médiation qui permit de déjouer le coup d'Etat et de remettre en selle les organes de la Transition. Revenue par ce fait au centre de l'échiquier politique, la chefferie joua un rôle déterminant pour éviter que le pays ne sombre dans la guerre civile et le chaos. C'est alors que s'estompèrent progressivement les oppositions larvées contre l'immixtion de chefferie en politique et les chefs furent sollicités lors de la campagne électorale qui devait consacrer le retour à un Etat de droit. Ceci fut acté avec l'investiture de Roch Christian KABORE à la Présidence du Faso le 29 décembre 2015.

3.4.13. La chefferie sous le régime du Mouvement du Peuple pour le Progrès (depuis décembre 2015)

Née d'une scission du CDP, le MPP qui dirige désormais le Burkina n'a pas jugé utile de rompre avec la chefferie traditionnelle et coutumière. Elle a même œuvré à débaucher des chefs affiliés à l'ancienne majorité pour en faire des membres de la nouvelle majorité. Même le roi du Bousouma, jadis figure emblématique de l'opposition burkinabè, à travers son parti le RDS (Rassemblement pour la Démocratie et le Socialisme) et élu sous la bannière de son parti politique (RDS), s'est affilié à la majorité présidentielle qui compte de nombreuses formations politiques⁵⁸. Au sein de l'hémicycle, l'on compte cinq (5) députés issus de la chefferie traditionnelle dont trois de la majorité (MPP et RDS) et deux de l'opposition (UPC)⁵⁹. Le MPP et l'UPC rivalisent en matière d'implication des chefs dans la politique partisane. Tandis que le regretté Dima Soore de Bousouma était le Président d'honneur du parti durant la période de règne de Blaise COMPAORE, à son décès survenu le 30 juillet 2019, son fils qui lui succède au trône vient d'installer, en mai 2020, sur les fonts baptismaux un nouveau parti dénommé l'Alliance Panafricaine pour la Refondation (APR). Il s'agit du premier parti politique dirigé par un roi depuis les indépendances⁶⁰. Il faut rappeler qu'à l'orée des indépendances, les rois et chefs se sont tellement investis dans la politique qu'ils eurent à créer des partis politiques tels l'Union voltaïque, l'Union des chefs traditionnels de la Haute-Volta, le Syndicats des chefs traditionnels de la Haute-Volta, le Parti Démocratie Unifié (PDU) pour espérer compter dans l'échiquier politique postindépendance. Au moment des indépendances, l'élite voltaïque, pour marquer le caractère républicain du nouvel Etat et la rupture avec les royaumes féodaux, a jugé utile de tenir à l'écart les rois et les chefs traditionnels qui seront les oubliés de la démocratie.

Si au niveau de l'Exécutif, l'on ne compte officiellement aucun ministre issu de la chefferie traditionnelle, il en va autrement au niveau des pouvoirs locaux où l'on compte de nombreux élus⁶¹ locaux qui sont des chefs traditionnels. C'est le cas du maire de la commune de Ouaga qui, après être élu maire le 18 juin 2016, s'est fait introniser chef du village de Zomnogho de Kienfangué le 10 décembre 2019 sous l'appellation naaba Soore.

Le pouvoir du MPP entretient de bonnes relations avec les chefferies traditionnelles du Burkina. Il multiplie les largesses avec tous les rois, les émirs et les chefs de cantons qui se révèlent être de grands électeurs, capables de mobiliser des foules pour les campagnes politiques. Le laglé-naaba Tigré, qui a renoncé à tout mandat électif, tout en demeurant membre du MPP, jouit d'une grande popularité qui lui permet, à travers les actes de bienfaisance et des actions humanitaires de toucher les populations les plus vulnérables et de mobiliser la sympathie des chefs traditionnels et coutumiers.

La question de l'implication des chefs traditionnels dans la politique partisane divise l'opinion publique. Si les uns souhaitent un désengagement des chefs de la politique, certains chefs s'y opposent arguant qu'ils sont des citoyens comme tous les autres Burkinabè. Le débat reste vif et les tenants du pouvoir et même de l'opposition ne semblent pas faire de cette question une préoccupation majeure. Ni les tentatives de constitutionnaliser la chefferie ni les tentatives de lui trouver un statut n'obtiennent l'assentiment de la chefferie supérieure qui, comme en 1953 et le 21 mai 2004⁶², promet d'élaborer en interne son statut. Sans douter de la capacité des chefs de le faire, force est de constater la non-effectivité de la promesse qui dure depuis plus d'une soixantaine d'années.

Mais la démocratie burkinabè en tergiversant avec la question de la chefferie court un véritable danger. En effet, la chefferie étant d'essence politique, il est illusoire de penser que les chefs vont toujours se contenter des strapontins que leur offrent les élections législatives et locales. Après avoir été élus, à plusieurs reprises, comme députés ou maires sous les bannières des partis politiques, les chefs sont en droit de viser plus haut, et pourquoi pas la magistrature suprême ? En effet, si l'on persiste à les considérer comme de simples citoyens, ils sont en droit de réclamer tous les droits des citoyens tels que prescrits par la Constitution. Et parmi ces droits figure celui d'être électeur et éligible tel que stipulé à l'article 14 de l'Avant-projet de Constitution de la Vème République : « Tous les Burkinabè, sans distinction aucune, jouissent des droits civiques et politiques dans les conditions prévues par la loi. Tous ont droit de participer à la gestion des affaires publiques. A ce titre, ils sont électeurs et éligibles dans des conditions prévues par la loi ». Vu sous cet angle, il est urgent de saisir la portée de la création d'un parti politique par un des rois du Burkina. Quel est l'objectif majeur de la création d'un parti si ce n'est la conquête du pouvoir d'Etat ? Si aux prochaines élections, un des rois du Burkina se portait candidat à la magistrature suprême, quel serait la réaction des politiques et de l'opinion publique ? Imagine-t-on un roi, chef de l'Etat du Burkina ? Sachant que le pays n'est pas mono-ethnique et que les rois relèvent des réalités ethniques, que vaut un roi moaaga pour les Bobos et les Sans ou les Peulhs et les Senufos ? Que vaut un émir pour les Moose, les Gulmancema et les Birifors ou les Nunis ? Une fois élu, un tel roi ne changerait-il pas la Constitution pour faire du Burkina une monarchie constitutionnelle ? Face à toutes ces incertitudes qui ne présagent rien de bon, il y a lieu de prévenir que de chercher à guérir. En effet, l'unité et la cohésion nationale obtenues aux prix de compromis divers ne survivraient pas à un tel scénario. C'est la

raison pour laquelle, il urge pour les politiques de définir courageusement un statut pour la chefferie traditionnelle et coutumière du Burkina à l'instar de ce qui se passe au Ghana, au Mali, au Niger, au Nigeria et en Côte d'Ivoire. Un tel statut devrait indiquer les droits et les devoirs des chefs. En contrepartie de leurs droits, les chefs devraient s'abstenir de toute posture partisane sur le plan politique. Ils se positionneraient ainsi en sages de la République qui œuvrent à la paix, à la concorde et à l'unité nationale sous l'éclairage bienveillant des esprits ancestraux.

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PRATIQUE JUDICIAIRE AU FASO : FORCES ET FAIBLESSES



GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET PRATIQUE JUDICIAIRE AU FASO : FORCES ET FAIBLESSES

Les élections couplées législatives et présidentielle de novembre 2015 au Burkina Faso interviennent après une période de rupture, celle qui a consacré les vingt-sept (27) ans de règne du président COMPAORE. La soif de l'alternance démocratique s'est manifestée à travers des regroupements spontanés et/ou organisés dont le corollaire a été la chute du régime les 30 et 31 octobre 2014. Un régime de transition politique a été mis en place avec pour mission ultime, l'organisation des élections concurrentielles, libres, transparentes et équitables. Pour y parvenir, des institutions originales comme le conseil national de la transition, la commission nationale de réconciliation, la charte de la transition et le gouvernement de transition ont été installés. L'environnement politique, pourrait-on dire, était propice à la compétition saine à savoir trivialement la confrontation des idées entre les candidats d'une part, et de l'autre l'exigence de la réaffirmation de la fonction programmatique des partis politiques. A cet effet, la révision du code électoral sous la transition politique avec en prime l'interdiction des gadgets⁶³ et l'exclusion des anciens caciques⁶⁴ ainsi que la signature du pacte de bonne conduite se profilaient comme des moyens de moralisation du jeu politique de l'avis des acteurs de la gouvernance. Il s'agit de la CEDEAO, du système des Nations Unies, de la France et des Etats-Unis d'Amérique.

4.1. Zoom sur le contexte

Le contexte burkinabé peut s'articuler sur une dimension politique, socio-économique, culturelle et tout le moins par une fine analyse de l'Etat post colonial.

4.1.1. Le contexte politique

L'histoire politique du Burkina Faso montre une dynamique politique très fragile avec des éléments saillants :

- Le manque d'assurance quant à l'issue de la compétition, le désir de surmonter l'incertitude du jeu électoral et d'en maîtriser l'issue peut générer des pratiques de corruption de la part de certains partis ou candidats individuels (un candidat peut recourir à la corruption ou à la fraude indépendamment du parti qui le présente);
- la détermination d'objectifs politiques comme l'atteinte d'une majorité qualifiée pour pouvoir amender unilatéralement la Constitution ou l'élimination politique d'un concurrent (un homme/femme politique ou un parti politique « dangereux ») de la représentation peut conduire des hommes ou des partis politiques à intégrer les pratiques frauduleuses ou de corruption dans leur stratégie électorale;
- la prolifération des partis politiques pouvant favoriser la corruption électorale dans un pays d'autant que la fragmentation accroît la vulnérabilité des petits partis et des électeurs qui peuvent dès lors tentés de marchander leurs voix.
- l'impunité et la dépendance de la justice

4.1.2. Le contexte socio-économique et culturel

L'un des facteurs clivant pour l'enracinement de la démocratie reste la situation socio-économique avec en prime :

- l'analphabétisme et la paupérisation des populations contribuent énormément à l'expansion de la corruption électorale dans les pays africains;
- les citoyens votent moins un programme qu'un homme et surtout, de la capacité de ce dernier à récompenser financièrement l'électeur;
- l'importance de la corruption électorale dépend de la tolérance

(ou du seuil de tolérance) dont elle bénéficie dans une société où celle-ci est acceptée par la population (soit par impuissance ou par tradition), la corruption aura tendance à se généraliser. Par contre, dans une société où elle est majoritairement désapprouvée, elle se développe de manière modérée.

4.1.3. Le contexte de l'Etat néo-patrimonial

Lorsque l'accès aux postes électifs et aux postes stratégiques de l'Etat est perçu comme un moyen de s'enrichir, les électeurs auront tendance à monnayer leurs voix comme moyen d'imposer la redistribution aux partis et candidats, lesquels auront aussi tendance à recourir aux redistributions à leurs clientèles électorales avec l'idée qu'ils pourront se rembourser une fois le poste acquis. Enfin la corruption électorale n'est le plus souvent qu'un aspect de la corruption générale qui mine un Etat donné. Elle ne peut donc être détachable de la situation de corruption généralisée prévalant dans cet Etat.

4.2. Partis politiques et système partisan dans le renouveau politique

Les partis politiques sont des acteurs clefs dans l'espace public. Leurs fonctions, activités et problèmes sont fortement déterminés par le contexte. Celui-ci est certes national mais il dépend aussi profondément des dynamiques régionales sur les plans historique, politique, économique et socioculturel. D'ailleurs, beaucoup de partis politiques impliqués dans la période de transition de la colonisation aux indépendances puis au début de l'ère postcoloniale avaient un ancrage, un caractère ou des connections régionales. Le processus d'émergence d'un modèle de démocratie libérale postcoloniale a connu une phase d'accélération au tournant des années 90 avec l'épisode des conférences nationales qui ont ouvert une période d'éclosion du pluralisme démocratique ; ceci a déterminé l'émergence d'une classe politique interne liée au métabolisme politique de la puissance dominant le pays. Ce multipartisme s'est traduit par une

extraordinaire prolifération des partis légalement constitués qui varient de 50 à 150 dans des pays n'atteignant pas les 15 millions d'habitants. Dans beaucoup de cas, l'existence de droit (par le fait que tel parti est reconnu) ne s'accompagne pas d'une réalité dans la vie publique (par une éducation des citoyens et au moins une participation aux élections et aux débats sur les grands enjeux).

Dans le cas du Burkina Faso, en particulier, la Constitution de juin 1991, dès son adoption, avait prévu le mécanisme automatique de limitation des mandats présidentiels en son article 37, à deux précisément. La remise en cause rapide de ce verrou constitutionnel de limitation du pouvoir présidentiel par le régime en place après plus de vingt ans au pouvoir. Quelles peuvent être dans cette perspective la responsabilité et le rôle des partis politiques si l'alternance démocratique est éventuellement dénaturée par une dévolution familiale ou clanique du pouvoir politique républicain ? Les partis politiques et le système de partis qui les englobe ne fonctionneraient pas dans le sens de la réalisation d'une alternance démocratique au pouvoir tant du point de vue de leur organisation interne que du point de vue des interactions existant entre eux et même dans leurs relations avec les citoyens⁶⁵. Cette pléthore de partis politiques qui s'observe au Burkina Faso a certainement une source qu'il convient de comprendre et de maîtriser aux fins de disposer des ressources d'appréciation.

4.2.1. Les partis politiques, une fenêtre d'opportunité par la participation politique

L'émergence et la consolidation de tout système véritablement démocratique passent par la forte implication des formations politiques. En effet, le pluralisme des opinions politiques est une caractéristique fondamentale de la démocratie. C'est pourquoi, les partis politiques participent à la concurrence des idées, à l'identification et à la promotion des futurs leaders, mais aussi et surtout au développement de projets de société. C'est sans nul doute

pour ces raisons que le constituant burkinabè a assigné à ces organisations, la responsabilité de faire la compétition en vue de solliciter le suffrage des électeurs dans la perspective de gestion de la cité. On peut donc affirmer que « sans eux, les électeurs isolés ne pourraient faire entendre leur point de vue »⁶⁶, il n'y a pas de véritable démocratie. Il n'est plus un doute que « sans parti politique, pas d'élections pluralistes »⁶⁷. Max Weber a donné une définition très simple du parti politique : « un parti politique est une association volontaire d'un groupe de personnes qui veulent entrer dans la compétition politique par le placement de ses candidats dans des positions d'influence »⁶⁸ avec comme objectif la conquête et l'exercice du pouvoir.

4.2.2. La prolifération des partis politiques: une menace pour la démocratie

Si l'on remonte l'histoire, l'on note que le pays a connu deux périodes principales de fonctionnement des partis : les années 1990, au moment de l'émergence des partis, favorisés par le processus démocratique, et l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre, avec le départ de Blaise COMPAORE d'où la prolifération des partis politiques. Les partis politiques qui ont percé à la faveur du départ de Blaise COMPAORE espèrent tous conquérir le pouvoir au plus vite. En revanche, la population ne peut que rencontrer des difficultés pour savoir à quel parti se rallier.

Le poids de l'insurrection populaire des 30 et 31 Octobre 2014 doit être pris en compte dans toutes les analyses des partis politiques, l'ignorer, c'est de limiter l'analyse de la dynamique politique du Burkina Faso. Au lendemain de la chute de Blaise COMPAORE, le Burkina Faso est en pleine effervescence et dans toutes les couches sociales la croyance que la démocratie est pour demain semble dominer les esprits. Ce changement auquel non seulement les partis doivent prendre part mais encore peuvent jouer un rôle décisif. La

conquête du pouvoir politique a revêtu des formes variées liées aux contextes et/ou à la nature des partis politiques. Au-delà de la question de leur participation effective au moment de l'insurrection populaire, qui n'est pas ici notre propos, la séquence ouverte en 2015 est à bien des égards un « printemps des partis » : le moment d'une multiplication des formations partisans, par création, scission ou reconfiguration des mouvements sociaux, etc., un phénomène observé sur de nombreux autres terrains⁶⁹ de la société civile.

Mais dans les démocraties occidentales ou non occidentales il y a raison de croire que la confiance aux partis politiques s'estompe graduellement. L'implication, l'engagement et le dévouement pour les partis politiques ne sont plus ce qu'ils étaient. Sont-ils vraiment en perte de vitesse ou sont-ils simplement en train de changer de formes et de fonctions ? Les partis politiques ne sont maintenant qu'un vecteur de la représentation des intérêts parmi tant d'autres. Toutefois, ils demeurent essentiels pour le recrutement de leaders, pour la structuration des choix électoraux et pour former le gouvernement. Mais la grande faiblesse et le discrédit qui touchent les partis affecteront sérieusement la santé de la démocratie ». À cet égard, l'insurrection populaire est à penser comme un moment similaire à ceux observés par Myriam Aït-Aoudia et Alexandre Dézé dans leur étude sur les « genèses partisans »⁷⁰ : moment de transformation de la « perception du champ des possibles » par l'ouverture du champ politique, dans lequel s'opère le passage de « milieux pré-partisans » aux partis.

Si d'une part l'on s'accorde à voir dans l'insurrection populaire le moment d'émergence de possibles politiques et, partant, de la potentialité sinon de l'actualité d'une ouverture du champ politique, si d'autre part on reconnaît que les partis ne naissent pas ex nihilo, alors il convient de voir aussi dans l'insurrection le moment de la cristallisation de processus antérieurs de socialisation politique. En

outre, malgré les critiques formulées par une partie des acteurs des soulèvements des 30 et 31 octobre 2014 à l'encontre des structures partisans existantes, la forme « parti » demeure un référent lorsque, au lendemain des mobilisations, il est question de formaliser l'entrée dans le jeu politique. Le système partisan burkinabè a montré ses limites, trente ans après l'expérience du processus démocratique. En vérité, depuis les premières élections démocratiques en 1991, et jusqu'à ce jour, aucun leader ou militant actif d'un parti politique n'est encore parvenu à gagner le scrutin présidentiel pour exercer la fonction de président de la république. A défaut d'accéder au pouvoir, certains leaders politiques se contentent la plupart du temps de tendre la main aux partis au pouvoir. C'est le cas de Me Benwendé SANKARA, de BADO Laurent, de TRAORE Etienne, OUEDRAOGO Philippe et plein d'autres acteurs de la scène politique, qui ont renforcé le déclin des partis politiques.

4.2.3. La faillite des partis politiques en question

Hier « déconnecté » de la société et instrumentalisé par des régimes autoritaires qui le vidaient de sa substance, le parti politique apparaissait désormais « dépassé » par de nouvelles formes de mobilisation collective ou désintégré dans des situations de crises politiques. Les partis politiques sont voués aux gémonies. La défiance dont ils font l'objet est aussi ancienne que les partis eux-mêmes mais elle s'est radicalisée. Pour les citoyens, il convient d'envisager une « refonte totale » des partis politiques au Burkina Faso. Ils influencent aussi bien les systèmes de partis (bipartisme, multipartisme) que la nature du gouvernement (majoritaire ou de coalition). L'alternance générationnelle qui a existé dans certains systèmes politiques africains endogènes, n'étant pas envisagée dans le monde partisan actuel, l'absence d'une dynamique bien organisée de relève, contribue à l'émergence d'une tendance des jeunes à la désaffection politique.

Au Burkina Faso, Il existe très peu de données susceptibles de permettre une analyse scientifique sur la vie partisane. Quand on parle du « système partisan », on pense à priori à l'échiquier actuel des partis politiques dans ce pays situé à l'Ouest du continent africain. Cet échiquier politique est caractérisé par un nombre particulièrement élevé de formations politiques et l'aréopage des partis politiques burkinabè laisse penser que les règles de création de ces regroupements de citoyens sont laxistes et mériteraient d'être changées. Ramené sur le terrain purement politique et partisan cela veut dire que tout parti politique est fondé sur une doctrine politique ou idéologie politique. Et c'est ici que surgit la question essentielle dans notre propos : combien d'idéologies politiques y a-t-il ou peut-il y avoir dans un système partisan ?

Malgré ces défaillances idéologiques communément reconnues et historiquement répertoriées, le manque d'analyse systématique de la structure organisationnelle des partis, de leur fonctionnement interne et de la culture politique qu'ils développent, n'a pas permis de définir une stratégie efficace pouvant conduire à leur renforcement. Les « appareils » partisans, recroquevillés sur leurs jeux et enjeux propres, sont synonymes de confiscation du débat public. Les militants ont progressivement déserté des organisations dont l'ancrage dans la société s'est fortement réduit et qui apparaissent souvent comme des syndicats d'élus, vivant de subsides publics, grâce aux lois de financement de la vie politique. Toutefois, de nombreux jeunes sont organisés au sein des associations et développent eux-mêmes des actions de civisme et de citoyenneté. Les participantes aux focus groups notent que la démocratie en cours a encore beaucoup de limites et engendre beaucoup d'injustices et de frustrations pour les femmes.

L'enjeu est aujourd'hui, notamment à l'opposition, de réinventer la forme partisane en l'adaptant à une société valorisant plus la

participation au regard du fait que les militants sont dépossédés de leur pouvoir de sélection des candidats élargi aux sympathisants dans le choix des candidats ainsi que l'élaboration des programmes de sociétés. Les partis doivent construire de nouveaux liens avec la société, favoriser l'implication des citoyens sur de nouvelles bases plus résiliantes et lutter contre leurs pesanteurs oligarchiques. À l'opposition, l'enjeu est de construire des formes organisationnelles qui puissent politiser à nouveau les milieux populaires et entreprendre la bataille. L'analyse prouve que la plupart sont des clubs électoraux à représentation douteuse, ne portant pas toujours un projet de société. La démocratie n'est pas réductible au multipartisme car on peut avoir le « pluripartisme » sans la démocratie. Il est possible d'avoir une myriade de partis politiques simplement au sein de la classe minoritaire déjà gestionnaire de l'appareil d'Etat et complètement coupée de la grande majorité du peuple.

Les jeunes sont conscients que les politiques reconnaissent leur place comme groupe social important pour le développement socio-économique du pays. En témoigne, le fait que la jeunesse soit toujours célébrée dans les propos des hommes politiques. Malheureusement, ceux-ci restent timides quand il s'agit de transformer leurs propos en actes. Ils estiment que tous les discours des adultes les présentent comme « l'avenir de la nation », alors qu'en pratique on ne leur accorde pas assez de place dans la construction de cet avenir. Selon eux, la participation politique des jeunes semble se limiter à un rôle mineur au plan de la politique politicienne. Pourtant, vu leur nombre important ils devraient avoir une grande influence dans la balance électorale. Les responsables politiques de tout bord les utilisent pour la mobilisation de leurs pairs. De moins en moins de jeunes s'engagent et adhèrent à des partis politiques par conviction de nos jours. Pour une bonne partie des jeunes, c'est au sein des mouvements associatifs et les syndicats qu'ils développent leur participation politique. Beaucoup

d'entre eux semblent désillusionnés face à la scène politique nationale, et développent une perception dévalorisante de la politique.

Au final, que reste-t-il aux partis ? D'abord une vague fonction de mobilisation électorale dont beaucoup de commentateurs doutent de la pertinence tant les médias semble « faire l'élection » et les campagnes devenir une affaire d'argent. Ensuite une fonction de sélection des candidats aux élections locales et législatives. Les jeunes constituent la couche sociale la plus énergique et la plus créatrice, d'où leur capacité de contribuer à une transformation sociale positive au niveau national. Toutefois, ils estiment que les politiques, dans une large mesure, font fi de leur capacité, pourtant, ils ne doutent pas de leur capacité de créativité, d'innovation et d'amélioration de la qualité de la vie politique. Ils s'insurgent contre les stéréotypes défavorables développés par les adultes à leur encontre : absence de vision, manque d'expérience, prompt à l'incivisme, etc. Les jeunes semblent avoir globalement une image assez négative de la politique. Cela reflète une perte de confiance et une perte de crédibilité au niveau de ses principes, de ses modes de fonctionnement, de ses acteurs et de ses institutions. Ils lient toute cette situation au délitement de la participation citoyenne et du civisme de nombreux jeunes ; situation qui est plus une réaction aux attitudes des politiques qu'un mode de vie bien pensé. Concernant leur participation effective, ils déplorent le manque d'accompagnement. Certaines actions citoyennes nécessitent des investissements tant physiques que matériels, toutes choses qui ne sont pas toujours à leur portée.

Le poids des coutumes, des traditions entraînent une auto-marginalisation des jeunes de la vie politique dans ces milieux. La sphère politique est largement perçue comme le domaine réservé aux hommes où existent de nombreuses discriminations. Bien qu'il y ait eu du progrès au niveau de la participation civique et politique des femmes ces dernières années, leur forte implication reste encore

l'objet de critiques de la part des populations dans son ensemble. En termes de participation citoyenne, plusieurs associations de femmes se sont engagées dans un plaidoyer pour une plus grande participation des femmes à la vie politique. Malgré les efforts déployés (quota genre évoqué plus haut), il y a encore du travail à faire pour améliorer les conditions de participation de la femme à la vie publique.

De nos jours encore, les coutumes résistent et entrent en conflit avec le droit moderne qu'elles parviennent souvent à éclipser pour ce qui est des questions touchant la vie politique. Les notables qui dominent les partis refusent à ce niveau d'élargir le processus de désignation du candidat pour se maintenir en place. La déception des jeunes est plus grande tant en milieu urbain qu'en milieu rural où la force des traditions fait qu'ils n'ont pas le droit de s'exprimer sur certaines questions. Les chefs traditionnels ou les chefs de partis politiques imposent des candidats sur la liste des partis politiques. Dans ce contexte, il apparaît de plus en plus aujourd'hui que notre multipartisme sauvage et florissant devient un vecteur du régionalisme nocif et de l'ethno-centrisme » ; même quand on sait que l'article 13 alinéa 2 de la Constitution burkinabè de juin 1991 dispose que : « ne sont pas autorisés les partis ou formations politiques tribalistes, régionalistes, confessionnels ou racistes ». Dans le même sens, l'article 4 de la Charte dispose que : « les partis et formations politiques doivent, dans leur programme et dans leurs activités, proscrire l'intolérance, le régionalisme, l'ethnocentrisme, le fanatisme, le racisme, la xénophobie, l'incitation et le recours à la violence ».

Les partis politiques ne devraient donc pas transposer sur la scène politique des clivages d'ordre identitaire. L'absence de partis politiques constitués sur des bases ethniques ou religieuses, ne signifie pas pour autant que les identités n'ont aucune influence sur le plan partisan. Un profond renouvellement des formes de mobilisations et de pratiques politiques y est vivace et mérite d'être davantage analysé. Plusieurs

candidats se sont présentés devant les électeurs locaux pour solliciter leurs suffrages, mais avec des moyens divers. Il est notamment facile de remarquer que certains d'entre eux étaient vus comme « naturellement » légitimes aux yeux de la majorité de ces électeurs, tandis qu'à contrario d'autres subissent un sentiment évidemment contraire et ne bénéficient pas d'une acceptabilité de leur prétention politique.

La plupart des élus semblent aussi être convaincus que leur victoire est due moins au parti qu'à leur propre popularité dans l'électorat. Il arrive que des candidats soient plus populaires que leurs partis, mais si cette situation devient le trait dominant et permanent à l'intérieur d'une société, il est évident que les partis ne pourront pas s'imposer en tant qu'institutions dont la fonction centrale consiste à rassembler et à articuler les intérêts de groupes d'individus. Ceci peut résulter de la nature même de l'ordre social et les partis eux-mêmes peuvent être pris dans le jeu.

4.3. La redefinition du système politique

Elle s'observe au travers de la gestion des héritages dus aux différents régimes qui se sont succédé.

4.3.1. L'héritage de 27 ans du régime Compaoré

Le président Compaoré avait entrepris l'ébranlement du maillage institutionnel quelques heures avant sa démission contrainte par la dissolution du gouvernement, le colonel Isaak Zida devant parachever la rupture avec la dissolution du parlement, des conseils municipaux et la délicate suspension de la constitution du 02 juin 1991. Suivirent la mise en place d'un collège composite (société civile, membres du CFOP, religieux/coutumiers et l'armée) pour statuer sur la validité d'une charte devant conduire la transition. Après les consultations, des institutions originales davantage démocratiques ont été installées :

- Le gouvernement de la transition avec un président civil et un premier ministre militaire ;
- Le conseil national de la transition dirigé par un patron de presse issu de la composante société civile. Notant la présence de militaire également dans ce parlement ;
- La commission nationale pour la réconciliation et les réformes politiques présidée par un haut Clerc ;
- Les délégations spéciales en remplacement des conseils municipaux.

Ces instances sont curieusement installées dans un mode opératoire similaire à savoir la cooptation après avoir réussi le test de démarcage lointain avec le régime Compaoré : les mailles ont retenu les ministres soupçonnés d'être politiquement proches ou encore complices dans les affaires judiciaires (deux ministres sont tombés avant le temps requis pour la compensation mensuelle). Plus loin, le code électoral est révisé et l'article 135 vise spécialement les anciens dignitaires du CDP dont l'éthique insurrectionnelle se propose d'écarter de la compétition électorale. Une autre loi est votée dans la même instance où assiste une minorité révoltée pour une accusation des anciens ministres du gouvernement déchu. Ainsi, l'héritage des 27 ans du régime Compaoré a été sacrifié par les forces légitimes du changement qui ont effectivement réussi leur principale mission : organiser des élections transparentes et crédibles. Quel héritage de la transition depuis la mise en place des nouvelles autorités ?

4.3.2. L'héritage de la transition

La transition comme on peut le remarquer a voulu s'inscrire dans la moralisation de la vie publique. Par les lois prises et les actions menées, les acteurs de la transition ont dessiné le profil d'un Burkina post-insurrectionnel où la justice s'ouvre à toutes les formes d'injustices y compris les crimes économiques et les crimes de sang. Ils ont renforcé les institutions de contrôle telles l'Autorité Supérieure du Contrôle

d'Etat et la cour des comptes ainsi que les services d'inspection qui, plus est, ont reçu le mandat d'assurer un audit généralisé de la transition. Une bonne foi peut –on en déduire ! Après la passation des charges, les nouvelles autorités ont longtemps entretenu l'impression d'une transition bâclée, corrompue et ambitieuse. Le rapport d'audit de la transition a servi de prétexte pour une publicité négative galvaudant ainsi l'héritage de la transition. Tour à tour, les institutions mises en place par la transition n'ont pas connu les avantages d'un traitement autre que le rejet :

L'avant-projet de la constitution pour le passage à la cinquième République est foulé aux pieds. Une nouvelle commission est mise en place par décret en conseil des ministres même si celle-ci peine à s'installer ;

- La commission de la réconciliation et de réforme politique est remplacée par une autre commission ad'hoc présidée par un universitaire à la coloration politique bien avérée. Il s'agit de feu Pr KAMBOU Benoît, ex membre du bureau politique du Mouvement du Peuple pour le Progrès.
- Les mandats d'arrêts, les commandes publiques, tout ou presque ont été annulés.
- Les décrets de nomination du PM âprement négociés avec les nouvelles autorités ainsi que certains ministres ont été remis en cause ;
- Etc.

La transition semble être l'objet tacite d'une bataille où ses acteurs sont simplement disposés à recevoir les coups durs de l'humiliation. Ceci entraîne forcément une recomposition des acteurs.

4.4. La reconfiguration des acteurs

Les acteurs de la gouvernance notamment la société civile, les partis politiques⁷¹, les opérateurs économiques ont connu une mue après les

élections présidentielles de 2015

4.4.1. La recomposition de la société civile

La société civile a été partie prenante de la gouvernance sous la transition grâce à son rôle au conseil national de la transition, au gouvernement et à la commission de la réconciliation et des réformes politiques. Déjà sous la transition, la société civile s'était illustrée sur deux ailes principales portées par des mouvements spontanés qui ont peu ou prou compromis la visibilité des organisations faitières de la société civile.

- La première aile réputée proche du premier ministre Zida a longtemps défendu l'exclusion des anciens caciques du pouvoir et nourrissait l'espoir de poursuivre et/ou prolongé le parcours politique à travers l'initiative de la fondation pour l'intégrité financée par le Général Zida.
- La seconde aile est celle qui a préservé une sympathie pour le régime Compaoré qui s'est livrée au déballage à l'encontre de la première aile.

Aujourd'hui s'est mis en place un mécanisme de récupération de la société civile de service qui change tout simplement de « maître ». On constate surtout un réveil des organisations faitières et un redéploiement des opérateurs économiques vers le nouvel horizon du pouvoir. Les syndicats ont également le vent en poupe avec une fête de travailleurs célébrée sous le signe de la combativité. Quid des partis politiques.

4.4.2. La recomposition de la classe politique

Après la victoire du coup K.O annoncée et réalisée par le MPP, une approche rationnelle de l'ensemble des partis politiques est à noter. Les anciens du CFOP⁷² ont fait bloc avec le MPP pour aller à la soupe pimentée comme le reconnaît Me Sankara de l'UNIR/PS, celui-là même qui s'était battu pour l'institutionnalisation du chef de file de

l'opposition. Où est donc passée la fougue de défense de la démocratie ? Tout ça pour ça ? Est-on tenté de dire. Sans préjuger de l'avenir, la place de l'UPC dans l'opposition républicaine peut aider à construire l'alternative. Mais restons logique ! Comment comprendre la kyrielle d'abstentions de l'UPC devant les sujets d'intérêt⁷³ ? Il faut urgemment trancher en systématisant le non motivé grâce aux compétences disponibles pour soutenir cette posture. L'avis certain est que le parti arrivé deuxième après les élections couplées présidentielles et législatives est dans la situation embarrassante de devoir collaborer avec l'ancienne majorité qu'il a combattue. De même, des partis politiques de l'ancienne majorité ont rejoint la nouvelle majorité politique⁷⁴.

4.4.3. Le wait and see des acteurs économiques

Les opérateurs économiques, pour une grande part, ont effectué la ruée vers les nouveaux maîtres qu'ils ont soutenus du reste pendant la campagne électorale de 2015. Mais la prudence était toujours de mise après les 100 jours hésitants de Rock Marc Christian Kaboré. La boude⁷⁵ de la hiérarchie militaire, les affaires chancelantes et le tollé autour du trésor public...etc. grippent la cordialité des relations entre les hommes d'affaires et les hommes politiques. Mais une polarisation quasi-globale autour du Président et sa majorité semble réelle. Une nouvelle classe économique a émergé mais l'économie est au ralenti en raison des pertes subies consécutivement à l'insurrection populaire, au terrorisme et à la pandémie de la COVID 19. C'est sans oublier la fronde sociale à travers les mouvements de grèves des syndicats dont celui des services financiers qui plombent le tissu économique.

4.4.4. Qui gouverne le Burkina?

On est en droit de se poser cette question tant la gestion du pouvoir est marquée par des tâtonnements et des hésitations. La nomination du premier ministre de l'ère de Christian KABORE et toutes les fuites

liées au choix de « l'oiseau rare » sont venues corroborer le fait que le Burkina Faso n'est pas suffisamment gouverné. Le Pr Etienne Traoré dont le parti est membre de la majorité au pouvoir a dû lancer sur son blog une interpellation afin que les « camarades » puissent se ranger derrière le leadership du président Roch KABORE puisqu'en définitive, c'est lui que la majorité des votants a porté au pouvoir. L'ancien premier ministre lui-même ne semblait pas avoir réalisé que le Burkina Faso avait changé en une année trois chefs d'Etat (Compaoré-Zida-Kafando). En effet, reçu dans la salle d'honneur du pavillon présidentiel après sa nomination, il faisait référence au président Compaoré comme président du Faso.

Pour beaucoup d'observateurs de la scène politique burkinabé, la gouvernance du Burkina Faso sous l'ère MPP avaient trois têtes : Roch KABORE-Salif DIALLO et Simon COMPAORE. Le trio RSS semble les références pour la gestion du pouvoir et les nominations aux hautes fonctions de l'Etat. Le sport favori du trio RSS c'est le positionnement des proches aux fonctions stratégiques. Aussi bien pour le premier ministre que pour plusieurs hauts fonctionnaires, il faut s'assurer d'être sur la même longueur d'ondes que le trio afin d'agir. Ainsi le Burkina est tiré à hue et à dia sans boussole et sans orientation jusqu'au décès du Président de l'Assemblée Nationale, en la personne de Salif DIALLO, après un an et demi de pouvoir. La guerre de positionnement n'a pas pour autant pris fin laissant croire que la vraie opposition est au sein de la majorité.

4.4.5. L'éthique des nouveaux maîtres

Le Burkina Faso post transition a exprimé les 30 et 31 octobre 2014 son désir ardent de tourner la page de l'ère Compaoré marquée par la compromission, la corruption, la collision avec le milieu des affaires, le népotisme et des manquements à l'éthique ... Mais malgré toutes ces tares, le pays connaissait une certaine embellie avec un développement économique avéré et une stabilité politique et une paix

relative. Le terrorisme au niveau de la sous-région semblait avoir épargné le pays dont les dirigeants assumaient les rôles de médiateurs dans les différents conflits.

L'on est en droit de scruter les nouveaux maîtres afin de les passer au tamis de l'éthique. Sur cette question, il y a beaucoup à dire. Des citoyens en conflit avec la loi ont été remis en selle. Certains sont libérés de prison après allégeance au parti au pouvoir. Des audits ciblés sont organisés au lieu de s'attaquer au système.

Les leaders politiques du MPP pompeusement baptisés les poids lourds de notre scène politique, sont tous issus du CDP de Blaise COMPAORE. Ce sont tous des acteurs et des animateurs du régime de Blaise COMPAORE qui ont quitté le navire à la veille de sa chute. A ce titre, ils sont taxés à tort ou à raison d'être des prédateurs de la République qui doivent rendre des comptes au peuple pour leurs gestions conformément à la Constitution. A en juger par la déclaration des biens du président de la République et des ministres, on peut dire sans risque de se tromper qu'il y a un manquement grave à l'éthique. Nous en voulons pour preuves des ministres qui n'ont pas de comptes bancaires, dont les actions ne sont pas évalués (cotation en cours), les dates d'acquisition de parcelles non précisées... Tous ces faits portent à croire qu'il y a anguille sous roche et le Conseil constitutionnel qui a reçu ses déclarations devait s'auto-saisir pour une déclaration plus exhaustive pour ne pas que l'exercice s'apparente à une simple litanie

Le président affirme que les membres de son gouvernement ont passé trois mois sans le moindre kopeck comme salaire. Cela constitue un manquement grave puisque le salaire constitue un droit pour tout travailleur. Qu'advient-il si une entreprise X adoptait le même comportement ?

Le conseil de ministres est devenu également une cour de nominations des amis et des parents. C'est l'appartenance au parti, la contribution au développement et à l'extension de ses activités, le régionalisme qui sont devenus le critère de nomination. Le ministère de la santé qui a ouvert le bal illustre bien le fait que la région du Nord a fait main basse sur tous les postes stratégiques dans le but ultime de récompenser les provinces du Passoré, du Zandoma, du Lorum et du Yatenga, bastion du maître des lieux. Là encore, on est loin d'une administration débarrassée des vieilles habitudes.

Après l'éviction du ministre, ce fut une descente aux enfers de ses protégés.

4.4.6. L'absence d'initiative en matière de réconciliation nationale

On ne peut construire un Burkina nouveau avec des rancœurs, des plaies, des cicatrices... Sur ce point, un travail avait été amorcé sous la transition par la commission nationale chargée de la réconciliation nationale. Mais là encore, le pouvoir en place fait preuve d'immobilisme. Rien n'est fait pour réconcilier les Burkinabè entre eux. Cette attitude ressemble fort aux recommandations faites par le collège des sages. De bonnes résolutions mises sous le boisseau. On sait aujourd'hui ce qui arrive quand on veut reléguer au second plan le défi de la réconciliation nationale, du dialogue et du vivre ensemble. On entend souvent dire que "tond ned yaa tond neda " pour dire qu'un frère reste un frère en langue moore. Cela illustre parfaitement le désir profond de se réconcilier, de faire table rase du passé et de sceller un nouveau pacte social. Mais cela ne peut se faire sans justice et réparation. Une fois encore, le pouvoir en place est en panne d'imagination. Au cours du mois d'Avril, une correspondance confidentielle du Président Compaoré à son successeur montre les chances à saisir pour le rétablissement des relations. De nombreux efforts sont consentis par des institutions formelles comme le

HCRUN, le Haut conseil du Dialogue social et du Médiateur du Faso mais en l'absence d'un soutien effectif du Chef de l'Etat, les sacrifices sont vains.

4.5. Les facteurs de désintégration de l'unité nationale

Plusieurs facteurs ci-devant mentionnés concourent à fragiliser l'unité nationale.

4.5.1. La montée de l'insécurité

L'insécurité prend des allures diverses. Celle en cause est davantage les conflits communautaires. Les cas se multiplient et opposent plusieurs communautés et/ou les membres de la même communauté qui, pourtant, connaissent une cohabitation séculairement pacifique. Il en est des problèmes liés à la chefferie, au pastoralisme, à la religion qui se sont accrus avec de nombreuses victimes (morts, déplacés, blessés...). On enregistre plus d'un million de déplacés, plus d'un miler de décès...et des écoles quasiment fermées dans cinq régions dites critiques (Nord, Est,Hauts-Bassins,Boucle du Mouhoun et Centre-Nord).

4.5.2. Le désarroi des populations et le phénomène des « Koglweogo »

Le grand banditisme prend de plus en plus de l'ampleur aussi bien sur les principaux axes routiers du pays que dans les quartiers de nos villes et villages. Le phénomène n'a pas commencé maintenant. La question de la prise en charge adéquate de l'insécurité grandissante a été inscrite dans tous les programmes de sociétés des différents candidats à l'élection présidentielle du 29 novembre 2015. Le Président actuel Rock KABORE l'a également inscrit dans son programme. On aurait pu s'attendre à ces premiers mois de son quinquennat à des signaux

forts en commençant par exemple par l'érection d'un département ministériel uniquement dédié à la question de la sécurité. Cela donne une idée de l'importance accordée actuellement par les autorités à cette question. Pour l'heure aucune stratégie claire n'a été définie (elle n'est même pas en voie de définition) pour parer au plus urgent.

Pendant ce temps, l'insécurité continue de régner. Les populations ne savent plus à quel policier et à quel gendarme se vouer. La nature ayant horreur du vide, on a assisté au développement des groupes d'auto-défense plus connus sous le nom de Koglwéogo.

Les Koglwéogo se sont arrogés le droit d'arrêter des voleurs, de les interroger (pour ceux qui en ont la chance!) de les détenir, de les séquestrer ou de les bastonner (pour les plus malchanceux!). Ils fixent des amendes pour certains de leurs « détenus ». Plus grave, ils marchent sur des maisons d'arrêt et de correction pour exiger la libération de leurs collègues. Ces milices sont confortées dans leur action par l'autorité qui reconnaît ainsi sa propre défaillance en matière de sécurité et décide de les encadrer. L'exercice d'encadrement semble périlleux car les abus de ces groupes sont devenus légion.

Toutefois, il faut reconnaître le mérite de ces groupes dans la lutte contre le grand banditisme particulièrement à l'Est du pays. Ils se sont construits une popularité dans la mission de sécurisation et de l'entraide communautaire. Il reste donc des efforts pour assurer davantage l'appropriation des valeurs républicaines à l'exemple d'autres initiatives communautaires comme les rugas et les dozos. Les premiers sont connus pour la protection du bétail, les seconds pour leurs prouesses médicinales. Ils sont davantage dans la collaboration avec les pouvoirs publics.

4.5.3. La menace terroriste

Le 15 janvier 2016 le Burkina Faso tout entier s'est endormi avec l'horreur de la barbarie des djihadistes. Ces fous de « diable », sans foi ni loi ont frappé pour la première fois au plein cœur de la capitale burkinabè tuant une trentaine de personnes innocentes et en blessant plusieurs autres. Dans la même journée du 15 janvier 2016, à Djibo, un couple australien a été enlevé par des éléments d'AQMI même si l'épouse Jocelyne Elliot sera libérée quelques semaines plus tard par leurs ravisseurs. Des camps de gendarmerie font l'objet de plus en plus d'attaques toujours par les éléments de la nébuleuse Al-Qaïda au Magreb Islamique.

Autant dire aujourd'hui que le Burkina Faso n'est plus l'objet de menace. Il est perpétuellement attaqué par les groupes djihadistes. Si des mesures de sécurité avaient été plus ou moins renforcées les jours ayant suivi la dernière attaque ; celle du 15 janvier, aujourd'hui on note un relâchement de ces mesures. On ne constate plus les fouilles systématiques des véhicules qui avaient cours aux lendemains des attaques, on voit de moins en moins des forces de sécurité aux principales artères de la capitale et des grandes villes du pays. Le ministère en charge de la sécurité n'a jamais dévoilé un plan de sécurisation du pays comme cela se fait en pareilles circonstances.

4.5.4. La persistance de la défiance de l'Etat et de l'impunité

Outre les Koglweogo, l'Etat est confronté au phénomène des « justiciers » de tous genres qui appliquent leur propre justice. Les grèves à répétition des agents publics soit plus de 300 sit in et grèves pour l'année 2019, plus d'une centaine d'attaques aux symboles de l'Etat (gendarmerie, police, mairie...)

4.6. La communauté internationale

4.6.1. Un interventionnisme légitime

La communauté internationale, les organisations régionales africaines, les grandes puissances, en particulier les Etats africains et la France ont joué un rôle actif dans le rétablissement de la paix et la stabilité après l'insurrection populaire. Une sorte d'interventionnisme est observée après les événements douloureux (coup d'Etat manqué, gestion de la transition politique...) et dans l'assistance technique pour tirer un maximum d'avantage lié au dividende démocratique⁷⁶. Il s'agit de la CEDEAO, du système des Nations Unies, de la France et des Etats-Unis d'Amérique.

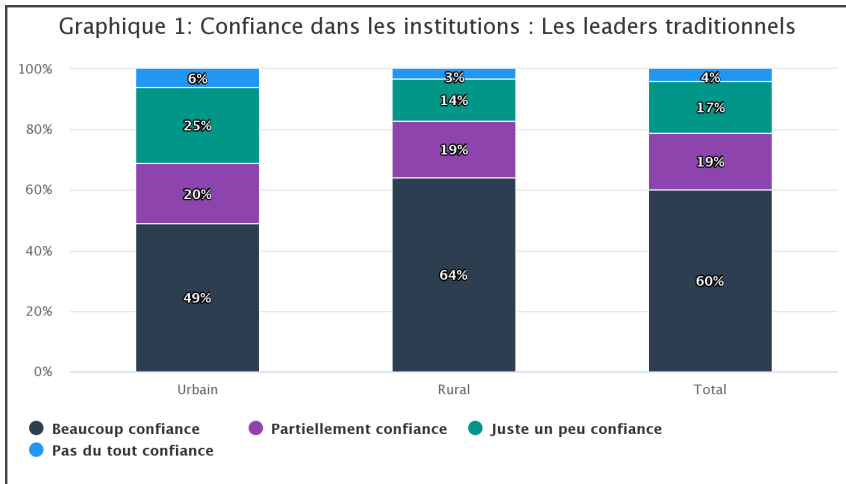
4.6.2. Un attentisme conjoncturel

Après l'installation des autorités en 2016⁷⁷, la communauté internationale a accompagné le référentiel de gouvernement dont la première mouture a pris deux années pour être bouclée. Il s'agit du plan national du développement économique et social. Un autre niveau d'attentes légitimes, c'est la question sécuritaire devenue un serpent de mer. Aujourd'hui le Burkina Faso est considéré comme le ventre mou de la sous-région par les partenaires techniques et financiers. Les terroristes ont une sorte d'avance sur la réponse publique. Les opérations militaires Otapuanou à l'Est et Ndufu au Sahel n'ont pas arrêté l'hydre terrorisée.

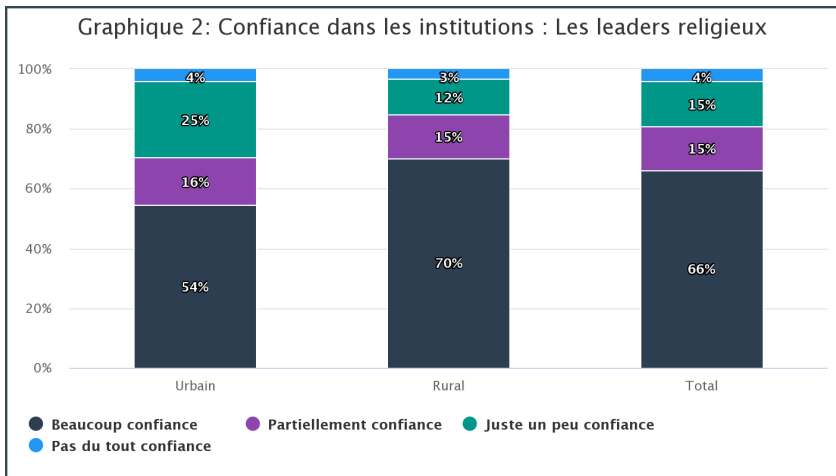
4.7. Opinions des Burkinabè sur les chefs traditionnels et religieux

Les différentes opinions ci-devant représentées par les graphiques décrivent le niveau de confiance et de préférence des citoyens burkinabés. Ces situations sont appliquées aux institutions modernes et aux institutions traditionnelles.

Les deux premiers graphiques se rapportent au niveau de confiance accordée aux religieux et aux coutumiers.



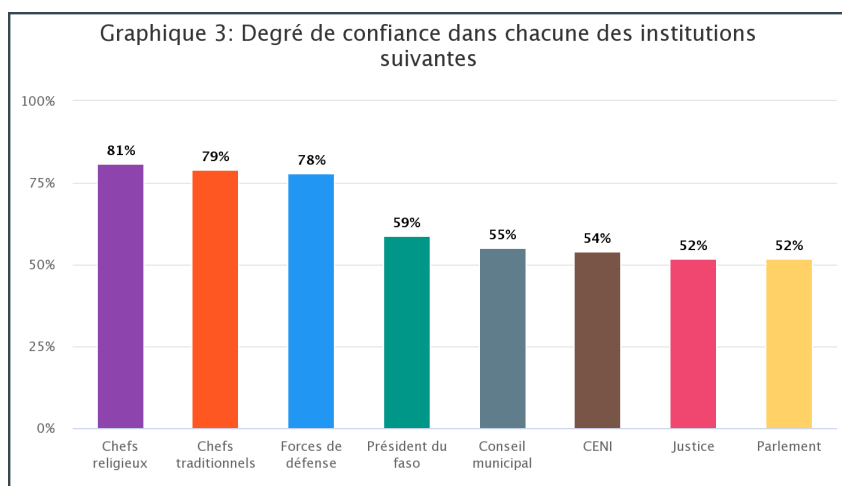
A quel point faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer : Les leaders traditionnels ?



A quel point faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer : Les leaders religieux ?

Pour l'essentiel, que ce soit en milieu rural ou urbain, les chefs traditionnels et les religieux sont crédités d'une large confiance soit plus 50% par toutes les couches et milieux.

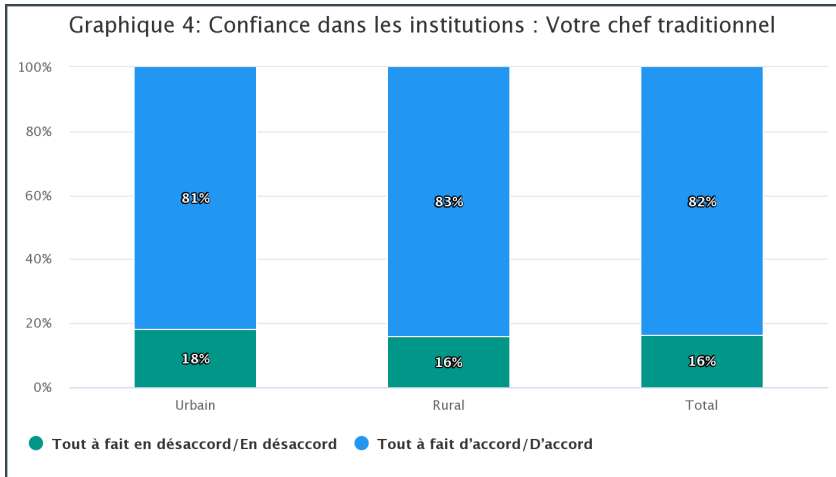
A quel point faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes,



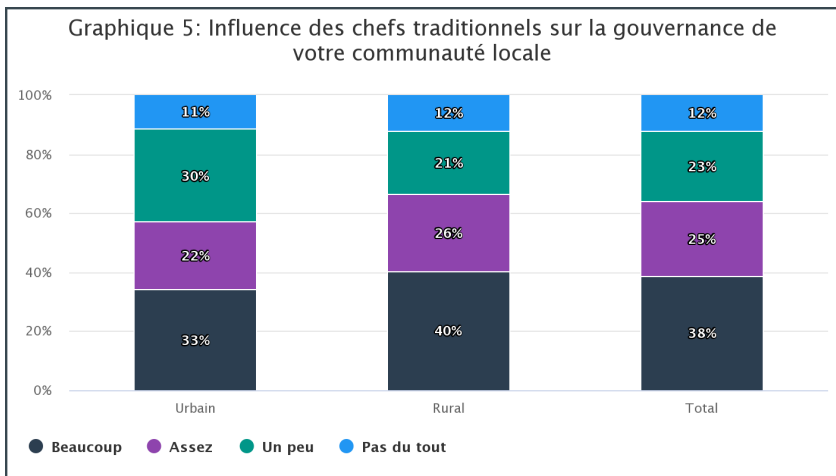
ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer :

Les répondants qui ont partiellement ou beaucoup confiance

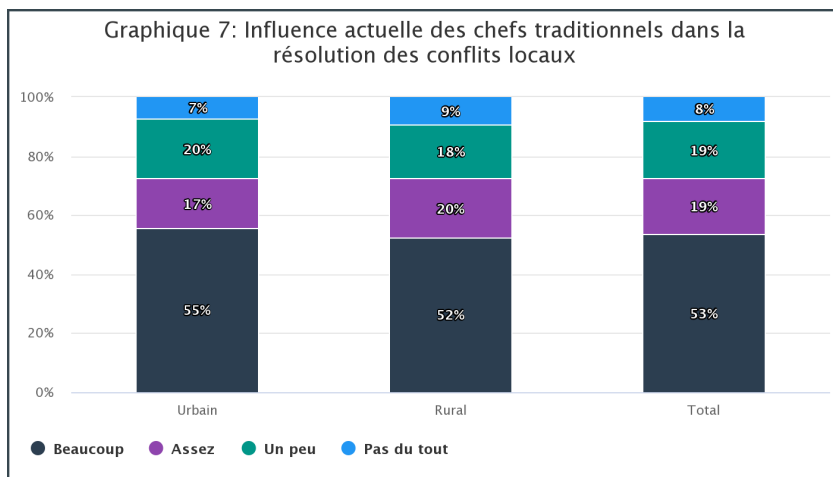
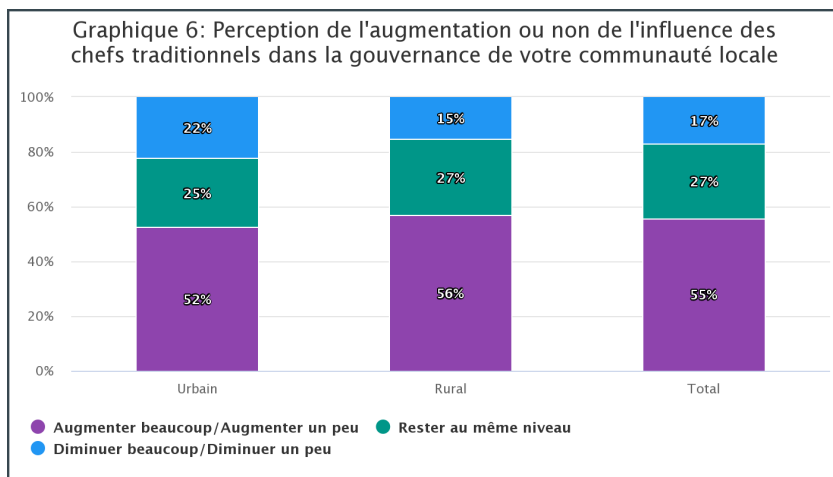
Sur une échelle d'importance, les chefs religieux et les chefs traditionnels sont placés au sommet avec respectivement 81% et 79% de confiance accordée. De manière générale, l'ensemble des institutions ci-devant adressées jouissent de la moyenne de confiance de la part des citoyens.



Êtes-vous d'accord ou en désaccord avec la performance à leur fonction des personnes suivantes au cours des 12 derniers mois, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer : Votre chef traditionnel ?



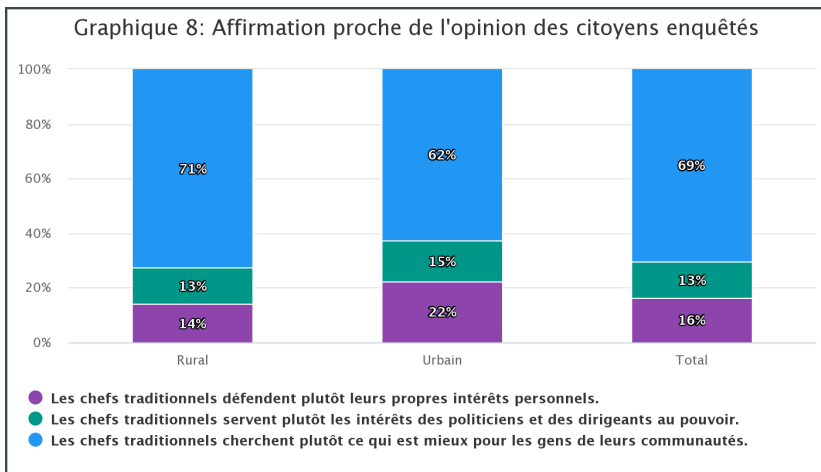
Q87A. A quel point les chefs traditionnels influencent-ils actuellement chacun des domaines suivants : La gouvernance de votre communauté locale ?



Pensez-vous que l'influence des chefs traditionnels dans la gouvernance de votre communauté locale devrait augmenter, rester au même niveau, ou diminuer ?

A quel point les chefs traditionnels influencent-ils actuellement chacun des domaines suivants : La résolution des conflits locaux ?

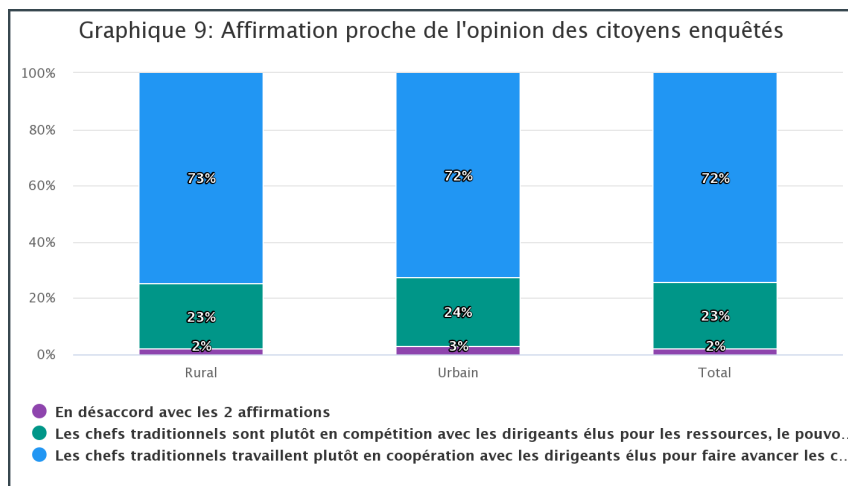
Laquelle des trois affirmations suivantes est la plus proche de votre propre opinion ?



- Affirmation 1: Les chefs traditionnels cherchent plutôt ce qui est mieux pour les gens de leurs communautés.
- Affirmation 2 : Les chefs traditionnels servent plutôt les intérêts des politiciens et des dirigeants au pouvoir.
- Affirmation 3 : Les chefs traditionnels défendent plutôt leurs propres intérêts personnels.

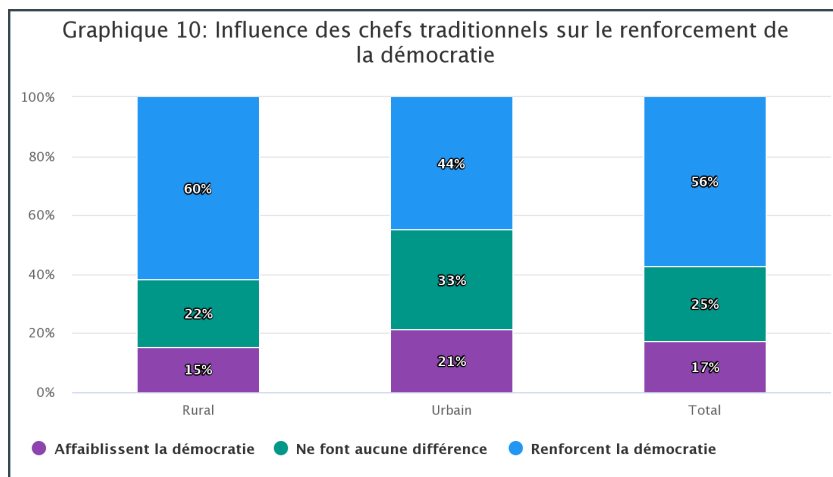
Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion?

- Affirmation 1 : Les chefs traditionnels sont plutôt en compétition avec les dirigeants élus pour les ressources, le

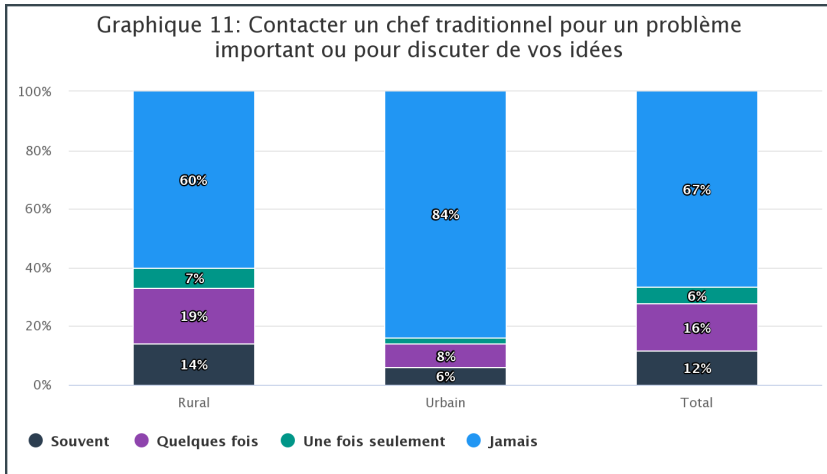


pouvoir, et l'influence.

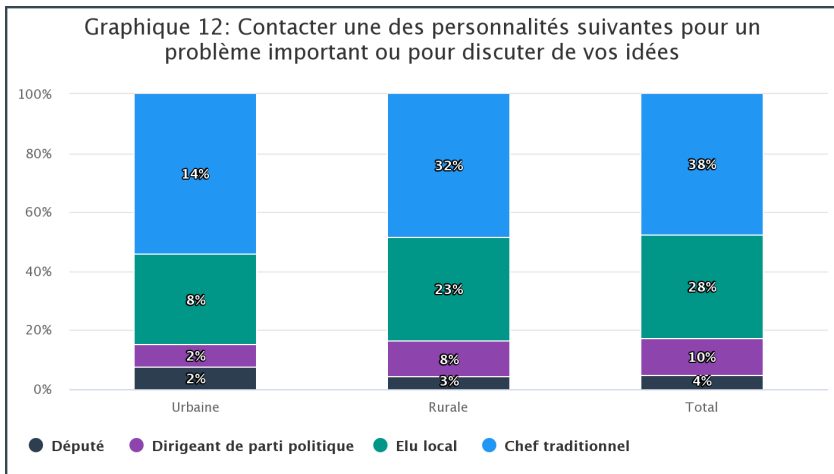
- Affirmation 2 : Les chefs traditionnels travaillent plutôt en coopération avec les dirigeants élus pour faire avancer les choses.



Certaines personnes pensent que puisque les chefs traditionnels ne sont pas élus, ils sont mauvais pour la démocratie, mais d'autres au contraire pensent qu'ils peuvent mieux faire fonctionner la démocratie.



Et vous ? Pensez-vous que les chefs traditionnels renforcent la démocratie, l'affaiblissent, ou ne font aucune différence ?



Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous contacté une des personnalités suivantes pour un problème important ou pour discuter de vos idées : Un chef traditionnel ?

Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous contacté une des personnalités suivantes pour un problème important ou pour discuter de vos idées :

Au travers de ces graphiques on constate une nette préférence du système traditionnel au système moderne.

Qu'il s'agisse du niveau de confiance, de l'ampleur des sollicitations ou encore de l'efficacité et de l'influence, les chefs religieux et les chefs traditionnels sont préférés aux instances modernes de la gouvernance démocratique.

De façon générale, la manière de choisir les dirigeants à travers des élections pour le moins truquées entache la qualité de la démocratie (la vide de son sens) et délégitime les mandants tout en :

- Creusant l'écart entre la "volonté (électorale) réelle" et la "volonté (électorale) légale" du peuple;
- réduisant le degré de participation des citoyens au fonctionnement de la démocratie;
- réduisant la pertinence de l'élection en tant qu'instrument d'incitation à la bonne gouvernance.
- accentuant la fragilité des institutions;
- accentuant la déconnection entre les élus et les électeurs et réduit la qualité de la représentation
- augmentant les risques d'instabilité, de violence et parfois de guerre civile
- Compromettant les chances de développement des pays

4.8. Les pratiques de Justice

4.8.1. L'initiative du pacte de la justice

Aux lendemains de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 qui a emporté les pouvoirs législatif et exécutif et entraîné la mise en place d'institutions transitoires, si la justice en tant qu'institution a subsisté parce qu'étant plus ancrée et diffuse dans la société, elle était tout de même bien décriée et la nécessité d'opérer sa mue est vite apparue comme une revendication sociale d'urgence.

C'est pourquoi, sur convocation du Gouvernement de la Transition, acteurs du monde judiciaire, de la politique et de la société civile se sont réunis du 24 au 28 mars 2015 au Palais des sports de Ouaga 2000 pour les états généraux de la justice de notre pays. L'objectif était d'engager un dialogue inclusif avec tous les acteurs et toutes les catégories socioprofessionnelles pour aboutir à un engagement commun dans le sens de la refondation d'une justice réconciliée avec elle-même et avec le peuple autour des nobles et capitaux principes d'indépendance, d'intégrité et de respect des droits humains. Ce fut un cadre et un moment offert à tous pour porter un regard critique sur la Justice afin de lui administrer la thérapie efficace efficiente.

A partir d'une étude diagnostic présentée à l'occasion, les participants se sont employés à faire l'économie de l'ensemble des récriminations des populations contre l'appareil judiciaire dans ses fondements et son fonctionnement. Selon elles, le visage que ce pilier de l'état de droit donne est :

- une justice difficilement accessible et mal comprise
- une justice dépendante et politisée
- une justice corrompue qui favorise l'impunité
- un service public de la justice exsangue matériellement et humainement

- une justice en délicatesse avec le respect des droits humains

Pour les participants aux états généraux, il faut rechercher les causes dans :

- l'influence du politique remettant en cause son indépendance ;
- la division interne des acteurs du pouvoir judiciaire ;
- la fragilité des magistrats face aux pouvoirs économiques et politiques;
- l'inadéquation et l'insuffisance des moyens mis à la disposition des acteurs de la justice.

Composé de 114 articles repartis en 8 chapitres, le Pacte se voulait un ensemble de propositions concrètes traduites en dispositions qui concerne tous les aspects du système judiciaire aussi bien dans son fonctionnement interne que dans ses rapports avec la société. Son objectif reste de concourir à l'indépendance de la magistrature, au bon fonctionnement du service public de la justice, à la moralisation de l'appareil judiciaire et à son accessibilité physique et psychologique. C'est une feuille de route qui devait désormais guider toutes les actions de réforme dans le secteur de la justice.

Comme garantie de sa mise en œuvre, le Pacte institue une Autorité de mise en œuvre (AMP) pour assurer la veille, le suivi et l'interpellation pour l'application des engagements qu'il comporte. Son article 114 stipule également la déclinaison du pacte en Plan d'action pour mieux opérationnaliser les engagements pris.

Si le Pacte a été adopté et signé avec beaucoup d'enthousiasme par tous les acteurs dans le contexte qui était celui de la Transition, ce qui augurait des lendemains qui chantent en ce qui concerne sa mise en œuvre, on peut se demander aujourd'hui avec les nouvelles autorités en place depuis la fin de cette Transition, que représente encore ce

document parmi les référentiels des politiques et surtout quel est l'état de sa mise en œuvre.

Deux ans après son adoption, si on peut dire que le Pacte n'a pas été un « document de tiroir » au regard des efforts de mise en œuvre notamment en ce qui concerne les engagements de réforme de la législation, d'amélioration des conditions de vie des acteurs de la justice, on peut cependant se demander si du point de vue du but ultime de ces grandes réformes notamment la construction d'une justice indépendante, intègre et respectueuse des droits humains, on est sur la bonne voie. On peut aussi questionner l'ancrage institutionnel de la justice en tant que pouvoir au même titre que les autres et aussi la façon dont les acteurs judiciaires assument l'élargissement des pouvoirs qui leur a été concédé en exécution du Pacte. En clair ; la justice présente-t-elle aujourd'hui un nouveau visage?

De même, dès leur accession à l'exercice du pouvoir d'Etat, les nouvelles autorités ont élaboré et adopté un nouveau référentiel de développement pour notre pays, le Plan national pour le développement économique et social (PNDES). Ce nouveau référentiel s'inscrit-il dans le cadre des engagements du Pacte ou faut-il y voir une nouvelle vision de la justice ?

Le Président du Faso a aussi appelé au passage à une nouvelle république en mettant en place une commission constitutionnelle qui a produit un avant-projet de constitution. Cet avant-projet constitue-t-il une consécration des engagements du Pacte ou comporte-t-il des remises en cause ?

Enfin dans le contexte sociopolitique actuel particulièrement marqué par une remise en cause incessante de l'autorité de l'Etat, la montée en puissance de structures d'autodéfense l'on ne s'empêcher de s'interroger sur l'efficacité du pacte en tant que moyen propre à

féconder une nouvelle confiance entre les justiciables et la justice dans notre pays. Les engagements pris n'auront-ils été que de vœux pieux bons à y faire référence, mais loin d'être réalistes et réalisables ? Faut-il aller vers l'élaboration d'une nouvelle politique publique de réforme plus adaptée ou faut-il procéder à un réajustement des moyens d'action préconisés dans le Pacte pour le rendre plus efficace et plus efficient ?

Par ailleurs, l'avant-projet de Constitution a remis en cause cette indépendance de la justice notamment en laissant subsister la justice militaire. En effet, avec cette juridiction, l'exécutif conserve son ingérence dans le pouvoir judiciaire. Une telle disposition est une contradiction quant à sa volonté d'instituer une justice indépendante. Il en est de même, de son article 174 qui prévoit que « la Cour des Comptes est une institution supérieure de contrôle des finances publiques. A ce titre, elle a des attributions juridictionnelles, de contrôle et de consultation. La Cour des Comptes est indépendante des autres pouvoirs et institution. ». Cette disposition expose clairement la volonté du constituant de créer un ordre financier autonome par rapport au Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM). Cette consécration est une remise en cause d'une institution judiciaire indépendante. Or, régie par la loi n° 14-2001 AN du 16 avril 2000, elle est une Institution juridictionnelle qui a succédé à la Chambre des comptes de l'ancienne Cour suprême. Cet organe juridictionnel autonome, est en réalité né de l'éclatement de la Cour suprême. De ce fait, elle fait partie des institutions judiciaires et à ce titre devrait être sous la bannière du CSM.

Enfin, pour éviter une confusion dans l'incrimination et la répression des faits de Haute trahison, il sied d'harmoniser les attributions entre le Conseil Constitutionnel et la Chambre criminelle de la Cour d'Appel.

4.8.2. L'impact du Pacte sur le service public de la Justice: la grande désillusion?

L'adoption du pacte pour le renouveau de la justice, a suscité beaucoup d'espoirs et d'espérance pour l'amélioration considérable du service public

de la justice. En effet, lors des Etats généraux de la justice, il a été constaté qu'à l'état actuel de l'organisation de nos juridictions, il est très difficile à un justiciable qui arrive dans un palais de justice de s'orienter et d'avoir des informations pour une action quelconque. A cela s'ajoute le langage et la langue judiciaires. Le vocabulaire employé est hermétique et les procédures judiciaires sont difficiles à comprendre par les personnes non averties endroit. L'illettrisme, la peur et la méfiance des justiciables sont donc de véritables obstacles à l'accès à la justice. Ce qui est de nature est décrédibiliser la justice auprès des justiciables.

Malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics pour réformer la justice, le déficit de crédibilité dont celle-ci souffre est loin d'être résorbé, ce qui contribue à l'éloigner davantage des citoyens. En effet, pour une bonne partie des justiciables, la justice étatique n'est pas crédible. A tort ou à raison, celle-ci est souvent accusée de manquer d'indépendance, d'impartialité et d'efficacité dans le règlement des litiges, surtout dans les cas où l'une des parties disposent, de par sa position, d'une capacité à mobiliser des ressources ou des soutiens au sein et en dehors de l'appareil judiciaire. Le pouvoir politique, quant à lui, reste juge de l'opportunité des poursuites. Par l'intermédiaire du parquet, il est souvent accusé de chercher à étouffer certaines affaires, quand il ne s'arrange pas pour que le dossier soit instruit ou jugé par des magistrats bien accommodants ou dont la loyauté politique est assurée. Les résolutions prises lors des Etats généraux de la justice avaient pour but de résorber les maux de l'appareil judiciaire et de réconcilier un tant soit peu la justice avec les justiciables. Cependant, plus de cinq (5) ans après le pacte issu des états généraux de la justice, peu de recommandations ont été mises en œuvre. En réalité, l'enthousiasme suscité auprès des justiciables s'effrite progressivement. L'organe de veille prévu par le Pacte pour sa mise en œuvre n'est pas encore fonctionnel. Pire, c'est la désillusion et on assiste de plus en plus au développement de la justice privée.

4.8.3. Des réformes prises en compte pour l'amélioration du service public de la justice

Certaines recommandations du Pacte pour le renouveau de la justice ont été mise en œuvre. Il s'agit entre autres de la déconnexion entre l'Exécutif et le judiciaire, de la révision du curricula de formation des magistrats, de l'informatisation dans le secteur de la justice, de la moralisation du secteur de la justice, du relèvement des recrutements dans le secteur de la justice, l'accès à la justice et l'adoption de la loi pénitentiaire ainsi que l'amélioration des conditions de vie des acteurs de la justice. Certaines de ces mesures ont été entamées sous la transition. Les salaires des magistrats ?

4.8.4. La déconnexion entre l'exécutif et le judiciaire

Les débats lors des états généraux de la justice ont établi que la justice burkinabè est dépendante et politisée, malgré la proclamation constitutionnelle de son indépendance et l'existence d'autres garanties légales. La trop forte dépendance du pouvoir judiciaire du pouvoir exécutif a été soulignée pour ce qui concerne la composition du Conseil supérieur de la magistrature, les attributions du Président du Faso et du ministre de la justice dans le fonctionnement du CSM, les notations et affectations de magistrat et dans l'exercice du pouvoir disciplinaire. Il est aussi reproché aux syndicats de jouer un jeu politique pour favoriser les élections des membres du CSM et influencer les nominations. Pour y remédier en son article 4 le pacte se donne un impératif de rendre effective la séparation des pouvoirs et de « rendre le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) indépendant et autonome vis-à-vis de l'administration et de l'Exécutif ». Les membres du Conseil national de la transition (CNT) ont adopté, le 5 novembre 2015, la loi portant révision de la Constitution burkinabè. Cette révision porte sur plusieurs dispositions dont l'article 53. En effet, l'article 53 ancien disait que « Le Président du Faso est le Président du Conseil supérieur de la magistrature ». Mais avec cette relecture, l'article 53 nouveau dispose que «

Le Président du Faso communique avec le Conseil supérieur de la magistrature, soit en personne, soit par des messages qu'il fait lire par le Président du Conseil supérieur de la magistrature ». L'article 132 va encore plus loin en précisant que « Le premier président de la Cour de cassation est le président du Conseil supérieur de la magistrature. Le premier président du Conseil d'Etat en est le vice-président ». Il s'agit là sans contexte d'une mise de la recommandation du Pacte tendant à la déconnection de l'Exécutif du Judiciaire. Car la Présidence du CSM par le Président du Faso était une réelle immixtion de l'Exécutif dans le Judiciaire et rendait ineffective la séparation des pouvoir déclarée dans la Constitution.

De même, la révision a concerné l'article 134 de la Constitution relativement à l'affectation des magistrats. L'anciennement, le Pouvoir de nomination du CSM se limitait au seul Juge du Siège et concomitant le Ministre de la Justice, Garde des sceaux avait son avis à donner sur la nomination et même l'affectation des membres du Parquet.

Cependant, malgré cette avancée, il faut noter que pour ce qui est de la Justice militaire, l'Exécutif continue de jouer un grand rôle. En effet, c'est lui qui nomme les Magistrats et a de même l'initiative des poursuites.

4.8.5. De la moralisation dans le service public de la justice

En vue d'assainir le secteur de la Justice régulièrement décrié pour des faits de corruption, le pacte a préconisé donc en son article 77 que « Tout cas avéré ou avoué de corruption impliquant les acteurs de la justice doit faire l'objet de poursuites disciplinaires et judiciaires ». Il impose l'obligation en son article 78, aux justiciables « de dénoncer auprès des autorités compétentes et des organisations spécialisées dans la lutte contre la corruption, les faits de corruption en milieu judiciaire dont ils ont connaissance ». Mieux, il a préconisé d'autonomiser le Conseil supérieur de la magistrature et élargir la saisine du conseil de discipline des magistrats aux citoyens.

Les articles 19 et 37 du pacte ont prévu un plan quinquennal de recrutement de personnels magistrats, greffiers, de la Garde de sécurité pénitentiaire (GSP), interprètes, agents de liaison et chauffeurs doit être élaboré avant la fin de l'année 2015 pour pallier l'insuffisance en personnels dans les juridictions. »

Et plus que jamais, le besoin d'une justice et d'un traitement équitable est au cœur des préoccupations du peuple burkinabè au lendemain de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. Ce besoin se traduit par les fréquents mouvements d'humeur constatés tendant soit à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, soit le jugement des dossiers de crimes de sang et crimes économiques.

C'est ainsi que conscients de ce fait, le Burkina Faso a inscrit ces différents points dans un référentiel de développement qui est le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), un document d'orientation du gouvernement pour la période 2016-2020 qui inscrit dans son axe 1 les actions à mener dans le secteur de la justice et des droits humains. Le premier CASEM (Conseil d'Administration du Secteur Ministériel) de l'année 2017 de la justice n'a fait que aller dans le sens du PNDES et s'est tenu sous le thème : « Réforme de la justice et des droits humains : quelles contributions pour la mise en œuvre PNDES ? ».

Mais le peuple burkinabè sur la question attend beaucoup plus que des intentions d'améliorer la situation de la justice. Il souhaite plus que tout des actions fortes pour faire reculer l'impunité qui a, et c'est le sentiment qu'il a, été une règle de gouvernance à une époque récente de son histoire politique. Il faut néanmoins saluer la constitutionnalisation de l'organe de contrôle et la déconnexion opérée entre l'exécutif et le conseil supérieur de la magistrature.

LES OUBLIÉS



LES OUBLIÉS

Dans un régime démocratique de type libéral, un des principes demeure l'inclusion des couches différenciées dans l'animation de la vie publique. Ceci passe par la responsabilisation de chacune d'elles ou tout le moins la garantie de l'accès aux postes de décisions. Or, au Burkina Faso, plusieurs groupes ci-devant indiqués dans le tableau peinent à se positionner dans les espaces de délibération. On établit, par là-même, le constat d'oubliés.

	Gouvernement	Parlement	Collectivité territoriale	Autres institutions
Jeunes	0	0	3781	0
diaspora	0	0	0	0
Personnes vivant avec un handicap	0	0		0
Les minorités sexuelles	0	0	0	0
Chefs coutumiers et religieux	0	3	20	0
Forces de Défenses et de Sécurité	0	0	0	0

Les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec un handicap, les chefs coutumiers et religieux, les forces de défense et de sécurité ainsi que les minorités sexuelles sont autant d'oubliés au regard de leur quasi-absence dans les postes clés de la République.

5.1. Bref rappel des données historiques des peuples actuels du Burkina Faso

Les historiens et les archéologues instruisent que l'actuel territoire du Burkina Faso est une vieille terre d'occupation humaine dont on peut distinguer : les « hommes d'avant » ou les « premières gens » et les « peuples actuels » (Kiéthega, J.B. 1993).

- les « hommes d'avant » ou les « premières gens » dont les signes (essentiellement leurs outils et leurs armes taillés dans la pierre, puis matériel lithique et céramique entre -15 000 et -5000) sont datés de 50 000 à 5 000 ans avant notre ère, relèvent de la préhistoire : des données précises les concernant restent encore à explorer (fouilles entre 1970 et 1972 par l'archéologue nigérian Wai-Ogosu à Rim près de Ouahigouya et Sindou dans la Comoé)..
- les « peuples actuels » dont certains revendiquent une relative autochtonie ou un établissement assez ancien antérieur au XV^{ème} siècle. Parmi eux se trouvent :
 - Bobo, Bwaba, Sénoufo, Wara et Natioro à l'ouest;
 - Yonyoose, Ninisi, Dogon, Kurumba au Centre, au Nord et à l'Est ;
 - Gurunsi, Nuna et Bisa au Centre-ouest et au Sud ;
 - sana au nord-ouest.
- entre le XVe et le XVII^e siècles les conquérants et bâtisseurs d'Etats que sont :
 - Dagomba-Moose ou Moose-Nakomse
 - Gulmacema ou Burcimba
 - Fulse
 - Yarse
 - Marka
 - Zara ou Bobo-jula.
- au XVIII^e et XIX^e siècles arrivent plusieurs peuples du sud-ouest,

de l'ouest et du nord :

- rameau lobi
- Gwin-Turka.

La coexistence n'a pas été toujours pacifique et tranquille (les Moose auront des conquêtes jusqu'à Mopti).

La fin du XIXe connaît l'arrivée des explorateurs et des conquérants européens et l'installation de la colonisation européenne, notamment celle française sur l'ensemble des peuples de l'actuel territoire burkinabè à partir de 1895-1896.

Sur la base de cette chronologie historique, les peuples burkinabè plus anciennement installés sont :

- à l'ouest : Bobo, Bwaba, Sénoufo, Wara, Natioro
- au centre, au nord à l'est : Yonyonsé, Ninsi, Dogon, Kurumba
- centre-ouest, est, sud : Bisa, Gurunsi,
- nord-ouest : Sana (Samogo).

Ceux venus plus tard sont :

- Dagomba-Moose ou Moose-Nakomse, Gulmanceba, Peulh (Emirat du Liptako), Ouattara du Gwiriko
- Le chef cultuel (de terre, de masque ou autre) dont l'autorité est reconnue et respectée par la population.

5.2. Une cartographie des oubliés

Précisons d'emblée que les régimes qui ont assuré la gestion de l'Etat burkinabè entre 1960 et aujourd'hui, c'est-à-dire depuis l'accession du pays à l'indépendance politique, ont été des régimes de civils pour quatre d'entre eux et militaires pour sept d'entre eux, donc dans leur grande majorité. En tant que tels, ce sont les principes et les lois de la République qui ont géré le pays, à l'exclusion des références religieuses

et traditionnelles. Les institutions d'organisations traditionnelles politiques (les chefs politiques) et culturels (chefs de terres, des masques, etc.), religieuses (musulmans, catholiques, protestants, traditionnelle n'en répondaient pas, même si, dans la pratique, plusieurs acteurs de ces instances étaient souvent sollicités, mais sans une reconnaissance officielle. Les présentations des oubliés les concernent exclusivement.

La thématique des sujets souvent oubliés ou négligés dans les actions publiques au Burkina Faso sera abordée à deux niveaux : d'abord au plan général, sans ciblage particulier de groupe social particulier visé, ensuite au niveau de groupes sociaux spécifiques.

5.2.1. Au plan général

Aux questions déjà formulées, peuvent s'ajouter d'autres, comme : de tels préjugés n'auraient-ils pas été à la base d'attitudes d'exclusion de certains citoyens, de certains groupes sociaux du bénéfice de certaines actions publiques ? ou de régions ou de localités où habitent des groupes sociaux visés ? Cela n'aurait-il pas été à la base d'exclusion de certains citoyens par exemple à l'inscription sur une liste électorale ? ou du refus de candidat admis à un examen ou à un concours ? cas de noms rayés, de noms ajoutés, etc.

Pour pouvoir évaluer la recevabilité de tel ou tel argument des préjugés, il aurait fallu les prendre en considération sur des cas précis. Toutefois, comme ici, il serait indécent de citer des noms de personnes, ne seront évoqués que des cas anonymes et généraux.

5.2.1.1. Cas des concours et des examens.

Des tripatouillages ont été commis sur les déroulements des examens et concours, sur leurs résultats, par des fraudes durant les épreuves, par des ventes des sujets avant les épreuves, par des substitutions de noms

d'admis, alors même que dans certains cas, les personnes dont les noms ont été ajoutés n'ont pas composé, par d'autres substitutions de noms de personnes ayant composé mais n'ayant pas obtenu les moyennes requises, en falsifiant les notes des candidats concernés, etc. : Des cas flagrants ont défrayé la chronique et les médias et certains ont été déférés devant l'autorité administrative ou devant les tribunaux (cas récent du recrutement d'agents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale) : les victimes principales en ont été les jeunes lors des recrutements d'emplois à la fonction publique ou dans le cadre de services privés. Les frustrations accumulées ont produit une déformation malheureuse dans l'esprit des jeunes et ont suscité chez eux des comportements et des attitudes négatives, regrettables et déplorables à l'égard de tout ce qui devait relever d'une compétition saine, d'une saine émulation dans l'effort au travail d'acquisition de compétences. Ainsi sont nés des adages courants comme : « Si tu ne connais personne, ce n'est pas la peine d'aller composer dans un concours, dans un recrutement », ou encore « Si tu n'as pas les bras longs, ce n'est pas la peine d'y aller ; même si tu y travailles bien et que tu devais être déclaré admis, les bras longs vont faire substituer ton nom par le nom d'autres personnes », etc. En d'autres termes, ces travers ont donné naissance à la fraude, à la corruption et adieu à l'esprit de mérite, à l'ardeur au travail et à bien d'autres valeurs sociales naguère partagées par des générations de Burkinabè et communément traduites dans l'identité de « Burkinabè, homme intègre ».

5.2.1.2. Cas des avancements des agents de la fonction publique, des inscriptions sur les listes de décoration, des choix des agents d'un service public pour les envois en mission.

Ici également, l'opinion publique déplore que ce ne soit le mérite, ou voire l'ancienneté dans certains cas qui prévalent dans les décisions des supérieurs hiérarchiques, mais plutôt d'autres considérations du genre parenté, amitié, copinage, même promotion, attente de retour de

services, etc. Ici encore, les victimes les plus souvent concernées sont les jeunes employés, les femmes, ou encore la région d'origine, le clan d'origine, y compris les références aux castes. Pour ce dernier cas, un exemple célèbre a défrayé la chronique sous la troisième République (M.Z.).

5.2.1.3. Cas des actions de développement initiées par la puissance publique

Il s'agit ici des actions de développement inscrites dans un plan d'action du gouvernement, ou d'un Président durant son mandat électif : lors des bilans de tels programmes, souvent présentés lors de la campagne électorale du mandat suivant, il n'est pas rare d'entendre des porte-paroles regretter que telle promesse ou telle autre n'ont pas été réalisées ; souvent même, ce sont les partis de l'opposition politique qui égrènent le chapelet de ces promesses non tenues, ou alors réalisées dans des régions pour lesquelles elles n'étaient pas prévues, ou encore détournées d'une région au profit d'une autre, en raison de préférence tenant ou bien à la présence ou non d'un membre important du parti au pouvoir : les bilans des partis de l'opposition politique peuvent en fournir bien des exemples illustratifs.

Pour ne citer que deux cas illustratifs :

- la région de l'ouest du Burkina Faso a dû faire l'objet d'un plan spécial de rattrapage en matière de développement économique et également de l'infrastructure aéro-portière, actuellement en cours d'exécution ;
- la région des Lacs, constituée par la province du Bam, a vu ses actions de développement et notamment ses infrastructures routières longtemps non exécutées ou détournées par les responsables administratifs et politiques de la région de Ouahigouya et celle de Kaya, à tel point qu'un député de la région a dû lancer en pleine session de l'assemblée nationale, la boutade suivante : « Si ici à Ouagadougou, vous voyez un voyageur venu des régions et tout couvert de poussière, ne

vous tracassez pas pour savoir d'où il vient : c'est certainement de la région de Kongoussi ! ».

Dans ces exemples, les victimes citées ne relèvent pas du système des castes, ou des groupes sociaux constitués en tant que tels, mais de régions entières qui ont fait l'objet d'oubli ou d'exclusion du bénéfice de l'action publique.

5.3.1. Au plan de groupes sociaux spécifiques

Parmi les groupes sociaux les plus souvent cités dans ce genre de situation, figurent d'abord les femmes, puis les jeunes. Sous réserve de données disponibles pour une autre actualisation, le tableau de bord démographique de l'INSD de 2016 donne, pour l'année 2015, une population totale du Burkina Faso de 18,5 millions d'habitants, dont 51,7% de femmes et 48% de jeunes de moins de 15 ans (INSD. Tableau de bord démographique, 2016).

5.3.1.1. Femmes

La situation de la femme, en termes d'inégalités, de disparités et d'iniquités, est résumée dans le document de Politique nationale de genre, adoptée par le Burkina Faso à travers le décret 2009-672/PRES/PM/MEF/MPF portant adoption de document de politique nationale genre du 7 octobre 2009.

Ce document recense ces situations d'inégalités, de disparités et d'iniquités dans tous les domaines de la vie sociale ; à titre d'illustration :

- au plan socio-culturel et religieux :
 - Persistance de la préséance du garçon par rapport à la fille dans le choix des naissances, le droit de succession et le droit de propriété (la fille est destinée à quitter un jour la famille parentale pour se retrouver chez un mari, d'où elle demeure

une étrangère),

- La surcharge de travail domestique allouée à la fille (corvées ménagères et assistance à sa mère), contrairement au garçon (travaux de gardiennage des animaux et des champs), comportant des impacts sur la santé et le temps disponible pour la formation à l'école ou ailleurs,
 - persistance et perpétuation de certaines pratiques néfastes et préjudiciables à la femme (lévirat, sororat, excision, mariage précoce, mariage forcé, etc.),
 - violences sexuelles (agressions, viol, pédophilie, pornographie, placements en ...),
- dans le secteur de l'éducation :
 - difficultés d'accès à l'école et d'achèvement des cycles de formation : tout en saluant les effets positifs de la pratique de la discrimination positive et le récent rétablissement du soutien financier des jeunes dont les parents ne disposent pas de revenus suffisants pour supporter les frais de scolarisation, : en 2003 :92% de femmes et 82% des hommes de 15 ans et plus n'avaient reçu aucune éducation scolaire
 - insuffisance des infrastructures scolaires : bien que des efforts énormes aient déjà été réalisés, de grandes attentes existent encore pour l'élimination totale des écoles sous paillotes, la mise à disposition effective de plus de cadres scolaires (établissements techniques et scientifiques), infrastructures d'accompagnement de la vie universitaire : cités et restauration, bibliothèques, informatique, transport, etc.
 - de cette double considération, découlent les inégalités entre les jeunes garçons et les jeunes filles dans les différents niveaux du système scolaire d'une part, de l'autre entre les hommes et les femmes en matière d'alphabétisation : quelques statistiques :

Taux brut de scolarisation : de 2008 à 2013, le taux brut de scolarisation au primaire chez les garçons est supérieur à celui des filles ; l'inversion s'est opérée à partir de 2013-2014, sur les effets de la discrimination positive (hausse annuelle de 2,9% chez les filles contre 1,5% chez les garçons).

Tableau 1: Évolution du taux brut de scolarisation au primaire de 2008 à 2018

	Filles	Garçons	Ensemble
2007-2008	67,9	76,8	72,5
2008-2009	67,7	77,1	72,4
2009-2010	71,2	78,3	74,8
2010-2011	75	80,2	77,6
2011-2012	78,1	81,1	79,6
2012-2013	81	81,6	81,3
2013-2014	83,2	82,8	83
2014-2015	83,9	83,6	83,7
2015-2016	86,4	85,9	86,1
2016-2017	89	88,1	88,5
2017-2018	90,9	90,6	90,7

Sources des données : Livret de Genre, 2020, tableau 3.3. DGESS / MENA (MENAPLN), Annuaire statistiques.

Taux d'achèvement au primaire : chez les filles, il est inférieur à celui des garçons, entre 2008 et 2011 ; il s'inverse à partir de 2012-2013, sous l'effet du même facteur évoqué ci haut. (croissance moyenne de 6,5% par an chez les filles contre 2,8% chez les garçons).

Tableau 2 : Taux d'achèvement au primaire de 2008 à 2018

	Filles	Garçons	Ensemble
2007-2008	36,3	44,7	40,7
2008-2009	37,8	45,6	41,7
2009-2010	42,5	49,2	45,9
2010-2011	49,1	55,1	52,1
2011-2012	53,7	56,6	55,1
2012-2013	59,7	59,3	59,5
2013-2014	59,7	55,7	57,6
2014-2015	60,4	56,6	58,4
2015-2016	61,3	55,3	58,2
2016-2017	64,3	56,6	60,3
2017-2018	67,6	58,8	63

Sources des données : Livret de Genre, 2020, tableau 3.5 : DGESS / MENA (MENAPLN), Annuaire statistiques.

Niveau d'alphabétisation et d'instruction chez les adultes : en 2018, 49,2% des 15 ans ou plus sont alphabétisés, contre seulement 31% des femmes.

Tableau 3 : Taux d’alphabétisation (%) selon le sexe et l’âge en 2018

	Femme	Homme	Ensemble
10-14ans	69,3	70,2	69,7
15-19ans	64,2	66,9	65,6
20-24ans	42,1	59,4	49,6
25-29ans	32,4	55,9	41,7
30-34ans	27,1	52	38,4
35-39ans	22,1	46,1	32,5
40-44ans	21,3	45,4	32,7
45-49ans	14,1	38,4	24,8
50-54ans	9,9	33,6	20,9
55-59ans	13	31,2	22,1
60-64ans	11,9	26,5	19
65ans+	5,7	23,3	14,6

Sources des données : Livret de Genre, 2020, tableau 3.15 : INSD, EHCVM 2018.

Pour le niveau d’instruction, 87,4% des femmes âgées de 25 ans ou plus n’ont aucun niveau d’instruction en 2018 contre 77,4% des hommes. Seulement 8,1% des femmes ont un niveau post-primaire ou plus contre 15,0% des hommes.

- dans le secteur de la santé :
 - santé sexuelle et reproductive : les taux d’infection aux maladies sexuelles sont toujours plus élevés chez les femmes que chez les hommes (chiffres).
 - les grossesses indésirées et les avortements clandestins ont des taux élevés (chiffres)
 - l’éducation à la vie sexuelle et reproductive doit être vigoureusement relancée et soutenue, surtout auprès des jeunes :
- dans le secteur de l’eau et de l’assainissement

- Autant pour les besoins de consommation domestique que pour la plupart des activités de transformation des produits locaux, les femmes sont les plus impliquées dans la recherche de l'eau et des conditions d'assainissement : elles doivent bénéficier de plus d'attention dans les soutiens à ces secteurs.
- dans le secteur de l'emploi et de la formation professionnelle :
 - des préférences subsistent quant à l'emploi des hommes plutôt que de femmes au niveau des recrutements, de la mise en stage de formation, dans les envois en mission etc.
 - la promotion du secteur informel vers celui formel doit davantage se consolider pour soutenir les femmes, plus nombreuses dans le secteur informel et surtout dans les efforts de transformation des produits locaux.
- Dans les secteurs de la production :
 - De manière générale, la femme, tout comme le jeune célibataire de la famille, fait partie de la force de travail mais ne possède pas les outils du travail de production. C'est le chef de famille ou de ménage qui lui en rétrocède. Dans un monde où l'autonomisation économique de la femme est devenue une nécessité pour une économie familiale plus forte, l'accès et la possession des outils de travail s'imposent : accès au foncier, équipements et intrants agricoles, nouvelles technologies, crédits, formations techniques, etc.
 - De plus, son accompagnement pour une meilleure valorisation de ses propres productions, en individuel ou en groupe, s'impose également pour mieux faire face à la concurrence.
 - Il est également de même pour son accès au marché et aux partenaires techniques et financiers, pour lui faire accéder à une plus grande capacité de production et de revenus.
- Dans les secteurs du soutien à la production
- Cet ensemble comprend l'ouverture au marché de valorisation des productions réalisées et non plus le confinement au petit commerce local, le transport des productions sur des moyens adéquats, la communication, les énergies, les échanges d'expériences positives et de bonnes pratiques

- Dans le cadre institutionnel : inégalités et disparités sexo-spécifiques toujours persistantes dans les domaines de :
 - La gouvernance :
 - pour le pouvoir traditionnel : faible visibilité de la présence de la femme (la reine : assistante discrète des décisions de justice du roi)
 - pour le pouvoir d'Etat : gouvernance et sphère de décision : sous-représentation de la femme dans les institutions du gouvernement et des institutions publiques, gérées généralement par des postes nominatifs, bien que leur présence à ces niveaux soit attendue comme une des corrections des déséquilibres importants constatés au niveau socio-culturel : au niveau des postes de ministres, le meilleur atteint est de 24,1% en 2016.
 - pour le Parlement et de manière générale, pour les postes électifs : malgré l'adoption de la loi sur le quota genre, sous-représentation des femmes au Parlement, dans les présidences des commissions parlementaires, dans les conseils :

Tableau 4 : Quelques postes nominatifs de 2011 à 2019

	2015		2016		2017		2018	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Ministre	16,7	83,3	24,1	75,9	21,9	78,1	18,2	81,8
Secrétaire général de ministère	7,1	92,9	13,6	86,4	11,5	88,5	10,7	89,3
Président d'institution	21,4	78,6	21,4	78,6	22,2	77,8	16,7	83,3
Secrétaire général de région	23,1	76,9	7,7	92,3	-	-	23,1	76,9
Ambassadeur	-	-	12,5	87,5	-	-	-	-
Gouverneur	30,8	69,2	30,8	69,2	30,8	69,2	30,8	69,2
Haut-commissaire	35,6	64,4	35,6	64,4	28,9	71,1	26,7	73,3
Secrétaire général de province	-	-	-	-	-	-	8,9	91,1
Préfet	-	-	11,7	88,3	13,4	86,6	13,1	86,9

Sources des données : *Livret de Genre, 2020, tableau 8.1. : DOAT / MATD, www.an.bf, www.maecr.gov.bf, G/MPF et journal officiel n°38 – 2008, SP CONAP genre, Rapports des cellules genre*

Députés : le score le plus élevé a été atteint en 2012 et l'actuel Parlement en compte 15% :

Tableau 5 : Répartition des députés selon le mandat électif par sexe de 1992 à 2020

Législatures	Femmes	Hommes
1992-1997	4	103
1997-2002	10	101
2002-2007	13	98
2007-2012	17	94
2012-2013	24	103
2014-2015	11	79
2015-2020	19	108

Sources des données : Livret de Genre, 2020, tableau 8.3 : rapports législatifs de l'Assemblée Nationale

Présidents de commission parlementaire selon le sexe : le score de 2 n'a été obtenu qu'en 2015.

Tableau 6 : Répartition des Présidents de commission parlementaire selon le sexe de 2007 et 2016

	2007	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Femmes	1	1	0	2	0	-	-	1
Hommes	4	4	4	3	6	-	-	7

Sources des données : Livret de Genre, 2020, tableau 8.4. : rapports législatifs de l'Assemblée Nationale

Postes électifs des mairies : les femmes sont très minoritaires à tous les postes électifs des mairies.

Tableau 7 : Postes électifs de 2013 à 2016

Postes électifs	2013		2014		2015		2016	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Conseillers municipaux	3896	3904	3896	13904	1094	9219	2359	16243
Maires	19	351	19	351	61	290	10	341
Premier adjoint aux maires	-	-	-	-	18	333	21	330
Deuxième adjoint aux maires	-	-	-	-	-	-	52	299

Sources des données : Livret de Genre, 2020, tableau 8.5. : AMBF, DOAT/MATD, CENI, DGESS/MATD

NB: les données de 2015 portent sur les délégations spéciales communales.

La justice ou le pouvoir judiciaire : sous-représentativité notoire des femmes dans le personnel du système judiciaire, très majoritairement masculin, notamment chez les avocats, les magistrats, les greffiers.

Avocats : une femme pour quatre hommes : cf. tableau de 2009 à 2018:

Tableau 8 : Effectif des avocats selon le sexe de 2009 à 2018

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Masculin	111	111	126	125	135	132	139	146	146	141
Féminin	28	28	31	31	33	32	35	35	35	37
Ensemble	139	139	157	156	168	164	174	181	181	178

Sources des données : Livret de Genre, 2020, tableau 7.3. : DGESS/ MJ, Annuaires statistiques

Magistrats: une femme pour trois voire quatre hommes entre 2011 et 2018:

Tableau 9 : Évolution des effectifs des magistrats selon le sexe de 2011 à 2018

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Masculin	300	311	333	360	355	378	396	425	444	444
Féminin	94	95	95	93	95	99	109	113	115	115
Ensemble	394	406	428	453	450	477	505	538	559	559

Sources des données : Livret de Genre, 2020, tableau 8.2.: DGESS/ MJ

Huissiers de justice: une femme pour cinq hommes pour la même période:

Tableau 10 : Effectif des huissiers de justice selon le sexe de 2009 à 2018⁷⁸

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Masculin	26	28	27	27	24	24	22	22	22	22
Féminin	4	6	6	6	5	5	5	5	5	5
Ensemble	30	34	33	33	29	29	27	27	27	27

Sources des données : Livret de Genre, 2020, tableau 7.5 : DGESS/ MJ, *Annuaire statistiques*

- un ensemble de facteurs limitant la productivité de l'appareil judiciaire et les réponses prompts des tribunaux aux attentes des justiciables.
- de très nombreux dossiers pendants depuis des années sinon des décennies, au préjudice des hommes et des femmes du Burkina Faso.

5.3.1.2. Les jeunes

Il est de notoriété publique que les jeunes, dans un pays en développement comme le Burkina Faso, doivent constituer le fer de lance de l'avenir, c'est-à-dire la ressource et la source importante de développement économique, social, culturel et politique. Cependant ils sont souvent confrontés à des crises comme celle de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la pauvreté, de la participation citoyenne qui entravent leur épanouissement et freinent leur participation active au développement. Qui sont-ils et quelle est leur situation au Burkina Faso ? Sont-ils suffisamment pris en charge par les activités des pouvoirs publics ou en sont-ils les cibles oubliées et /ou négligées ?

Plusieurs rapports et résultats d'études nous apportent des éléments de réponses à ces questions, qui restent à évaluer.

D'abord, qui sont les jeunes au Burkina Faso, pris en compte dans les travaux référés ?

Selon une étude sur les politiques publiques en faveur des jeunes au Burkina Faso, réalisée par l'IGD (Institut pour la gouvernance démocratique) en partenariat avec le centre suédois et le ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi a réalisée en 2016 et en référence aux données fournies par l'INSD (Institut national de la statistique et de la démographie) , la structure de la population burkinabè, alors estimée à environ 16 millions d'habitants, indique qu'environ 70% a moins de 35 ans, 46,4% a moins de 15 ans et 59,1% a moins de 20 ans, donc est essentiellement jeune.

Les jeunes ont été définis comme la population comprise entre les tranches d'âges de 15 à 34 ans. Parmi eux, le taux de chômage est élevé et comporte des variations importantes selon le sexe et le milieu de résidence, comme le confirment les résultats de l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM 2009/2010) : le

chômage est un phénomène essentiellement urbain et touche particulièrement les jeunes, soit :

- 11,5% (8,5% pour le BIT : Bureau international du travail) des jeunes vivant en milieu urbain sont au chômage, contre une moyenne nationale de 2,2%.
- A cela, s'ajoute le constat que la population jeune en âge de travailler accuse un déficit important en compétences : 58% des jeunes de 16 à 24 ans et 71% de ceux de 25 à 35 ans ne sont ni instruits ni alphabétisés. Seulement 12,1% des jeunes de 25 à 35 ans et 20,4% des jeunes de 16 à 24 ans ont un niveau secondaire, moins de 2% des jeunes de 25 à 35 ans ont un niveau supérieur. Parmi les jeunes femmes de 16 à 35 ans : 72% ne sont ni instruites ni alphabétisées, contre 54% des jeunes hommes.
- A peine 5% de la population de 16 à 64 ans a bénéficié d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) dont 6,3% d'hommes et 3,1% de femmes.
- Le chômage urbain des jeunes s'accroît avec leur niveau d'instruction : 34,5% chez les jeunes de niveau supérieur, contre 17,2% chez les jeunes de niveau secondaire, 11,3% pour ceux de niveau primaire. Seulement 5,4% des jeunes non instruits sont au chômage. Ainsi, le chômage des jeunes est en partie lié à la faible employabilité des jeunes formés dans le système éducatif national.
- En dépit des enseignements pertinents qu'elles offrent, les statistiques du chômage n'appréhendent que le quart environ des jeunes en âge de travailler victimes d'une exclusion sur le marché de l'emploi. En effet, à cause des critères de la définition du chômage, nombreux jeunes non occupés et disponibles pour travailler ne sont pas considérés comme des chômeurs parce qu'ils n'ont pas cherché activement un emploi au cours des 7 derniers jours. Ainsi :
 - au niveau national, les jeunes chômeurs représentent environ 27% des jeunes de 16 à 35 ans qui ne sont ni scolarisés ni employés.
 - Environ un jeune sur dix n'est ni scolarisé ni occupé dans un

emploi, contre un taux de chômage des jeunes de 3,1% au niveau national.

- Parmi les jeunes ni scolarisés ni employés, 27,4% sont effectivement des chômeurs au sens de la définition, 26,3% ont déclaré ne pas chercher un emploi parce qu'ils n'ont pas besoin de travailler ; 17,3% d'entre eux ont déclaré ne pas savoir comment chercher activement un emploi ou que leurs compétences ne leur permettraient pas d'obtenir un emploi ; le reste (29%) des jeunes ni scolarisés ni employés ont déclaré n'avoir pas cherché un emploi au cours des 7 derniers jours pour diverses raisons.
- Ce phénomène d'exclusion est accentué chez les jeunes des centres urbains, surtout chez les jeunes femmes. En milieu urbain, le taux de jeunes ni scolarisés ni employés est de 21,5%, contre 4,7% en milieu rural. Environ 30% des jeunes femmes contre 11,18% des jeunes hommes ne sont ni scolarisés ni employés en milieu urbain. Au niveau national, le taux de jeunes ni scolarisés ni employés est de 13,2% pour les jeunes femmes et 5,5% pour les jeunes hommes.

Tableau 11: Phénomène d'exclusion des jeunes en matière d'emploi(%)

	Urbain	Rural	Total
Masculin	11,18	2,4	5,5
Féminin	30,2	6,4	13,2
Total	21,5	4,7	9,9

Source: l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM 2009/2010), page 18.

Un peu plus de la moitié des jeunes actifs occupés sont des travailleurs familiaux non rémunérés. Environ 56% des jeunes occupés sont des aides familiaux dont 53% d'aides familiaux agricoles. Respectivement

19% et 11,5% des jeunes occupés sont des indépendants agricoles et des indépendants non agricoles.

Tableau 12: Statut d'emploi des jeunes de 16 à 35 ans selon le sexe (%)

	Jeunes Hommes	Jeunes Femmes	Ensemble
Salarié du secteur formel	5,1	2,4	3,6
Salarié du secteur informel (employé dans le SI)	1,5	1,4	1,4
Indépendant agricole	25,8	13,3	18,9
Indépendant non agricole	11,5	11,4	11,5
Aide familial agricole	42,7	61	52,8
Aide familial non agricole	2,7	3,2	3
Apprentis et stagiaires	10,6	7,2	8,8
Total	100	100	100

Source: l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM 2009/2010), page 19.

Quelles actions ont été initiées pour les jeunes ?

Pour faire face aux défis de l'emploi décent et de la réduction de la pauvreté, le Burkina Faso a entrepris le renforcement de son cadre institutionnel et politique de promotion de l'emploi et la mise en place de projets et programmes spécifiques de développement des compétences et de promotion de l'emploi en faveur des jeunes.

Sur le plan institutionnel, la création d'un Ministère en charge de l'Emploi et de la Jeunesse qui fut l'élément déclencheur du processus

de mise en place d'un dispositif en vue de canaliser et de coordonner l'action gouvernementale au profit de l'emploi des jeunes.

Sur les plans politique et réglementaire, mise en place de :

- la politique nationale de la jeunesse (PNJ), adoptée en août 2008 et renouvelée en 2015 ;
- la politique nationale de l'emploi (PNE), adoptée en mars 2008 et en cours de relecture ;
- la politique nationale d'enseignement et de formation technique et professionnels (PN/EFTP), adoptée en juillet 2008.
- l'institution d'un corps de volontaires nationaux,
- la mise en place d'un Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CNEFP).
- Pour impulser fortement la dynamique de promotion de l'emploi, création en 2012, du Programme spécial de création d'emplois en faveur des jeunes et des femmes (PSCE/JF) d'un coût annuel de plus de 11 milliards de FCFA entièrement financé par le budget national et dont l'objectif principal est de contribuer à réduire le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes.

Quels bilans ont été obtenus de ces activités publiques ?

Les réponses du Ministre en charge de la Jeunesse et de la Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (MJPEJ), à une question orale sans débat, de l'Assemblée nationale, délivrées le 25 octobre 2019. La question a demandé de « faire le point de l'impact des fonds d'appui sur le chômage des jeunes depuis 2015 à ce jour et quelles sont les perspectives pour réduire cette courbe de vulnérabilité des jeunes ? ».

Les quatre fonds mis en place sont :

- le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE), créé en octobre 1998 et dont les montants alloués vont de 1,5 à 10 millions FCFA sur une durée de 5 ans ;

- le Fonds d'appui au secteur informel (FASI), crée en février 1998 et dont les sommes allouées vont de 100 000 à 1,5 millions FCFA ;
- le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ) qui octroie des prêts de 200 000 à 2 millions FCFA pour les projets individuels et de 500 000 à 5 millions FCA pour les groupements et associations ;
- le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) qui a vocation à appuyer et soutenir les initiatives des opérateurs de formation professionnelle et les actions individuelles et collectives de formation rapide à finalité d'emploi. Ce fonds prend en charge 87,5% du coût de la formation sans contrepartie financière.

Leur impact sur les objectifs poursuivis se traduit par :

- un appoint à l'économie nationale, entre 2015 et 2019, de 10 milliards 684 millions 422 mille 550 FCFA,
- les initiatives soutenues vont de la transformation des jus, à la quincaillerie, en passant par les activités de tailleurs, de coiffeurs, de poissonniers, de bouchers, de soudeurs métalliques, de menuisiers, de l'alimentation générale, de prestataires de services et bien d'autres corps de métiers de l'économie informelle.
- ils ont également accompagné la « promotion de l'esprit entrepreneurial et à l'auto-emploi des jeunes », dont :
 - pour les fonds du MJPEJ ont permis, de 2015 à 2018, le financement de 12 981 projets qui ont généré 44 286 emplois.
 - pour le FAFPA, de 2015 au 25 octobre 2019, le concours de 5 310 146 272 FCFA qui ont financé 385 projets et formé 25 833 bénéficiaires avec un taux d'insertion de 34,37%, selon une étude de 2016 ; son nouveau paradigme d'intervention est de passer de l'offre de formation à celle de la demande,
- pour les perspectives, les projets du MJPEJ bénéficient d'une ligne de financement de la Banque arabe pour le développement en Afrique (BADEA), dont 5 500 000 000 seront destinés aux financements de microprojets. De plus, des ressources issues du

partenariat avec le Khalifa d'Abu Dabi font espérer 5 850 000 000 au profit toujours des fonds de financement.

Au plan de la gestion de ces politiques, programmes et projets, des évaluations périodiques sont faites pour en établir le bilan et corriger les erreurs. Des recommandations en sont issues, à l'adresse du gouvernement, des partenaires techniques et financiers, des partis politiques et de la société civile, des collectivités territoriales et des jeunes eux-mêmes.

Par ailleurs, la réalité socio-économique du pays étant caractérisée par une faiblesse structurelle des potentialités d'offres d'emplois, alors que les candidats à l'emploi voient leur nombre croître de manière galopante et que le taux élevé de croissance démographique (3,1% selon le dernier recensement général de la population) qui impacte négativement le Produit intérieur brut par tête d'habitant (2%), des efforts de transformations structurelles sont en cours dans le cadre du PNDES (Programme national de développement économique et social), dont les bilans d'exécution des quatre premières années sont en cours de réalisation dans les différents ministères techniques.

En effet, l'industrie pourvoyeuse potentielle d'emplois décents, très peu développée en raison de sa faible productivité et du coût élevé des facteurs de production, ne contribue que pour 9,6% aux emplois non agricoles. L'essentiel des emplois non agricoles étant concentré dans le secteur informel (70%).

Aussi, en conclusion à ce paragraphe, convient-il de reconnaître les énormes efforts faits par la puissance publique pour répondre au mieux aux attentes des jeunes et des femmes en matière d'emploi et de l'accès à l'emploi décent, mais il reste encore beaucoup à faire.

5.3.1.3. Les chefs coutumiers ou chefs traditionnels⁷⁹

Précisons d'abord qu'il en a deux catégories qu'il convient de distinguer : les chefs politiques (que d'autres auteurs qualifient de chefs à bonnet ou chefs culturels) et les chefs culturels (de terre, de masques, de culte, etc.). Les domaines de compétence sont bien délimités : l'exercice de pouvoir politique et administratif pour les premiers et la pratique des cultes (culte tellurien ou chef de terre, chefs de masques, etc.). Dans la gestion des collectivités, ce sont surtout les premiers qui sont les plus impliqués.

Ainsi, en conclusion à ce panorama sur la chefferie coutumière et traditionnelle en tant qu'objet d'oubli ou de négligence dans les actes publics de la République, des situations difficiles lui ont été faites, mais de nos jours, on observe une sorte d'attente de sa part pour aider à clarifier la situation.

Notons également que la mention simple des chefs de terre dans la hiérarchie des chefs politiques n'est pas sans poser un problème. La « chefferie coutumière et traditionnelle » comporte deux types qui ne sont pas à confondre ni à assimiler et que les deux types ont des fonctions et des charges bien distinctes : chefferie administrative et politique d'un côté, de l'autre, chefferie culturelle. Dans l'étude sur « Les menaces à l'unité nationale au Burkina Faso », il est écrit que les chefs de terre sont les « Les détenteurs de la maîtrise des questions de terre (et) exercent un pouvoir sacralisé de pacification. Ainsi, dans les sociétés burkinabè, le chef de terre joue un rôle important de médiateur dans les conflits interfamiliaux » (CGD, 2020 :17). Il faut ajouter son rôle d'agent cadastral et de contrôle du cadastre de son domaine ou patrimoine foncier. Dans cette dernière fonction, il gère également les conflits fonciers. Toutefois, il convient de relever ici que le chef de terre a vécu une double frustration de ses droits de dépositaire attribué du foncier, pour avoir été toujours ignoré et mis à l'écart dans les rencontres de concertations et d'échanges sur le foncier

(la RAF : Réorganisation agraire et foncière), alors que les chefs à bonnet y étaient toujours conviés ou s’y faisaient toujours convier. Il faut espérer que l’erreur sera corrigée dans l’élaboration des chartes foncières locales et dans les commissions foncières des conseils communaux.

5.3.1.4. Les religieux

Tout comme pour les coutumes, la liberté de pratique religieuse est garantie par l’article 7 de la Constitution du 2 juin 1991 : « La liberté de croyance, de non croyance, de conscience, d’opinion religieuse, philosophique, d’exercice de culte, la liberté de réunion, la pratique libre de la coutume ainsi que la liberté de cortège et de manifestation sont garanties par la présente Constitution, sous réserve du respect de la loi, de l’ordre public, des bonnes mœurs et de la personne humaine »

Selon les données du dernier recensement de 2006, quatre religions se pratiquent au Burkina Faso :

- les musulmans : 60% de la population,
- les catholiques : 19% de la population,
- les protestants : 4% de la population.
- les religions africaines traditionnelles : 15% de la population.

Chaque religion a son organisation propre et ses lieux de culte spécifiques.

La religion tient une place importante dans la vie quotidienne des Burkinabè. En dehors de la pratique quotidienne, les religions marquent les moments importants de la vie de chacun : la naissance avec le baptême, les maladies, les enterrements avec les prières, le mariage avec le rituel religieux.

Au niveau de la vie publique, les autorités religieuses sont très sollicitées lors des périodes importantes de la vie de la République : cela a été le cas lors de plusieurs des temps difficiles de la République :

- l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014,
- la tentative de coup d'Etat des 16 et 17 septembre 2015,
- le coup de force des terroristes et la riposte des habitants de la localité de Yirgou,
- etc.

En leur sein, chaque religion déploie des efforts pour renforcer la cohésion sociale mise à mal par ces terroristes et par la pandémie du coronavirus. Entre elles, elles cultivent le dialogue inter-religieux pour une meilleure compréhension mutuelle et un meilleur appui aux efforts de l'Etat. Du côté de l'Etat, celui-ci participe, de manière publique, à l'organisation des grands actes de la pratique religieuse de certaines des religions (organisation du Hadj)

Ainsi, sauf sous-information de ma part, je n'ai pas connaissance d'actes publics qui ont porté atteinte aux droits individuels ou collectifs ni des croyants et pratiquants de telle ou telle religion, ni à l'un ou à l'autre des responsables religieux.

5.3.1.5. Les minorités ethniques

Selon les productions de l'Institut national des sciences des sociétés du Centre national de la recherche scientifique et technologique (INSS, CNRST), le Burkina Faso compte 63 groupes ethniques répartis sur le territoire national. Naturellement, ils sont de taille démographique inégale et donc affichent des situations de minorités par rapport à d'autres.

Il est aujourd'hui difficile de dresser une liste par importance démographique décroissante, du fait, depuis le recensement de 1985, le Burkina Faso s'interdit de faire enregistrer les ethnies. Ce sont les langues parlées qui sont enregistrées. C'est donc par le classement de l'effectif des locuteurs des langues que l'on peut se faire une idée approximative de l'importance démographique des ethnies du pays.

Sur ces bases linguistiques, le classement des groupes linguistiques les plus importants se lit à travers leur classement dans les langues utilisées dans les émissions en langues nationales.

Au demeurant, les minorités ethniques au plan démographique sont répertoriées sur la base du risque de disparition de l'idiome, lequel, en raison de cette situation, est pris en compte dans un programme de gestion à cheval entre les ministères en charge respectivement de la recherche scientifique et de la culture, un des soucis étant de pouvoir assurer la survie de la langue, donc d'en agrandir le nombre de locuteurs, en décidant par exemple d'en dispenser l'enseignement et l'écriture

Par rapport à notre préoccupation ici exprimée, les minorités ethniques et linguistiques ne subissent pas au Burkina Faso des mesures de rétorsion, de brimades, ou de négligence dont les pouvoirs publics seraient les auteurs.

5.3.1.6. Les personnes vulnérables et/ou marginalisées

Dans le document de politique nationale d'action sociale, adopté par le décret n°2007-480/PRES/PM/MASSN portant adoption du document de « Politique nationale d'action sociale » d'avril 2007 et signé le 23 juillet 2007, le groupe est désigné sous le vocable de « groupes spécifiques » et comporte essentiellement les personnes âgées, les personnes handicapées de tous genres et les « groupes sociaux exclus » dont les femmes accusées de sorcellerie et les

personnes bannies de leur clan. Cette liste a omis de mentionner les personnes vivant dans ou de la rue.

Sans entrer dans le détail des plans d'actions stratégiques actuellement déployés pour chacune de ces catégories, retenons que le fait même qu'elles figurent dans un plan d'action d'un ministère fait que l'on ne peut les qualifier d'oubliées ou de négligées. A titre indicatif, les enfants handicapés bénéficient d'écoles spécialisées et de matériel d'éducation et de formation adapté (écriture braille). Par ailleurs, les enfants et les femmes et hommes dans ou de la rue bénéficient également d'une action spécifique de leur retrait de la rue, pour les prendre en charge dans des centres d'accueil et avec la collaboration des acteurs concernés (les maîtres des écoles coraniques et les familles).

Ces actions peuvent être insuffisantes sur le terrain, mais leur existence laisse espérer résultats susceptibles de consolidation.

5.3.1.7. La diaspora

L'émigration des Voltaïques/Burkinabè vers les pays côtiers a été enclenchée par les puissances coloniales dès la création de la colonie le 1er mars 1919, s'est poursuivi durant toute la période coloniale puis après l'indépendance du pays proclamée le 5 août 1960. Elle a connu des variations diverses tant dans les pays destinataires que dans les effectifs concernés.

Selon un répertoire des Burkinabè vivant à l'étranger établi par les services diplomatiques et consulaires pour les années 2013 et 2014, leur nombre se chiffre entre 10,5 et 11 millions de personnes.

Leurs apports au pays d'origine ont été multiformes, mais la forme d'apport la plus souvent évoquée a été le transfert de l'économie sur salaires. Une évaluation faite en 1994 sur la période 1975 à 1992 en a dégagé une moyenne annuelle nette (différence entre les entrées et les

sorties d'argent) de plus de 22 milliards de FCFA, avec un pic atteignant plus de 45 milliards en 1986.

Malgré un tel niveau de contribution au développement du pays, les régimes successifs du pays n'ont jamais pensé à accorder à cette diaspora un droit civique important, à savoir le droit de vote lors des élections présidentielles et législatives. L'idée en fut lancée pour les élections de 2010 par une organisation de la société civile (le TOCSIN : Tous pour le combat de la solidarité et de l'intégration, qui reçut son récépissé de reconnaissance officielle en 1997). Toutefois, en raison des réticences à peine voilées des formations politiques (majorité présidentielle et opposition), l'effectivité de cette participation de la diaspora au choix de ceux qui auront la charge de gérer les affaires du pays est attendue pour les élections couplées présidentielles et législatives du 22 novembre 2020. Malgré les contextes politiques délétères au Burkina Faso comme en Côte d'Ivoire, pays qui abrite la plus grande partie de la diaspora du pays, ce vote est très attendu.

Hormis cet élément majeur des préoccupations de la diaspora burkinabè, une autre a été que cette composante importante de la population du pays soit prise en charge par un ministère plein, au lieu de dépendre du ministère des affaires étrangères et de la coopération. Cette requête longtemps attendue a été concrétisée par la création dudit ministère lors du remaniement ministériel de janvier 2018.

L'étude réalisée en 2012 et 2013 a également relevé un certain nombre de préoccupations de la diaspora du pays, à savoir, notamment, le sentiment de ne pas être pris en compte dans les grandes décisions du pays qui les touche (convention en 2009 d'une signature de convention de « gestion concertée des flux migratoires entre la France et le Burkina Faso », sans concertation préalable avec cette diaspora) et un certain nombre de problèmes quotidiens : rapports avec les autorités du pays d'accueil, tracasseries policières lors des trajets de route, etc.

Un premier forum national de la diaspora, avec pour thème « la contribution de la diaspora burkinabè à la construction nationale », tenu à Ouagadougou les 11, 12 et 13 juillet 2018, a permis à cette diaspora de s'entretenir directement avec le Chef de l'Etat et à toutes les visites de celui-ci dans les pays d'accueil, un entretien spécifique leur est accordé.

La solution de tous les problèmes n'est pas pour autant aussi immédiate, mais au moins leur écoute est assurée. Par ailleurs, le ministère spécialement mis en place pour la diaspora élaborera ses plans d'action en conséquence.

5.3.1.8. Les organisations de la société civile

Le répertoire des organisations de la société civile recense en 2014, 1884 organisations de la société civile.

Remontons un peu dans le temps pour en savoir la composition et la situation de leurs besoins.

Ainsi, les résultats d'une étude de 2002, menée sur « Les compétences et les potentialités des organisations de la société civile au Burkina Faso » par la Cellule nationale de renforcement des capacités des organisations de la société civile, nous en présente la situation suivante :

Tableau 13 : Etat de la société civile en 2002

Types d'organisations	Nombre
Organisations Féminines	31
Instituts de Recherche et de Formation	13
Organisations Syndicales	13
Organisations Religieuses	18
Associations de Défense des Droits Humains et Mouvements à Revendications Spécifiques	34
Presse Privée	13
ONG et Associations de Développement	20
Mouvements de Jeunesse	9
Personnes dites Marginalisées	7
Organisations Paysannes	20
Organisations à Caractère Culturel et Artistique	21
Total	199

Source : Les compétences et les potentialités des organisations de la société civile au Burkina Faso, 2002.

On le constate : l'effectif des organisations de la société a beaucoup évolué, probablement en rapport avec l'évolution des situations sociales qui nécessitaient de nouveaux acteurs d'encadrement.

Un autre facteur de cette extension très importante des OSC est l'accointance observée entre un certain nombre des nouvelles OSC avec les formations politiques et leurs leaders, surtout après l'insurrection et la mise en place des organes de gestion de la Transition, dont notamment le Parlement de cette Transition : beaucoup d'OSC se créaient allègrement pour aller quérir une place dans une des structures de la Transition. Aussi, une étude récente cette très forte politisation des OSC, ce qui jette un discrédit sur leur authenticité, leur crédibilité, leur sincérité, leur capacité à analyser une situation donnée et à se comporter en contre-pouvoir réel.

compréhension même de la notion d'OSC, donc leur capacité à s'impliquer dans l'affermissement du sentiment national et la recherche de la cohésion sociale.

Quant à l'attitude du pouvoir à leur endroit, si elles ne sont pas en mesure d'initier des actions qui interpellent l'autorité publique, donc de constituer un contre-pouvoir réel, cette autorité peut ne pas s'en inquiéter.

5.3.1.9. Les Forces de Défense et de Sécurité

Les Forces de Défense et de Sécurité quoi que dynamiques dans l'animation de la vie politique au Burkina Faso après moult présence dans différents régimes y compris le régime de la transition sont aujourd'hui interdits de hautes fonctions. Il en va ainsi de la conviction de l'actuel président qui semble assumer cette décision de droit.

LES RECOMMANDATIONS



LES RECOMMANDATIONS

Les recommandations s'appuient sur les leviers devant assurer une osmose entre les valeurs traditionnelles et les valeurs républicaines. Il s'agira entre autres de la mise en perspective des mesures suivantes :

- Adoption de la charte des valeurs sociétale en conseil de ministres
- Adoption d'un statut pour la chefferie traditionnelle et coutumière
- Implication des oubliés dans la gouvernance par une politique de quota*
- Tropicalisation de la justice par le recours aux langues nationales et aux valeurs endogènes
- Lutte effective contre la corruption à tous les niveaux
- Rendre le système éducatif plus inclusif et plus efficient
- Equité dans la délivrance des services publics: eau, électricité, infrastructures routières et sanitaires, administration
- Rendre le service civique obligatoire pour la jeunesse urbaine et rurale
- lutte contre les addictions : cigarette, drogue, alcool, prostitution et jeux de hasard.

CONCLUSION



CONCLUSION

La démocratie est une construction de longue haleine. Soixante années après les indépendances, le pays est encore à la recherche de ses marques. De nombreux foyers conflictogènes tendent à montrer que les institutions ne sont pas encore solides pour résister à toutes les bourrasques (terrorisme, pandémie du corona virus, pauvreté, etc.) que le Burkina traverse. En outre il apparait de plus en plus que la démocratie a laissé sur la marge les oubliés de la République qui, prenant conscience de leurs droits, se positionneront comme des questions à résoudre nécessairement. Sont de cette catégorie des oubliés les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec le handicap, les Burkinabè de l'extérieur, les chefs, les religieux et les minorités. Il urge que les valeurs traditionnelles en adéquation avec l'Etat laïc et le respect des droits humains soient convoqués pour donner un nouveau souffle à la démocratie. Une institutionnalisation de la chefferie traditionnelle et couturière à travers la définition de leurs nouveaux rôles permettrait d'éviter un effritement du tissu social et aurait le mérite de consacrer les sages de la République. Une nouvelle institution qui regrouperait des apolitiques (chefs, religieux, organisations de la société civile) dévoués à la cohésion sociale et à l'unité nationale. Le Burkina est riche de sa diversité et des valeurs séculaires qui fondent son vivre-ensemble. Il urge donc que les valeurs endogènes de paix et d'humilité soient enseignées dans les écoles et les établissements de formation professionnelle pour extirper le goût de la facilité et les vices qui font le lit de la corruption et de la mauvaise gouvernance. L'individualisme dont souffre le pays est cause de la pauvreté et des frustrations qui se soldent par des insurrections et des révolutions. Pourtant les valeurs de solidarité et de partage auraient permis aux plus nantis de consacrer leurs surplus à la cause des plus déshérités afin que ceux, ne puissent nourrir aucune rancœur ou frustration. L'intégrité dont se réclame le pays passe par une gouvernance vertueuse et une juste répartition des fruits de la

croissance. L'un des grands défis est de travailler à la coproduction de valeurs positives à même de stimuler le vivre-ensemble. Cela passe par le respect de la pluralité des cultures y compris des cultes. Dès lors, il est impératif d'organiser une cohérence entre les pratiques formelles et non formelles qui garantissent la sérénité et la paix.

BIBLIOGRAPHIE

Bâ Amadou Hampâté : « En Afrique, cet art que la main écoute », Le Courrier de l'UNESCO, Février 1976.

Burkina Faso : La Constitution du Burkina Faso. SGG-CM, Editions du Journal Officiel, octobre 1991, 55 pages.

Burkina Faso : Le rapport du collège des sages sur les crimes impunis de 1960 à nos jours. Rapport adopté le 30 juillet 1999. Thomas Sankara Official website. 23 pages.

Burkina Faso : Plan d'action de mise en œuvre de la politique nationale de bonne gouvernance. Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat. Décret d'adoption n°2006-223/PRES/PM/MFPRE/MFD portant adoption du plan d'action de la politique nationale de bonne gouvernance (PNBG) du 19 mai 2006. 78 pages.

Burkina Faso : Politique nationale d'action sociale. Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale. 2007, 69 pages.

Burkina Faso : Politique nationale Genre. Adoption juillet 2009, 109 pages.

Burkina Faso : Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages. EICVM 2009/2010.

Burkina Faso : Charte nationale de la solidarité. Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale. Régime de la Transition. 2015. 14 pages.

Burkina Faso Projet de Charte nationale des valeurs sociales burkinabè. Ministère des droits humains et de la promotion civique. Février 2019, 8 pages.

Burkina Faso : Le manuel du citoyen. Relu et réédité par le ministère des droits humains et de la promotion civique. Octobre 2019, 82 pages.

Burkina Faso, MCAT, 2017) : Etude sur l'identification des valeurs culturelles de référence au Burkina Faso.

Burkina Faso : Rôle de la culture dans la prévention, la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la cohésion sociale. Rapport général. Ministère de la Culture, des arts et du tourisme. Colloque national de Dori, 5 et 6 novembre 2018, 13 pages

Burkina Faso : Rôle de la culture dans la prévention, la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la cohésion sociale. Kit de participant. Ministère de la Culture, des arts et du tourisme. Colloque national de Dori, 5 et 6 novembre 2018. 21 pages.

CGD : Rapport de l'étude « Les menaces à l'unité nationale au Burkina Faso » (version provisoire), Mai 2020 : 34 pages

Cellule nationale de renforcement des capacités des organisations de la société civile : Etude sur les compétences et les potentialités des organisations de la société civile au Burkina Faso. Décembre 2002, 120 pages

Diallo Hamidou : Les Fulbé de Haute-Volta et les influences extérieures de la fin du XVIIe siècle à la fin du XIXe siècle. Thèse de 3e cycle, Université de Paris I, 1979.

Dumont Louis : Homo hierarchicus, le système des castes et ses implications, Paris, Gallimard 1936.

Dupire Marguerite : Organisation sociale des Peuls. Paris, Plon, 1970

Durkheim Emile : De la division du travail social. Edition PUF, Paris, 2013

Kiethéga, Jean-Baptiste, « La mise en place des peuples du Burkina Faso ». In Découvertes du Burkina, tome I : 9-29

Kiethéga, Jean-Baptiste, « Les castes au Burkina Faso ». In Découvertes du Burkina, Tome I : 30-52

Kouanda Assimi : « L'historiographie du Burkina Faso : un bilan ». In Connaissances du Burkina Faso, Université de Ouagadougou, INSHUS : 43-54.

Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale : Revue de la littérature sur la cohésion sociale au Burkina Faso. Document de travail. Atelier technique national d'élaboration d'une définition consensuelle et de la vision de la cohésion sociale au Burkina Faso. Ziniaré, 24, 25 et 26 septembre 2019. 46 pages.

Ministère de la Culture, des arts et du tourisme et PNUD : Rôle de la culture dans la prévention, la lutte contre l'extrémisme violent et la promotion de la cohésion sociale. Colloque national de Dori, 5 et 6 novembre 2018. 66 pages.

Monteil Charles: cité par Camara Sory: Gens de la parole. Essai sur la condition et le rôle des griots dans la société malinké. Paris, Mouton, 1976.

Ouédraogo, Albert: Démocratie et cheffocratie ou la quête d'une gouvernance apaisée au Faso. Oralité et traditions. Presses universitaires de Ouagadougou, janvier 2014, 269 pages.

Sawadogo, Ram Christophe : Etude sur la diaspora burkinabè au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Italie et en France. Etude

commanditée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2016, 90 pages.

Sy, Cheriff Moumina : De l'insurrection au perchoir : chronique d'un engagement citoyen. Editions Bendré, Ouagadougou, avril 2017, 2008 pages.

7.1. Ouvrages

ACHEBE Chinua.- Le Monde s'effondre.- Paris : Présence africaine, 1966 ; 2^{ème} édition 1972.

BADIAN Seydou. - Sous l'orage. - Paris : Présences Africaines, 1957.

BALIMA Salfo Albert dans Légendes et histoire des peuples du Burkina. - Paris : Salfo Albert BALIMA, 1996.

BANTENGA Moussa W., HIEN Claver P., COMPAORE Maxime et GOMGNIMBOU Moustapha. - Hommage au professeur Joseph Ki-Zerbo. - Ouagadougou : Harmattan, Burkina, 2010.

DESBROSSES Philippe et CALME Nathalie (sous la dir. de). - Médecines et alimentation du futur. - éditions Le Courrier du livre; 2009

BONI Nazi. - Le Crépuscule des temps anciens. Chronique du Bwamu.- Paris: Présence africaine, 1962.

DIOP Cheich Anta. - Nations nègres et culture. - Paris : Présence Africaine, 1955.

DIM DELOBSON A. A. - L'Empire du mogho-naba. Coutumes des Mossi de la Haute-Volta. - Paris : Les éditions Domat-Montchrestien, 1933.

FREUD Sigmund.- Totem et tabou.- Paris: Payot, 1947.

GUILLAUNE-HOFNUNG Michèle.- La Médiation.- Paris: PUF (que sais-je ?), 3ème éd. 2005.

GUIRMA Frédéric.- Comment perdre le pouvoir ? Le cas de Maurice Yaméogo.- Paris : éditions Chaka, 1991.

IZARD Michel.- L'Odyssée du pouvoir. Un royaume africain : Etat, société, destin individuel.- Paris : Ecole des Hautes études en sciences sociales, 1992.

JANSSEN Thierry .- Médecines et alimentation du futur (sous la direction de Philippe Desbrosses et Nathalie Calmê).- éditions Le Courrier du livre, 2009.

KABA Lansiné.- Le "non" de la Guinée à de Gaulle.- Paris : éditions Chaka, 1990.

KANE Cheikh Amidou.- L'Aventure ambiguë.- Paris: Union Générale d'Editions, Julliard, 1961.

KESTELOOT Lilyan, DIENG Bassirou.- Les épopées d'Afrique noire.- Paris : Karthala, 2009.

KI-ZERBO Joseph.- Histoire de l'Afrique noire.- Paris : Hatier, 1974.

KOUROUMA Ahmadou.- Les Soleils des indépendances.- Paris : éd. Seuil, 1970.

KONE B. Cyrille.- De la réconciliation terrestre. Essai sur la citoyenneté réhabilitée.- Frankfurt : Peter Lang, 2010.

La Sainte Bible (Traduite par Louis SEGOND).- imprimée en Corée : Alliance Biblique Universelle, 2005.

LENOIR Frédéric.- La guérison du monde.- Paris : Fayard, 2012.

MAMANI Abdoulaye.- Sarraaounia.- Paris : L'harmattan, 1980.

MARC Lucien.- Le pays mossi.- Paris : Larose, 1909.

MARX Karl.- Le Capital.- Paris: Éditions sociales, 1969.

MONTEIL P. Louis.- De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad. Voyage au travers du Soudan et du Sahara accompli pendant les années 1890-91-92. - Paris : éd. F. Alcan, 1994.

OUEDRAOGO Albert.- Démocratie et cheffocratie ou la quête d'une gouvernance apaisée au Faso.-Ouagadougou : PUO, 2014.

OUEDRAOGO Dim Delobson Antoine Augustin.- L'Empire du Mogho-Naba.- Paris : F. Loviton et Cie, 1932.

OUEDRAOGO Dim Delobsom Antoine Augustin.- Les Secrets des sorciers noirs.- Paris : Nourry, 1934.

PACERE Titenga Frédéric.- Ainsi on a assassiné tous les Mossé.- Sherbrooke :éd. Naaman, 1979 ; 3ème éd. Ouagadougou : fondation Pacere Manega, 1994.

PACERE Titinga Frédéric.- Migration et droits des travailleurs (1897-2003).- Paris : UNESCO-Karthala, 2004 ; 262 pages.

SKINNER Pierre Elliot.- Les Mossi de la Haute-Volta.- Paris : éd. Internationales, 1972.

SOMA Abdoulaye.- La constitution du Burkina Faso. L'espérance d'une démocratie intègre.- Ouagadougou : Les éditions le temple du savoir international, 2013.

TAUXIER Louis.- Le Noir du Soudan, pays mossi et gourounsi.- Paris : Larose, 1912.

TIENDREBEOGO Yamba.- Histoire et coutumes royales des Mosse de Ouagadougou .- Ouagadougou : Présence Africaine, 1964.

VERNANT Jean-Pierre.- Les origines de la pensée grecque.- Paris: Quadrige PUF, 2007 (1ère édition en 1962).

ZONGO Mahamadou (sous la dir. de).- « Migration, diaspora et développement au Burkina Faso » in Les enjeux autour de la diaspora burkinabè. Burkinabè à l'étranger, étrangers au Burkina Faso.- Paris : l'Harmattan, 2010

7.2. Articles

BAMONI Pierre, « La question de l'homosexualité chez les Lyéla » in http://www.hommes-et-faits.com/anthropsy/Pb_Homosex_Lyela.html

DABIRE Bonayi Hubert, 2014. Profil migratoire du Burkina Faso, OIM Bureau de Ouagadougou, 67 pages

GUISSOU Basile.- « La chefferie traditionnelle est politique » dans [www.lefaso.net/sip.php? Article20218](http://www.lefaso.net/sip.php?Article20218)

BREDELOUP Sylvie.- Tableau synoptique. Expulsions des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995). Mondes En Développement. 1995; 23(91):117-121.

DULUCQ Sophie.- « Emile Dussaulx entre conquête et "pacification" » dans Burkina Faso. Cent ans d'histoire, 1885-1995 ; pp. 537- 567.

DUPERRAY Anne-Marie.- « Travailleurs de Haute-Volta et code du travail outre-mer » dans Burkina Faso. Cent ans d'histoire, 1895-1995, 1999.

DUTEL Mireille: "Ceuta et Mélilla: les barbelés de la mort", in Le Point, hebdomadaire d'information, n°1728 du jeudi 27 octobre 2005 : 33-35

HIEN Pierre Claver, « Les frontières du Burkina » dans Burkina, cent ans d'histoire, 1895- 1995.- Paris-Ouagadougou: Karthala-P.U.O, 2003.

LOADA Augustin "Etat et Chefferies traditionnelles au Burkina Faso : l'exemple du Ghana" in L'Hebdomadaire N°268 du 28 Mai au 03 Juin 2004.

MEYER Pierre : « La liberté de circulation des personnes et des biens », Communication au séminaire d'information et de sensibilisation des jeunes sur le processus d'intégration régionale, Ouagadougou, 8 et 9 juin 1999, 10 pages.

NAMAIWA A. Boubé .- « Croyances, ethnies et identité au Sahel : du multiple à l'un » in Ethiopiques n°90, Dakar : Université Cheikh Anta Diop, 2013.

NDIAYE Lamine .- « Mysticisme et identité négro-africaine. Activité politique et pratiques mystiques » dans Ethiopiques n°90, Dakar : Université Cheikh Anta Diop, 2013.

NAMAIWA A. Boubé.- « Croyances, ethnies et identité au Sahel : du multiple à l'un » in Ethiopiques n° 90, Dakar :Université Cheikh Anta Diop..

NEXON Marc: "Europe forteresse, Europe passoire", in Le Point, hebdomadaire d'information, n°1728 du jeudi 27 octobre 2005 : 30-31

OUEDRAOGO Albert .- «L'épopée des Moose ou la problématique quête de l'identité nationale» dans Cahiers du CERLESHS, n°13 - Ouagadougou, 1996.

OUEDRAOGO Dieudonné : « Les migrations burkinabè sous la Révolution Démocratique et Populaire : continuité ou rupture ? » in Population, Reproduction et Société, Presses de l'Université de Montréal, 1993, 24 pages.

PLATON.- La République.- Paris : Flammarion, 1965.

SAWADOGO Ram Christophe :

- 2002 : 2002 : « La migration comme facteur d'intégration ouest-africaine et le paradoxe des manifestations d'intolérance civique », in UEPA, La population africaine au 21^e siècle, Troisième conférence africaine sur la population. Durban, Afrique du Sud, 6-10 décembre 1999, volume 5, 695 pages :607-647.
- 2008 : « L'intégration nationale : préalable et vectrice de l'intégration régionale ou interrogation superfétatoire? », in Seydou Oumar Kane (édit) : Les Etats-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : Le cas du Burkina Faso. Karthala :51-72, 228 pages
- 2009: « La lecture des migrations burkinabè et la prise en compte de leur historicité en question ». Communication au panel 54 « The location of Africa : history of the localities on the move » de la troisième conférence européenne des études africaines, tenue à l'Université de Leipzig, Allemagne, 4-7 juin 2009.
- 2013 : « La création et la suppression de la colonie de Haute-Volta à la lumière de sa fonction de « réservoir important de main-d'œuvre », dans Giovanni Carlo Bruno, Immacolata Caruso, Bruno Vendi : Human mobility : migration from a European and African viewpoint, 2013, Rubbettino, page 385.
- 2014 : OIM : Etude sur la diaspora burkinabè au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Italie et en France : 90 pages.

- 2019 : Migration et co-développement au Burkina Faso et dans les pays de l'UEMOA : bilan mitigé des pratiques et nécessité d'une réappropriation. Communication introductive au symposium

TOPKA Jacques Lepe.- « La contribution de la Haute-Volta à la mise en valeur de la Côte d'Ivoire : la question de la main-d'œuvre mossi 1919-1947 » dans Burkina Faso. Cent ans d'histoire, 1895-1995 . .- Paris-Ouagadougou: Karthala-P.U.O, 1999.

Banque Mondiale, Sanket Mohapatra and Dilip Ratha (editors) : Diaspora for development in Africa, 2011, 328 pages

7.3. Thèse

COULIBALY Sidiki;- Les migrations voltaïques : les origines, les motifs et les perceptions des politiques. Thèse PHD, Université de Montréal, septembre 1978.

NOTES

1. Plusieurs termes sont utilisés pour désigner les communautés de pasteurs nomades de l'Afrique de l'Ouest : Fulani, Fulbe, Peul, Pular, etc.
2. Cf. note 88.
3. Michel IZARD. - L'Odyssée du pouvoir. Un royaume africain : Etat, société, destin individuel. - Paris ; Editions de l'Ecole des Hautes études en sciences sociales, 1992 ; p. 68.:
4. le mooré, le bambara, le biali, le bisa ;le birifor ;le blé (en) (ou jalkunan ;le bobo; le bolon ;le bomu ;le bwamu ;le cara ;le cerma ;le dagaari jula ;le dagara ;le dogon ;le dogosé ;le dogoso ;le dyan ;le dzùùngoo ; le gurmancema (ou gulmancéma) ;le gurunsi ;le haoussa ;le kaansa (ou gan);le kalamsé ;le kantosi ;le karaboro ;le kasena (ou kasem ;le khe;le khisa ;le koromfé ;le kousasé ;le kusaal ;le lobi (ou lobiri) ;le loma ;le lyélé https://fr.wikipedia.org/wiki/Langues_au_Burkina_Faso - cite_note-30 ;le marka (ou Dafing)https://fr.wikipedia.org/wiki/Langues_au_Burkina_Faso - cite_note-31 ;le malba ;le moba ;le nankana ;le natorio ;le ninkare ;le nun ;le pana ;le phuie ;le samo (ou san) ;le seeku (ou sambla)https://fr.wikipedia.org/wiki/Langues_au_Burkina_Faso - cite_note-39 ;le sénoufo ;le siamu ;le sikité ;le sininkéré ;le sisala;le songhaï; le tamacek ;le téén;le tiéfo ;le tusian ;le turka ;le viemo ;le wara ;le winen ;le winyé et le zarma.
5. Langues du Burkina in wikipediahttps://fr.wikipedia.org/wiki/Langues_au_Burkina_Faso#Certaines_langues_menac%C3%A9es_d'extinction consulté le 29 août 2020.
6. Moore, gulmancema et senufo
7. P.E. SKINNER. - Les Mossi de la Haute-Volta. - Paris : éd. Internationales, 1972 ; p. 50.

8. Yenenga n'a jamais été mariée à Rialle.
9. Parfois Louis MONTEIL.-De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad. Voyage au travers du Soudan et du Sahara accompli pendant les années 1890-91-92. - Paris : éd. F. Alcan, cité par Salfo A. BALIMA, *ibid.*, pp. 115-116.
10. Ce sont les ministres d'Etat appelés kug-ziidba (ceux qui ont le privilège d'avoir un emplacement marqué par une pierre sur l'espace ouvert où le roi tient conseil tous les matins). Wiid-naaba ou chef de la cavalerie est le premier des ministres, en temps de paix. Il personnifie le naam dans son rôle de gardien du naam-tiibo (fétiche royal). Lagl-naaba est un ministre d'Etat chargé de la guerre et, à ce titre, il participe au combat. Gung-naaba participe également à la guerre sous le commandement du Tapsoba qui, en temps de guerre, assume le rôle de Premier des ministres, bien que ne résidant pas à Ouagadougou. Baloum-naaba est responsable du palais royal dont il assurait la sécurité et l'intendance. Kamsaog-naaba est chargé le responsable du gynécée du roi et était le seul à pouvoir s'approcher de celui-ci, armé. Waogdg-naaba est le représentant des populations ninise présentes au moment de la conquête de Wubri-tenga (royaume de Ouagadougou).
11. En langue moore, détenir ou gérer le Pouvoir se dit "di naam" (manger le pouvoir).
12. Cheikh Anta DIOP.- Nations nègres et culture.- Paris : Présence Africaine ; 1955 ; p. 11.
13. C'est par exemple le cas du kurita (substitut du roi) qui chezles Moose assure l'interrègne entre l'annonce du décès du roi et la désignation de son successeur. Par la suite, après avoir incarné la continuité du naam, il est condamné à un exil doré, sans aucune possibilité de revoir le nouveau roi.

14. P.E. SKINNER.- op.cit. p. 213
15. Comme nous l'écrivions " Au XVIII è siècle, alors que l'empire était consolidé et que les guerres de conquête s'étaient considérablement ralenti, apparaissaient les Yarse, commerçants musulmans en provenance du Manding. Ils faisaient le commerce de la cola, du sel, de la cotonnade et des esclaves, à bord de caravanes conduites par des ânes. L'intégration des Yarse ne dérogea pas au principe qui a prévalu à la naissance de l'ensemble moaaga : ils durent abandonner leur langue d'origine au profit du moore, mais en revanche, ils introduisirent la culture islamique au Moogo et même dans les cours royales" dans "L'épopée des Moose ou la problématique quête de l'identité nationale" dans Cahiers du CERLESHS, n°13 - Ouagadougou, 1996; p. 241.
16. P.E. SKINNER, *ibid.* p. 327.
17. Salfo A. BALIMA, op.cit. p. 145.
18. Salfo A. BALIMA, *ibid.*, p. 147.
19. Salfo A. BALIMA, *ibid.*, p. 122.
20. Salfo A. BALIMA, *ibid.*, p. 190.
21. Salfo A. BALIMA, *ibid.*, pp. 180-181.
22. Joseph KI-ZERBO.- Histoire de l'Afrique noire.- Paris: Hatier, 1974 ; p. 421.
23. Abdoulaye MAMANI.- Sarraouinia.- Paris : l'harmattan, 1980 ; p. 7.
24. DESTENAVE, document de l'IFAN cité par P.E. SKINNER, op.cit. p. 340.

25. Archives départementales de l'Aude et Archives nationales du Burkina Faso. -Les chefs au Burkina Faso, p. 17. sd
26. Interview du Poe-naaba dans L'observateur paalga n° 8341 du mercredi 27 mars 2013 ; p. 9
27. Charles MAHAUT.- La colonie du Haut-Sénégal et Niger.- Paris, 1910, p.31 cité par P.E. SKINNER
28. Frédéric Titenga PACERE. - Ainsi on a assassiné tous les Mossé.- Sherbrooke :éd. NAAMAN, 1979 ; 3ème éd. Ouagadougou : fondation Pacere Manega, 1994 ; p. 51.
29. Joseph KI-ZERBO, op.cit ; p. 507.
30. P.E. SKINNER, op.cit. p. 412.
31. A tort ou à raison, le M.P.R.A est considéré comme un mouvement anti-Moose, et c'est ce que rapporte l'ouvrage de P.E. SKINNER qui le décrit comme le « parti anti-Mossi et anti-R.D.A formé en 1954 par Nazi BONI, du groupe ethnique Bobo », p. 417.
32. Ahmadou KOUROUMA, op.cit. p. 55.
33. Voire P.E.SKINNER, op.cit., pp.421-422.
34. Par allusion au titre du roman de Chinua ACHEBE intitulé : Le Monde s'effondre.- Paris : Présence africaine, 1966 ; 2ème édition 1972.
35. Afrique Nouvelle, 21 Février 1958, p.1 ; cité par P.E.SKINNER, op.cit, pp. 427-428.
36. P.E. SKINNER, op.cit., p. 433.

37. C.A. KANE.- *L'Aventure ambiguë*.- Paris : Union Générale d'Editions, Julliard, 1961.
38. Pierre Elliott SKINNER "Christianity and Islam among the Mossi" in *American anthropologist* 60(1), décembre 1985, p. 1102 cité par CISSE Chikouna«*La Reconstitution de la Haute-Volta* », pp. 98-99.
39. Le Burkina Faso. *De la reconstitution à l'indépendance*.- sd, et slet sans auteur officiel;p. 33.
40. Pour la cause de reconstitution du pays, le Moog-naaba Saaga II n'a pas hésité à porter des coups sur un administrateur colonial irrévérencieux : « A Ouahigouya, les chefs mossi se réunissent autour du commandant de cercle pour en débattre. L'administrateur ridiculise la cause de la reconstitution du territoire voltaïque comme étant un rêve impossible. Le moro naba Saaga se détend et le roue de coups de cannesous les yeux médusés des assistants. » dans*Comment perdre le pouvoir ? Le cas de Maurice Yaméogo*, 1991 ; p.
41. Le réseau n'atteignit jamais le Niger. Il est symptomatique d'observer que l'entreprise chargée de la construction du réseau avait pour dénomination « L'Entreprise des Chemins de fer du Mossi (ECFM) » cf.p. Burkina Faso. *Cent ans d'histoire, 1895-1995* , 1999 ; p.1543.
42. Le chemin de fer a été prolongé d'une centaine de kms, jusqu'à Kaya.
43. En guise de reconnaissance, il a été érigé une statueà la gare de train de Ouagadougou qui porte le nom « Place naaba Koom ». Il s'agit d'une marque de reconnaissance que les jeunes générations ont su rendre aux illustres devanciers qui n'ont point démerité !
44. Jacques Lepe TOPKA.- "La contribution de la Haute-Volta à la mise en valeur de la Côte d'Ivoire : la question de la main-d'œuvre mossi 1919-1947" dans Burkina Faso. *Cent ans d'histoire, 1895-1995* , 1999 ; p. 1400.

45. Anne-Marie DUPERRAY.- "Travailleurs de Haute-Volta et code du travail outre-mer" dans Burkina Faso. Cent ans d'histoire, 1895-1995 ; 1999 ; p. 1528.
46. Néologisme pour désigner les populations de la Côte d'Ivoire de 1932 à 1947 constituée de la Haute Côte d'Ivoire et de la Basse Côte d'Ivoire.
47. Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
48. P.E. SKINNER, op.cit., p. 438.
49. Salfo-Albert BALIMA, op.cit. p. 281.
50. Salfo-Albert BALIMA, op.cit. p.255.
51. Kugri, qui désigne en moore la pierre, est le nom-devise du Moog-naaba de Ouagadougou de l'époque.
52. Frédéric GUIRMA.- Comment perdre le pouvoir. Le cas de Maurice Yaméogo.- Paris : éditions Chaka, 1991 ; p. 136.
53. L'ouvrage de Frédéric GUIRMA intitulé Comment perdre le pouvoir. Le cas de Maurice Yaméogo est éloquent en la matière.
54. Joseph Ki-ZERBO, op.cit. p. 482
55. Il s'agit des rois Busum-naaba Sõore (Salfo Théodore OUEDRAOGO du RDS) et Kupiendieli (Adiouma Idrissa THIOMBIANO de l'ADF-RDA). Parmi les chefs qui sont députés, l'on peut citer : Mang-naaba Kiiba (Christian Gustave BOUDA du CDP), Lagl-naaba Tigre (Victor TIENDREBEOGO du CDP), Poe-naaba Tãnga (Justin COMPAORE de l'UPC) ; Bonam-naaba(Nabonswende OUEDRAOGO du CDP) et Yempabude Bogandé (Folga Ildevert LANKOANDE de l'ADF-RDA).

56. Listes des formations politiques membres de l'APMP : Rassemblement pour la démocratie et le socialisme (RDS), Nouveau temps pour la démocratie (NTD), Front des forces sociales (FFS, PDS/Metba, Rassemblement des patriotes pour le renouveau (RPR), Burkina Yirwa, Alliance des forces progressistes (AFP), Coalition pour la république/ Parti progressiste (CORP), Parti pour la démocratie et le progrès/Parti socialiste (PDP/PS), Front progressiste, Union démocratique burkinabè pour la renaissance (UDBR) , Mouvement pour le Progrès et le Changement, Mouvement patriotique pour l'alternance, Mouvement panafricain des forces unies pour le travail, Union nationale des indépendants, Parti National pour le Développement et la Paix (PNDP), Mouvement patriotique pour le renouveau, Alliance pour la Démocratie au Faso (ADEFA), Alliance pour la Démocratie et le Développement (ADD), Parti pour la Démocratie et la Jeunesse (PDJ), Parti pour la Protection de l'Environnement /Conservation de la Nature (PPE/CN), Parti des Patriotes Progressistes (PPP), Parti du Peuple Républicain (PPR) et Renaissance Démocratique et Patriotique au Faso.
57. Les députés de la majorité sont Dima Sonré de Boussouma (OUEDRAOGO Salfo Théodore) du RDS, Nem_Naaba (TAPSOBA Tibo Jean-Paul) du MPP et unchef de Kombissiri (COMPAORE Gaoussou) du MPP tandis que Poe-naaba Tãnga (COMPAORE Justin) et le chef de Zabré ZANZE Zinakou sont de l'opposition , plus précisément de l'UPC.
58. Il faut rappeler que l'Union Voltaïque fut un part crée par la cheffertie moaaga de Ouagadougou pour s'opposer à la politique du RDA et obtenir la reconstitution de la Haute-Volta. Par la suite, le Moog-naaba crée l'Union des chefs traditionnels de Haute-Volta dont il fut le Président.
59. Dans le gouvernement de Rock Christian KABORE, il y a des ministres qui, sans être des chefs, sont de la famille des rois ou des chefs.

60. C'est le 21 mai 2004 que le Dr Albert OUEDRAOGO restitue une étude sur le rôle de la chefferie dans la gouvernancedu Burkina Faso. Mécontents de l'étude, les chefs quittèrent la salle et promirent de rédiger leur statuts en interne.
61. Article 68 ter, code électoral révisé le 07 avril 2015
62. Article 135, code électoral révisé le 07 avril 2015
63. BOILEY, (Pierre), « Le doute sur l'utilité du vote, la méfiance vis-à-vis de la classe politique et le scepticisme sur les possibilités d'action des élus ne sont jamais les signes d'une excellente santé démocratique », in : Présidentielles maliennes : L'enracinement démocratique ? , Politique Africaine, n°86, 2002, p.182.
64. Jean Paul Jacqué, Droit constitutionnel et institutions politiques, 1998, p. 23.
65. Gazibo, Mamoudou (2006) : Pour une réhabilitation de l'analyse des partis en Afrique, in : Politique africaine (104) : 5-17.
66. Weber, Max 2005 [1922] : *Wirtschaft und Gesellschaft*, Neu Isenburg: Melzer.
67. Myriam Aït-Aoudia, Jérôme Heurtaux, « Partis politiques et changement de régime », *Critique internationale*, 2006, vol. 1, n° 30 ; sur l'exemple latino-américain se reporter à Georges Couffignal, « Crise, transformation et restructuration des systèmes de partis », *Pouvoirs*, 2001, vol. 98, n° 3, pp. 106-107, In : <http://iremno.org/publications/analyses/partis-recompositions-politiques-quelques-enseignements-printemps-arabe/>
68. Myriam Aït-Aoudia, Alexandre Dézé, « Contribution à une approche sociologique de la genèse partisane. Une analyse du front national, du

movimento sociale italiano et du front islamique de salut », Revue française de science politique 2011/4, vol. 61, pp. 631-657

69. les partis politiques conformément aux dispositions de la loi régissant l'organisation et le fonctionnement sont alignés suivant deux courants :
70. Alliance pour la Majorité Présidentielle (AMP)
71. Chef de file de l'opposition (CFOP)
72. Chef de file de l'opposition, les partis qui ont combattu le régime déchu. Le MPP et l'UNIR/PS représente la majorité gouvernante
73. la loi sur le partenariat public privé (PPP), la révision du code électorale, l'approbation du budget. entre autres
74. le parti de Toussaint Abel COULIBALY et Mr Ali Badra OUEDRAOGO
75. Les mutineries à répétition
76. l'insurrection populaire a été considérée comme une situation de prise en main des citoyens par rapport à une volonté d'accaparement du pouvoir politique par l'ancienne majorité.
77. Le Gouvernement, le premier, a été installé en janvier 2016
78. Toutes les situations d'inégalités d'accès à des prestations de services attendues de la puissance publique ou de répartition équitable de prise de décision ne sont pas, à mon sens, imputables à la seule attitude de rejet ou d'exclusion d'une composante sociale par cette puissance publique : dans le cas de l'appareil de justice, la séparation des pouvoirs permet-elle à l'exécutif d'en imposer à celui-ci, sans courir le risque d'immixtion dans celui-ci ? De même, la question des quotas de représentation des femmes et des jeunes peu-elle se réaliser partout, sans tenir compte de

compétences réelles et du niveau de civisme avéré des personnes présumées, au risque de complaisance ou d'irresponsabilité devant l'intérêt général de la nation ?

79. L'existence ou non d'un mot dans un lexique ou un dictionnaire, courant ou spécialisé, ne doit pas être une preuve exclusive de sa pertinence. Toutefois, pour cet exercice, je n'ai pas retrouvé le terme « coutume » dans des classiques de lexiques, comme le Nouveau dictionnaire économique et social de Jésus Ibarrola et Nicolas Pasquarelli, Editions sociales, 1981, 715 pages. Par contre, le terme « tradition » fait l'objet d'une longue présentation et d'un long débat dans le Dictionnaire critique de la sociologie, de R. Boudon et F. Bourricaud, PUF, octobre 1990, 714 pages, pages 635 à 641. Le débat est centré sur le couple « tradition » et « modernité », comme le thème du colloque tenu à Ouagadougou en 1989 par le Département de Sociologie. Par contre, Le Nouveau Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, de Paul Robert, Edition Le Robert, 2009, 2837 pages, comporte des définitions de « coutume » et « tradition » aux pages 571 et 2591. Sur la base de ces consultations, il me semble plus pertinent de faire usage ici de « chefs traditionnels » pour le domaine du politique et de « chefs coutumiers » pour le domaine des rituels.

